

Financé par



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

Livre blanc

- Intégration de la migration dans
la planification du développement local
et au-delà

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD)



Exonération de responsabilité

Le présent document a été élaboré avec l'aide de l'Union européenne (UE) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) dans le cadre de l'Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD). Initiative associant plusieurs agences, l'ICMD est pilotée par le PNUD en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT), le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'ONU Femmes. Le contenu du présent ouvrage ne reflète en aucun cas les points de vue de l'Union européenne, ni ceux de ses États membres, de la DDC, de l'OIM et des Nations Unies, ni ceux du PNUD, du CIF-OIT, du HCR, de l'UNFPA, de l'UNITAR et de l'ONU Femmes. En outre, les appellations employées et la présentation des données dans ce rapport n'impliquent aucune prise de position de la part de l'UE, de la DDC, de l'OIM et des Nations Unies, ni aucune prise de position du PNUD, du CIF-OIT, du HCR, de l'UNFPA de l'UNITAR et de l'ONU Femmes quant au statut juridique des pays, territoires, villes, zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

L'OIM pose le principe selon lequel des migrations s'effectuant en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit de concert avec des partenaires de la communauté internationale en vue de contribuer à relever les défis opérationnels que présente la migration, de faciliter la compréhension des problématiques qui y sont associées, de promouvoir le développement économique et social à travers la migration et d'œuvrer en faveur du respect de la dignité humaine et du bien-être des migrants

L'Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD) travaille à maximiser le potentiel de la migration pour le développement local. Pour ce faire, elle sélectionne un certain nombre d'initiatives locales de migration et de développement qu'elle consolide en apportant une aide financière, une assistance technique et un renforcement des capacités aux intervenants sur le terrain. Par ailleurs, l'ICMD compile et partage les bonnes pratiques et les enseignements tirés des initiatives afin de mutuellement soutenir les acteurs locaux, d'enrichir le dialogue aux niveaux national et international et ainsi promouvoir le rôle essentiel des autorités locales dans la gestion de la migration en faveur du développement local.

Propriété intellectuelle :

© 2015 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Le PNUD jouit d'une licence sur lesdits droits de propriété intellectuelle qui est perpétuelle, libre de redevances, non exclusive et non cessible pour reproduire, distribuer, concéder sa licence à un tiers et en faire usage autrement sous toutes ses formes et sans restriction.

Éditeurs :

Organisation internationale pour les migrations
17, route des Morillons
1211 Genève 19, Suisse
Téléphone : +41 22 717 91 11
Télécopie : +41 22 798 61 50
Courriel : hq@iom.int
Site Web : www.iom.int

United Nations Development Programme
One United Nations Plaza
New York, NY 10017 USA
Internet: www.undp.org

Tous droits réservés. Aucune partie du présent ouvrage ne peut être reproduite, conservée dans un système de recherche documentaire ou transmise sous quelque forme que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.



Imprimé par Phoenix Design Aid A/S, une société neutre sur le plan des émissions de CO2 ayant reçu les agréments de qualité et de gestion environnementale ISO 9001 et ISO 14001 et la certification CSR (DS 49001), et fournisseur approuvé de produits certifiés FSC™. Imprimé sur du papier respectueux de l'environnement, sans chlore et avec de l'encre végétale. L'imprimé est recyclable.

Table des matières

Avant-propos.....	5
Liste des acronymes	6
1^{re} partie : Introduction	8
2^e partie : Résultats de l'analyse - Une approche systématique des processus d'intégration locale.....	16
3^e partie : Recommandations politiques	32
4^e partie : Études de cas d'initiatives locales	36
Bibliographie.....	87

Contributeurs

Ce livre blanc a été rédigé par :

Olivier Ferrari. Organisation internationale pour les migrations, Genève, Suisse

Joanne Irvine. Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD), PNUD, Bruxelles, Belgique

Cécile Riallant. Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD), PNUD, Bruxelles, Belgique

Éditeur : **Sonya Irvine**

La rédaction s'est déroulée en étroite collaboration avec un comité de pilotage, formé d'experts, qui a fourni des informations et des commentaires précieux garantissant la pertinence et la précision des différentes situations locales étudiées. Ce comité a également joué un rôle déterminant au moment de la formulation des recommandations exprimées dans ce livre blanc.

Membres du comité de pilotage :

Paola Alvarez. Spécialiste en migration et développement, siège de l'OIM, Genève, Suisse

Amina Benkais Benbrahim. Déléguée cantonale à l'intégration et responsable du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), canton de Vaud, Suisse

John Bongat. Maire de la ville de Naga aux Philippines

José Manuel Castillo. CONMIGRANTES, directeur du Renforcement des organisations salvadoriennes à l'étranger, El Salvador

Monica Dragone. Bureau du maire de la ville de Milan, ministère des Affaires étrangères : aide au développement, Italie

Abderrazak El Hajri. Directeur, Migration et Développement, Agadir (Maroc) et Marseille (France)

Olivier Le Masson. Chargé des partenariats Afrique-UE au GRDR Migration-Citoyenneté-Développement (Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural), Paris, France

Avant-propos

Il a été constaté que l'évolution de la gouvernance de la migration n'est pas aussi rapide que celle de la migration elle-même et que, partout dans le monde, des modèles de décentralisation ont ouvert la voie à l'émergence d'acteurs locaux c.-à-d. des parties prenantes jouant un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques migratoires. Le dynamisme et l'esprit novateur des autorités locales et régionales font d'elles les organes les plus à même d'élaborer des politiques puisque ce sont elles qui sont réellement présentes sur le terrain, où elles se confrontent quotidiennement à la réalité, aux nombreux défis que pose la migration et aux opportunités qu'elle offre. En tant que décideurs et prestataires de services, les autorités locales et régionales se retrouvent en première ligne au moment de gérer les dynamiques migratoires en faveur d'un développement local solidaire et d'une croissance inclusive.

Pourtant, leur rôle crucial est très peu reconnu aux niveaux national et international, les autorités locales et régionales étant de ce fait rarement invitées à la table des discussions sur la gouvernance des migrations internationales. De même, en raison du peu d'intérêt que suscitent leurs approches innovantes vis-à-vis des phénomènes migratoires, il est difficile de mettre à profit les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la variété d'initiatives et de politiques locales déjà en place. Tout ceci est fort regrettable car, en matière d'intégration de la migration dans la planification des politiques, les acteurs locaux jouent un rôle essentiel dont dépend la bonne mise en œuvre des politiques au service des populations.

C'est dans ce contexte que ce livre blanc a été rédigé afin de sensibiliser aux actions que mènent les autorités locales et régionales dans le domaine de la migration et du développement, en saluant le rôle clé qu'elles jouent en tant que parties prenantes dans la gouvernance de la migration et le développement. Par l'étude de politiques et d'initiatives de migration et de développement diverses, conduites à l'échelle mondiale, ce livre blanc tend à répondre à une question très simple : quels sont les principaux facteurs qui permettent de réussir une intégration, voire une intégration transversale, de la migration dans la planification du développement local ?

La réponse à cette question épineuse nécessite des efforts conjoints et intenses. C'est pour cette raison que ce livre blanc a été rédigé dans le cadre de l'Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD), un programme réunissant plusieurs agences financé par l'UE et la DDC et piloté par le PNUD en étroite collaboration avec l'OIM, le CIF-OIT, l'ONU Femmes, le HCR, l'UNFPA et l'UNITAR. Les membres d'un comité de pilotage, composé de représentants d'autorités locales, d'associations de migrants et d'organisations de la société civile, ont également apporté une précieuse contribution à l'OIM et à l'ICMD tout au long des recherches et de la rédaction du présent ouvrage.

Nous espérons que ce livre blanc marquera le début d'une adhésion et d'un soutien internationaux à une notion de partenariat réunissant des institutions locales, régionales, nationales et internationales autour du thème complexe de la migration et du développement.



Barbara Pesce-Monteiro,
Directrice
Bureau de l'ONU et du PNUD à Bruxelles



Laura Thompson,
Directrice générale adjointe
Organisation internationale pour les migrations

Liste des acronymes

AA	Asylum Access	CeSPI	Centre d'études en politiques internationales (Centro Studi di Politica Internazionale)
ACIM	Agence pour la coopération internationale et le développement locale en Méditerranée	CFO	Commission des Philippins expatriés (Commission on Filipinos Overseas)
ACOI	Accord Canada-Ontario sur l'immigration	CIADEL	Comité interinstitutionnel de soutien au développement économique local (Comité Interinstitucional de Apoyo al Desarrollo Económico Local)
ADEL	Agence de développement économique local	CIC	Citoyenneté et immigration Canada (Citizenship and Immigration Canada)
ADO	Agence de l'Oriental	CNCE	Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers
AFD	Agence française de développement	CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
AL	Administration locale	CONAMYPE	Commission nationale des micro et petites entreprises (Comisión Nacional de la Micro y Pequeña Empresa)
ALR	Autorités locales et régionales	CONGOPE	Consortium des gouvernements des provinces autonomes de l'Équateur (Consortio de Gobiernos Autónomos Provinciales del Ecuador)
ANAPEEC	Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences	CONMIGRANTES	Conseil national pour la protection et le développement des migrants et de leurs familles (Consejo Nacional para la Protección y Desarrollo de la Persona Migrante y su Familia)
ARCES	Associés dans la recherche et les services d'autonomisation des communautés (Associates in Research and Community Empowerment Services)	CRI	Centre régional des investissements (de la région Souss Massa Drâa)
ARDS	Agence régionale de développement de Sédhiou	CRS	Conseil régional de Sédhiou
ASSRC & CLG	Université Athénée de Naga	DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
BAOS	Bureau d'accueil, d'orientation et de suivi des actions de réinsertion des émigrés	DILG	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales (Philippines)
BCI	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme	DP	Défenseur public
CACOF	Comité consultatif des Philippins expatriés (City Advisory Committee on Overseas Filipinos)	DPE	Défenseur du peuple équatorien (Defensoría del Pueblo de Ecuador)
CADO	Collectif d'associations de migrants pour le développement de l'Oriental (Maroc)	DSS	Ministère des Affaires sociales, État de New York (Department of Social Services)
CCCI	Chambre cantonale consultative des immigrés (Suisse)	EATS	Équité et authenticité pour les territoires dans la solidarité (Equity and Authenticity for Territories in Solidarity)
CCCI	Conseil cantonal pour la coordination institutionnelle, Costa Rica (Consejo Cantonal de Coordinación Institucional)	ECOPTER	École opérationnelle des produits du terroir méditerranéen (Maroc)
CCME	Conseil de la communauté marocaine à l'étranger	EIC	Égalité, intégration, citoyenneté (Mission de la ville de Nantes, France)
CD	Coopération décentralisée	EU-MIA	Académie de formation sur l'intégration des migrants au niveau européen (European Migrant Integration Academy)
CDL	Directions des gouvernements locaux (Directorates of Local Governments)	FAISE	Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur
CDMYPE	Centre de développement des micro et petites entreprises (Centro de Desarrollo de Micro y Pequeñas Empresas)	FAS	Fondation pour l'environnement et la société, Argentine (Fundación Ambiente y Sociedad)
CDT	Comités de développement du tourisme (Comités de Desarrollo Turístico)		
CECP	Comités pour la parité et l'égalité des chances (Equal Opportunity and Parity Committees)		
CENDEROS	Centre des droits sociaux des migrants (Centro de Derechos Sociales del Migrante)		

FE	Fundación Esperanza (Équateur)	NORKA	Ministère des Affaires des non-résidents keralais (Department of Non-Resident Keralites' Affairs)
GADP	Gouvernement autonome décentralisé de la province de Pichincha (Gobierno Autónomo Descentralizado de la Provincia de Pichincha)	NRK	Non-résident keralais
GE@W	Projet Global Experience @ Work	OCHIA	Bureau d'accès à l'assurance santé (Office of Citywide Health Insurance Access)
GMG	Groupe mondial sur la migration	OEI	Organisation des États ibéro-américains
GTT	Groupe de travail technique	OF	Philippines expatriés (Overseas Filipinos)
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
HIAS	Organisation hébraïque de soutien aux immigrés et aux réfugiés (Organización Hebrea de Ayuda a Inmigrantes y Refugiados)	OFM	Office fédéral des migrations (Suisse)
HOM	Bureau d'aide aux migrants (Help Office for Migrants)	OIM	Organisation internationale pour les migrations
HRA	Administration des ressources humaines (Human Resources Administration)	OIT	Organisation internationale du Travail
IAMM	Institut agronomique méditerranéen de Montpellier	ONU	L'Organisation des Nations Unies
ICE	Services des douanes et de l'immigration (Immigration and Customs Enforcement)	ONU Femmes	L'organisation de l'ONU consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
ICMD	Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU	PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
IDNYC	Papiers d'identité de la ville de New York (Identification Document of New York City)	PCD	Plan communal de développement
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	PDHU	Plan de développement humain d'Upala (Plan de Desarrollo Humano de Upala)
LCE	Administrateur général local (Local chief executive)	PDM	Politique de diaspora et de migration
LIEPR	Loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme	PEDCU	Plan stratégique de développement cantonal (Plan Estratégico de Desarrollo Cantonal)
M&D	Migration et développement	PIC	Programme d'intégration cantonal
MACI	Ministère des Affaires civiles et de l'Immigration	PLI	Partenariat local d'immigration
MCMRE	Ministère chargé des marocains résidant à l'étranger	PLIQ	Partenariat local d'immigration de Quinte
MD	Migration et développement	PNIP	Personnes ayant besoin d'une protection internationale (people in need of international protection)
MDCD	Migration, développement citoyen et démocratie	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
MOIA	Bureau du maire des affaires migratoires, États-Unis (Mayor's Office of Immigrant Affairs)	QRIAC	Comité consultatif sur l'immigration régionale de Quinte (Quinte Regional Immigration Advisory Committee)
MOIA	Ministère des Affaires des Indiens d'outre-mer (Ministry of Overseas Indian Affairs)	QUIS	Services d'immigration de Quinte (Quinte United Immigration Services)
MRE	Marocains résidant à l'étranger	S&E	Suivi et évaluation
NEDA	Autorité de développement économique national (National Economic Development Authority)	SEM	Secrétariat d'État aux migrations
		SII	Services d'immigration et d'intégration
		SJR	Service jésuite aux réfugiés (Servicio Jesuita a Refugiados)
		UAM	Université autonome de Madrid
		UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
		UNITAR	L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (The United Nations Institute for Training and Research)

1^{re} partie

Introduction

« Étant donné la profonde dimension au niveau local des phénomènes migratoires et des taux d'urbanisation atteignant des records historiques, il est évident que les ALR (autorités locales et régionales), ainsi que d'autres organismes locaux contribuant et participant à la gestion de la migration, deviennent rapidement des acteurs essentiels de la gouvernance de la migration. S'intéresser à l'impact de la migration sur le développement local et vice versa est d'autant plus décisif que la dimension locale du développement prend de plus en plus d'importance. »



Au cours des vingt dernières années, le discours sur le lien entre migration et développement (M&D) s'est intensifié à l'échelon mondial, suscitant l'organisation de nombreux forums internationaux.¹ Des groupes de travail internationaux, comme le Groupe mondial sur la migration (GMG), ont également contribué à définir l'agenda M&D tandis qu'au niveau national certains pays ont créé des ministères ayant pour seule mission de dialoguer avec les membres de leur diaspora et d'élaborer des politiques de M&D. Le lien entre migration et développement durable est également au cœur de l'*Agenda 2030 pour le développement durable*,² ce qui souligne l'ampleur de la contribution des migrants au développement et révèle à quel point une meilleure gouvernance de la migration peut réduire les inégalités dans le monde. Cela est également clairement énoncé dans le document final sur le *Financement du développement* rédigé à l'issue de la Troisième Conférence internationale d'Addis-Abeba,³ et dans lequel les acteurs du développement international se sont engagés à tirer au mieux parti des avantages économiques de la migration.

La prise de conscience que la migration est un enjeu transversal, qui non seulement influe sur un grand nombre de politiques sectorielles mais est également à la fois influencé par ces politiques, a amené le Groupe mondial sur la migration (GMG) à publier, en 2010, un manuel intitulé « *Intégration de la migration dans la planification du développement* ». ⁴ Les objectifs de cet ouvrage étaient d'identifier les modalités d'intégration de la migration dans les politiques sectorielles, entre autres dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'environnement. L'Organisation internationale pour les migrations et le Programme des Nations Unies pour le développement se chargent actuellement de concrétiser cette approche dans huit pays.⁵

Cela dit, l'adoption à l'échelle mondiale d'une telle approche vis-à-vis de la migration et du développement a signifié que tous les regards se sont tournés vers les politiques et acteurs nationaux, au détriment d'acteurs institutionnels qui en plus d'être particulièrement nombreux, jouent un rôle essentiel et font preuve d'une très riche créativité, comme notamment les ALR (autorités locales et régionales). Alors que la gestion de la migration est un enjeu et une priorité qui incombent généralement à des organismes nationaux, ce n'est que très récemment que la communauté internationale a commencé à reconnaître le rôle important des ALR dans les domaines de la migration et du développement. L'Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD)⁶ est une pionnière dans ce domaine. Lancée en 2008, l'ICMD a prouvé que les initiatives ayant comme solide point d'ancrage les autorités locales et prenant en compte les priorités de développement local ont un impact sur le développement plus durable et d'une plus grande portée. C'est pour cette raison que depuis 2013, l'ICMD concentre ses efforts sur cet aspect spécifique et prend soin d'exploiter toutes les opportunités d'associer efficacement migration et développement dans un contexte local.

¹ Parmi les forums les plus importants : la Conférence du Caire de 1994, les dialogues de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la migration et le développement qui se sont déroulés en 2006 et 2016, les forums mondiaux sur la migration et le développement en cours depuis 2007.

² Consultable sur la plateforme de connaissances sur le développement durable à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>. (en anglais)

³ Nations Unies, Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le Financement du développement (New York, 2015).

⁴ Groupe mondial sur la migration (GMG), « *Intégration de la migration dans la planification du développement - Manuel destiné aux décideurs politiques et aux professionnels* » (Genève, 2010).

⁵ L'intégration de la migration dans la planification des politiques nationales est un projet de l'OIM et du PNUD financé par la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), et mis en œuvre au Bangladesh, en Équateur, en Jamaïque, au Kirghizistan, en Moldavie, au Maroc, en Serbie et en Tunisie.

⁶ L'ICMD est un programme impliquant plusieurs agences financé par la Commission européenne et la Direction suisse du développement et de la coopération. Géré par le PNUD et mis en œuvre par l'OIM et le Centre international de formation de l'OIT (le CIF-OIT) avec l'aide de l'ONU Femmes, du HCR, de l'UNFPA et de l'UNITAR, ce programme se consacre essentiellement à faire le lien entre migration et développement au niveau local.

Ces dynamiques à l'échelle locale sont d'autant plus importantes que les migrants ont tendance à migrer entre des territoires spécifiques, créant des contextes migratoires locaux divers et variés. La majorité des migrants et des populations déplacées s'achemine vers les zones urbaines confirmant une tendance mondiale (plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans des zones urbaines). En fait, près de 60 % des 14,4 millions de réfugiés dans le monde et 80 % des 38 millions de personnes déplacées d'un pays à un autre vivaient dans des zones urbaines.⁷ Les autorités locales et régionales doivent alors faire directement face aux enjeux de la migration au niveau local, là où l'impact de la migration se fait le plus sentir. Il est donc de plus en plus urgent de résoudre les nombreux problèmes d'intégration, de réintégration, de protection juridique, d'éducation, de sécurité publique, de développement économique et de santé associés à la migration. Étant donné la profonde dimension au niveau local des phénomènes migratoires et des taux d'urbanisation atteignant des niveaux historiques, il est évident que les ALR (autorités locales et régionales), ainsi que d'autres organismes locaux contribuant et participant à la gestion de la migration deviennent rapidement des acteurs essentiels de la gouvernance de la migration. S'intéresser à l'impact de la migration sur le développement local et vice versa est d'autant plus décisif que la dimension locale du développement prend de plus en plus d'importance. Des inégalités persistent non seulement entre les pays mais également dans les pays eux-mêmes, ce qui nous pousse à transcender les simples comparaisons de données nationales. Les structures d'urbanisation et les changements climatiques et environnementaux exigent une solide capacité d'adaptation et une grande résilience au niveau local qu'il faut forger « du bas vers le haut ». Ces tendances transforment peu à peu le paysage du développement et appellent à nouer de nouveaux partenariats incluant les migrants et leurs associations.

Les expériences de l'ICMD l'ont prouvé : les villes sont devenues de précieux laboratoires d'apprentissage et de mise en œuvre d'initiatives pour les professionnels de la migration, où les administrations locales conçoivent des solutions pratiques et font appel à des méthodes imaginatives pour gérer la migration en faveur du développement. Citons par exemple le cas d'initiatives d'ALR consistant à nouer des partenariats innovants avec des homologues et des acteurs non étatiques et à adopter des approches axées sur les services, sur la base desquelles il est possible d'élaborer un nouveau modèle pragmatique de gestion de l'immigration pour (a) intégrer la mobilité humaine aux dynamiques et à la planification du développement ; et (b) obtenir des effets positifs sur le développement et minimiser les effets négatifs de la migration. Ainsi, grâce aux services qu'elles fournissent aux populations locales, les ALR permettent aux migrants de jouir des droits qui leur sont dus, de bénéficier des avantages offerts et d'accéder aux services disponibles.

La proximité des ALR avec leurs électeurs, leur expérience directe de la mise en œuvre de politiques, leur potentiel à amorcer un dialogue multipartite et des processus de prises de décisions participatives, ainsi que le large éventail de leurs compétences en planification du développement spatial leur confèrent un rôle essentiel et font d'elles la pièce maîtresse du puzzle de la gestion de la migration. Par ailleurs, l'expérience de l'ICMD a clairement démontré que les autorités locales ont un rôle à jouer dans le renforcement de la cohésion sociale, notamment en consolidant les liens entre les pays d'origine des migrants et leurs pays de destination, en leur assignant un statut de passerelles entre les territoires concernés par les flux migratoires.

⁷ Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable Habitat III, documents de réflexion (New York, 2015). Consultable sur : http://migration4development.org/sites/default/files/habitat-iii-issue-paper-2_2_migration-and-refugees-in-urban-areas-2.0.pdf. (en anglais)

⁸ La première édition de ce forum s'est tenue à Barcelone en 2014 et la deuxième édition à Quito en 2015. La troisième édition a eu lieu à Quezón aux Philippines en 2016.

⁹ Événement de haut niveau organisé par l'OIM dans le cadre du Dialogue international sur les migrations (IDM) et réunissant des autorités locales et nationales du monde entier.

Cette dimension locale est de mieux en mieux illustrée et soutenue par l'organisation d'évènements internationaux comme le Forum mondial des maires sur la migration, la mobilité humaine et le développement⁸ et la Conférence sur les migrants et les villes⁹ (2015), tandis que le rapport phare de l'OIM de 2015 intitulé « *État de la migration dans le monde* » traitait du sujet « *Les migrants et les villes* ». Ces initiatives sont fondamentales car elles donnent la possibilité aux voix locales de s'exprimer et de se faire entendre dans les discussions stratégiques à l'échelle internationale. Elles encouragent en outre les initiatives locales par des échanges d'expériences.

Dans le cadre du nouvel *Agenda 2030 pour le développement durable*, l'OIM et l'ICMD font part de leur conviction que les autorités locales ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre et le suivi des résultats. C'est l'une des raisons pour lesquelles le présent livre blanc a été rédigé : servir de document préliminaire d'accompagnement des processus mondiaux déjà à l'œuvre dans lesquels les ALR sont de plus en plus impliquées et encourager cette implication. C'est une manière de faire en sorte que le rôle d'articulation que jouent déjà les ALR entre migration et développement soit davantage reconnu. Les recommandations formulées dans ce livre blanc fournissent un cadre conceptuel permettant d'atteindre cet objectif, en soulignant l'importance de la tâche des autorités locales en tant qu'acteurs clés de la migration et du développement.

Objectifs et approche du livre blanc

L'objectif global du présent livre blanc est de comprendre et d'expliquer en termes clairs les mécanismes, les acteurs et les éléments mobilisés au moment d'intégrer la migration dans l'élaboration de politiques locales. Il donne une image générale et réaliste de ces mécanismes, en mettant l'accent sur les similarités constatées tout en respectant la spécificité contextuelle de chaque territoire considéré.

Une analyse approfondie de ce qui a déjà été réalisé à ce jour pour assurer l'intégration de la migration dans les initiatives, services, activités et/ou politiques au niveau local a permis, d'une part les pratiques efficaces et de tirer les leçons qui s'imposent et, d'autre part les similarités et les différences existant entre les processus déjà en place localement dans les différents contextes de l'échiquier mondial. Il est important de présenter un schéma des processus de fonctionnement et des enseignements tirés du passé et de fournir des recommandations basées sur des expériences vécues pour orienter les exercices d'intégration à venir qui se dérouleront dans d'autres contextes et lieux comparables. Les territoires, où une intégration de ce type est envisagée, bénéficieront d'une telle démarche qui de surcroît encouragera également les décideurs politiques nationaux et internationaux à soutenir la mise en place d'initiatives ciblant avant tout des initiatives à l'échelle du territoire. Au vu de ce qui précède, le regard que porte ce livre blanc sur tous ces enjeux repose sur trois principaux critères :

1. Reconnaître que l'utilité et la pertinence des actions menées localement reposent sur leur contact direct avec les réalités socio-économiques et également sur le fait que cette proximité permet de les contextualiser. Le but n'est pas de fixer des règles ou de normaliser la mise en œuvre des mécanismes d'intégration ici analysés. Par exemple, s'il est vrai que le présent livre blanc insiste sur le fait que des mécanismes d'implication des migrants sont essentiels à l'instauration de politiques d'intégration locale, il admet également que les modalités, formelles et informelles, de ces mécanismes varient considérablement d'un territoire à un autre. En d'autres termes, nous ne cherchons pas à normaliser ces mécanismes mais plutôt à faire prendre conscience des avantages qu'apportent la diversité et la créativité.

2. Prendre conscience que les liens entre migration et développement sont complexes et non linéaires : la migration et le développement s'influencent l'un l'autre de manière à la fois positive et négative. Cette prise de conscience permet d'éviter une analyse trop simpliste qui aurait tendance à envisager la migration uniquement comme un moteur du développement et ferait des transferts de fonds par les émigrés et de l'entrepreneuriat les principaux axes des stratégies de M&D.
3. L'analyse est basée sur une définition globale de la « mobilité humaine » plutôt que sur des approches restreintes fondées sur les directions des flux ou les définitions statistiques. En d'autres termes, l'analyse des politiques et des mécanismes étudiés dans le présent document ne s'est pas faite sous les catégories restreintes des Pays du Nord ou des Pays du Sud ou selon les territoires dits « d'origine », « de transit » ou « d'accueil ». Cette démarche prend en compte le caractère varié et transnational de la mobilité humaine

Qu'entend-on par « intégration dans la planification de politiques locales » ?

En ce qui concerne ce livre blanc, selon la définition fournie par le Groupe mondial sur la migration (GMG, 2010) et suite à une discussion en ligne organisée par l'ICMD sur sa plate-forme M4D Net,¹⁰ le terme « intégration » désigne un processus visant à intégrer, à différents domaines politiques, la migration en tant que paramètre en ayant recours à des mécanismes multipartites et multiniveaux.

Outre des dynamiques économiques et sociales qui entretiennent avec les phénomènes migratoires des liens largement reconnus par les décideurs politiques, il faut prendre conscience du fait que, selon le contexte, il peut s'établir un rapport solide entre la migration et d'autres éléments comme l'environnement, la santé, l'éducation, l'emploi et le logement. Cette idée a été émise lors d'une discussion en ligne organisée par l'ICMD. De ce fait, l'intégration de la migration dans la planification de politiques implique de reconnaître la nature complexe, globale et transnationale de la migration. Cela a permis de définir l'objectif sous-jacent des exercices d'intégration de la migration : assurer la cohérence parmi les domaines politiques ayant un impact sur la migration ou sur lesquels la migration a un impact.

Qu'entend-on par « local » ?

Ce livre blanc prête une attention particulière aux initiatives prises au niveau local et sur le rôle clé des autorités locales et régionales (ALR) dans la gestion de la migration en faveur du développement local. L'acronyme « ALR » est ici utilisé dans son sens le plus large afin d'englober l'incroyable diversité des cadres de gouvernances infranationaux, présente dans le monde entier.

Ainsi, nous souhaitons mettre l'accent sur tout niveau approprié de gouvernance infranationale qui est responsable d'initiatives ou a créé et mis en œuvre des initiatives visant à intégrer la migration dans la planification de politiques. Ce niveau de gouvernance peut varier selon le contexte : il peut s'agir d'actions prises uniquement à l'échelle municipale (comme c'est le cas de la carte d'identité new-yorkaise étudiée dans la 4e partie du présent document), à l'échelle régionale comme en Inde dans l'État du Kerala ou d'actions consécutives à une coordination entre différents niveaux de gouvernance comme à Bicol aux Philippines. Veuillez également noter que l'intention de ce livre blanc n'est pas de définir le niveau le plus pertinent, car ce qui permet de déterminer le niveau auquel une initiative doit être prise est d'une part la possibilité et la nécessité de développer une politique spécifique, et d'autre part la manière dont une politique doit être associée à d'autres niveaux administratifs. D'autres facteurs qui diffèrent d'un contexte à un autre doivent également être pris en compte (par exemple, des facteurs historiques, sociaux et politiques).

¹⁰ Le rapport de la discussion en ligne est disponible à l'adresse suivante (en anglais) : www.migration4development.org/sites/default/files/consolidated_reply_eng_final.pdf.

Il faut également savoir que les ALR ne sont pas des entités isolées. Elles font partie intégrante de réalités nationales et régionales plus globales avec lesquelles elles peuvent éventuellement interagir de différentes manières selon le degré de décentralisation, les mécanismes de coordination déjà en place et bien d'autres facteurs.

De ce fait, l'analyse de différentes initiatives nous a également menés à étudier leurs contextes institutionnels et de décentralisation ainsi que la façon dont les différentes entités administratives sont liées les unes aux autres, leur manière de collaborer et de coordonner leurs efforts.

Méthodologie de rédaction du présent livre blanc

Afin d'ordonner méthodiquement les éléments fondamentaux des mécanismes d'intégration de la migration, nous avons procédé à une analyse comparative d'un ensemble de politiques et initiatives existantes et avons tenu compte de l'expérience de décideurs politiques et de professionnels des processus de MGD locaux.

Les informations recueillies proviennent des sources suivantes :

1. D'une sélection de 13 initiatives locales représentatives des différentes approches d'intégration de la migration dans la planification de politiques. Ces initiatives sont la principale matière analysée dans ce livre blanc et sont résumées dans les études de cas présentées dans la 4^e partie.
2. D'une discussion en ligne organisée sur le site M4D Net de l'ICMD, qui fut l'occasion de poser toute une panoplie de questions d'orientation à des professionnels de la MGD pour qu'ils partagent leurs opinions et leurs expériences sur l'intégration de la migration dans la planification de développement local (un résumé de cette discussion en ligne est disponible à l'adresse suivante (en anglais) : http://www.migration4development.org/sites/default/files/consolidated_reply_eng_final.pdf)
3. De la formation d'un comité de pilotage composé de professionnels et de représentants d'organisations internationales et d'autorités locales, issus du secteur public et de la société civile. Ce comité de pilotage était chargé non seulement de réviser et valider ce livre blanc mais également de partager son expérience et de faire part de recommandations formulées dans la 3^e partie.
4. D'entretiens menés avec des parties prenantes clés comme les membres du comité de pilotage, les points focaux de l'ICMD dans les huit pays que cible le programme et des représentants des initiatives étudiées.

Pour mieux saisir l'essence des initiatives d'intégration sélectionnées, les informations ont été triées et synthétisées selon une grille d'analyse basée sur les principales composantes suivantes :

- Le contexte migratoire
- La toile de fond institutionnelle de l'initiative
- Le contexte de décentralisation
- Les facteurs déclencheurs
- Les acteurs
- Les mécanismes de coordination
- Les objectifs de la politique/l'initiative

Tout cela a permis d'identifier les principaux éléments d'intégration de chaque initiative qui, eux-mêmes, ont étayé la synthèse et la systématisation présentées en 2^e partie. À partir de cette synthèse et après en avoir enrichi le contenu, le comité de pilotage a été en mesure de formuler une série de recommandations énoncées dans la 3^e partie.

Veillez noter que les auteurs de ce livre blanc admettent que le champ de cette étude peut ne pas permettre une systématisation définitive des mécanismes d'intégration locale. Même s'il est possible d'attribuer à la grande diversité de politiques locales déjà en place la qualification de politiques « d'intégration », selon la définition proposée, leur identification sur la base d'un examen sur dossier s'avère très difficile. Une cartographie de ce type suppose des recherches plus approfondies, notamment des travaux sur le terrain, qui ne sont pas du ressort du présent ouvrage. L'échange d'expériences avec des parties prenantes clés, la participation de professionnels de la MGD à la discussion en ligne, l'expertise du comité de pilotage ainsi que les données recueillies ont abouti à une première analyse qui, nous l'espérons, se matérialisera à l'avenir par une étude plus approfondie et sera le point de départ d'une meilleure compréhension des principales caractéristiques, de l'importance, de la pertinence et de la diversité des mécanismes d'intégration locale en faveur du développement.

2^e partie

Résultats de l'analyse – Une approche systématique des processus d'intégration locale

« Les initiatives analysées dans ce document démontrent que le plus souvent les objectifs des processus d'intégration sont directement liés au contexte migratoire local. Les objectifs poursuivis sont généralement les suivants :

- Faciliter l'intégration socio-économique des migrants : les stratégies d'intégration garantissent qu'elle est perçue comme vecteur de solidarité au sein des populations pour construire une société donnant la possibilité aux migrants de participer pleinement à la formulation des nombreuses politiques qui touchent au processus d'intégration.
- Tirer au mieux parti des opportunités qu'apporte la diaspora : l'adoption de stratégies d'intégration évite les approches réductrices purement basées sur des facteurs économiques et garantit que tous les atouts transnationaux des membres des diasporas, ainsi que les défis auxquels ils doivent faire face, sont pris en considération.
- Encourager une coopération décentralisée : les stratégies d'intégration permettent une coopération décentralisée qui tire également parti des avantages que présente la migration.
- Faire face à tous les grands flux migratoires et adopter une approche basée sur les droits. »

Le but de cette partie du livre est de donner une vision holistique du processus d'intégration de la migration dans la planification du développement local.

Cette synthèse s'appuie sur trois ensembles d'informations complémentaires :

- 1) Les politiques et les initiatives décrites dans les études de cas présentées dans la 4e partie.
- 2) Les résultats d'une discussion en ligne organisée sur le site M4D Net de l'ICMD du 19 juin au 24 juillet 2015 (un résumé de cette discussion est disponible à l'adresse suivante (en anglais) : www.migration4development.org/sites/default/files/consolidated_reply_eng_final.pdf).
- 3) Des informations fournies par des parties prenantes clés, notamment les échanges réalisés lors de la réunion du comité de pilotage et des communications bilatérales, ont également contribué aux études de cas présentées dans la 4e partie.

Comme indiqué dans l'introduction, le terme « intégration » désigne un processus visant à intégrer, à différents domaines politiques, la migration en tant que paramètre en ayant recours à des mécanismes multipartites et multiniveaux. Il s'agit d'un dénominateur commun qui détermine l'analyse. Le but de cette analyse est de donner une vue d'ensemble, conciliant la nécessité de systématiser les initiatives avec l'idée que leur richesse et leur efficacité résident dans leur diversité et leur intégration dans des réalités locales uniques.

Spécificités du niveau local

La définition du terme « intégration » utilisé dans le présent document correspond au sens large à celle du manuel du GMG intitulé « *Intégration de la migration dans la planification du développement* »,¹¹ qui s'applique plus aux dynamiques nationales que locales. S'il est toujours possible de recourir à des procédures d'intégration standards envisagées au niveau national, l'intégration au niveau local implique la prise en compte d'une plus grande variété de paramètres.

Les deux éléments clés qui influencent sensiblement les mécanismes intervenant dans les exercices d'intégration, et qui en expliquent la grande variabilité dans les initiatives décrites dans la 4e partie, ont été identifiés comme étant les suivants :

1. les modalités du lien entre politiques et institutions locales et nationales ; et
2. les différents niveaux infranationaux et leur relation réciproque.

Les modalités du lien entre politiques et institutions nationales et locales

Si, par définition, les juridictions locales ou régionales font partie d'un territoire national, les particularités de cette inclusion varient considérablement d'un pays à un autre, voire au sein d'un même pays. Les initiatives et les politiques locales sont conçues et mises en œuvre soit dans le respect des directives et des politiques nationales, soit une fois ces dernières mises en place. Les méthodes adoptées dépendent donc beaucoup du contexte et ce pour de multiples raisons, entre autres linguistiques, historiques et électorales. Les modalités suivantes d'articulation entre les niveaux nationaux et locaux ont été identifiées comme étant des facteurs déterminants du processus d'intégration de la migration.

¹¹ Groupe mondial sur la migration, « *Intégration de la migration dans la planification du développement - Manuel destiné aux décideurs politiques et aux professionnels* » (Genève, Organisation internationale pour les migrations, 2010).

La décentralisation

Le niveau de décentralisation influence directement les compétences des ALR. Même si ce ne sont généralement pas les ALR qui décident des politiques de gestion de la migration (sauf exception comme au Canada), une élaboration par des acteurs locaux des cadres de gestion des opportunités et des défis liés aux migrations est préférable. En d'autres termes, les politiques portant sur les droits d'admission sur le marché du travail, d'y demeurer et d'y accéder sont le plus souvent définies au niveau national, les mesures de gestion directe des réalités concrètes de la migration étant mises en œuvre au niveau local. Quel que soit le niveau de décentralisation, les politiques de migration sont en partie appliquées au niveau local. Toutefois, les décisions de mise en œuvre seront prises ou non localement selon ce niveau de décentralisation (par exemple, élaboration de politiques et accès à des budgets spécifiques). L'étude indique que :

- **Les exercices d'intégration de la migration ne se déroulent pas toujours uniquement dans des contextes de décentralisation.** L'exemple de l'initiative de Souss Massa Drâa, lancée au Maroc dans un contexte centralisé, témoigne de la possibilité de répondre aux besoins locaux tout en tenant compte des réalités locales. Dans ce contexte, la centralisation implique une coordination verticale avec l'État central dont il faut négocier les modalités.
- **Un contexte de décentralisation ne signifie pas que toutes les initiatives sont définies localement.** L'exemple suisse du canton de Vaud démontre comment les moyens de mise en œuvre d'une politique nationale sont délégués à chaque canton chargé de définir une politique régionale pertinente dans le respect de la politique nationale. Dans ce cas, le dialogue avec les autorités nationales prend la forme d'une négociation entre homologues, laissant à chaque interlocuteur sa part de souveraineté. Il en résulte une politique consensuelle tant au niveau local que national.
- S'il ne s'agit pas là d'une condition préalable de mise en place de mécanismes d'intégration de la migration, comme indiqué dans la discussion en ligne, **la décentralisation offre une valeur ajoutée à l'ensemble du processus d'intégration**, puisque les ALR connaissent bien leurs circonscriptions et les besoins de leurs habitants. Elles sont en outre les mieux placées pour intervenir auprès des acteurs, les mobiliser et recueillir collectivement des informations pour ainsi renforcer la planification de politiques. En ce sens, les processus de décentralisation consolident la participation de tous les acteurs locaux, ce qui signifie que les efforts d'élaboration et de mise en œuvre des politiques permettent de répondre de manière plus précise aux besoins locaux et d'être de ce fait plus efficaces.

Mécanismes de dialogue et de partage des connaissances entre autorités locales / régionales et nationales

Quel que soit le niveau de décentralisation, les mécanismes de dialogue entre les autorités locales/régionales et nationales sont décisifs pour l'élaboration de politiques pertinentes respectant les priorités nationales et les réalités locales. Ces mécanismes visent à partager, diffuser et gérer les informations, ainsi qu'à faciliter les négociations et à assurer une cohérence des politiques nationales et locales. La nature de ces mécanismes peut être très diverse comme l'illustrent les études de cas présentées dans la 4^e partie. Par exemple :

Aux Philippines, le ministère de l'Intérieur et des Gouvernements locaux (DILG) assure la continuité du dialogue entre acteurs locaux et nationaux et le partage d'informations par le biais, inter alia, de son Bureau national de développement des gouvernements locaux tandis que le Bureau régional de l'Autorité du développement économique national (membre des conseils de développement régionaux) garantit une cohérence multiniveaux (national, régional, local). Dans ce cas, un contexte caractérisé par à la fois la décentralisation et le transfert des pouvoirs et compétences assure une cohérence multiniveau.

Dans d'autres contextes, le dialogue est entretenu à travers un modèle de gouvernance plutôt qu'à travers des institutions en charge d'endosser ce rôle. En France, les différentes régions, représentées par des présidents, sont réunies sous l'Association des Régions de France. Cela permet un dialogue entre régions ainsi qu'un dialogue

conjoint avec l'État central. Même si en France, il s'agit d'un mécanisme semi-institutionnel, comme c'est souvent le cas des régimes parlementaires, il se caractérise aussi par un degré de porosité élevé entre représentants nationaux et locaux via le Parlement, l'Assemblée nationale et les partis politiques.

L'interrelation entre les différents niveaux infranationaux

Les différents niveaux de gouvernance infranationale (municipalités, districts, régions) et leurs rôles et responsabilités respectifs déterminent également la manière dont les politiques sont élaborées et mises en œuvre. La notion de « local » diffère d'un contexte à un autre, tout comme les responsabilités de chaque entité infranationale. De ce fait, l'interaction entre les différents niveaux de gouvernance locale influence la manière dont les politiques sont élaborées et mises en œuvre.

Dans le cas de l'exemple suisse, une loi nationale promulguée en 2007 fixe les modalités d'intégration au niveau national, laissant aux cantons (régions) le soin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie régionale. Autrefois, c'étaient les municipalités qui se chargeaient de l'intégration. Elles étaient donc plus expérimentées que les cantons dans ce domaine. Suite à cette nouvelle loi, les différents cantons ont adopté des stratégies différentes. Le canton de Vaud a décidé de coopérer avec les municipalités tandis que d'autres cantons ont préféré imposer leurs propres stratégies aux municipalités qui dépendent d'eux. Ainsi, au sein d'un même système national, les politiques et les moyens de mise en œuvre varient considérablement.

En France, le Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers (CNCE) est une initiative de Nantes Métropole, donc exclusivement municipale. Il n'est pourtant pas la seule initiative de ce type puisqu'un autre service municipal, la Mission égalité, intégration, citoyenneté (EIC), se charge de la collaboration du Conseil avec les institutions nationales, régionales et départementales.

L'analyse des initiatives et les entretiens menés avec des parties prenantes clés permettent d'affirmer que le modèle de décentralisation adopté influe directement sur la manière dont les différents acteurs locaux d'interagissent entre eux. Par conséquent, traiter de l'intégration de la migration au niveau local implique avant tout d'identifier les niveaux locaux engagés et de déterminer les relations qu'ils entretiennent.

Pourquoi des exercices d'intégration au niveau local ?

Si les politiques et les initiatives présentées dans la 4e partie sont diverses et variées, les éléments déclencheurs et les objectifs fondamentaux des mécanismes d'intégration semblent être récurrents et pas nécessairement incompatibles.

Instauration d'un nouveau cycle de politiques au niveau régional

Il semble que la préparation d'un nouveau cycle de politiques locales ou plan de développement local est, pour les ALR, l'occasion d'introduire un mécanisme d'intégration de la migration chaque fois que celle-ci est identifiée parmi les principales caractéristiques à intégrer dans le prochain cycle de politiques en question.

C'est d'ailleurs le cas de l'État du Kerala, en Inde, où la mise en place du Plan prospectif 2030 pour le Kerala et la reconnaissance de l'importance de l'immigration, de l'émigration et de la migration de retour ont mené à la désignation du ministère des NORKA comme institution responsable de l'intégration de la migration dans ce plan prospectif. Les processus consultatifs, qui comportaient un dialogue avec entre autres des associations de la diaspora, des décideurs politiques et la société civile, ont abouti à l'assignation des priorités stratégiques à accorder à la migration. Norka-Roots, l'agence de terrain du ministère des NORKA, est en charge de la mise en œuvre.

Amendement du cadre législatif national

Un revirement de la politique nationale en matière de migration peut avoir des conséquences sur la gouvernance de la migration au niveau local et mener à l'instauration de mécanismes d'intégration. C'est ce qui s'est passé par exemple en Suisse où une loi sur la migration promulguée en 2008 a eu pour effet une harmonisation nationale des principes applicables à l'intégration des migrants. Dans le canton de Vaud, tout comme dans les autres cantons, le contexte institutionnel d'intégration a été modifié et la création d'un *Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme* (BCI) a permis la mise en place de processus consultatifs et, finalement, le développement du programme cantonal pour l'intégration.

Évolution des schémas migratoires

Au cours des dernières années, les schémas migratoires ont considérablement évolué. La crise économique mondiale de 2008 a, dans certains cas, poussé des migrants à retourner dans leur pays d'origine tandis que l'intensification progressive de certaines situations de crise, partout dans le monde, a accentué le phénomène de l'immigration en provenance de régions frappées par ces crises à destination de nombreux pays européens et d'autres continents. Un certain nombre de pays ont dû définir et apporter des réponses politiques aux tendances évolutives des schémas migratoires, ceci ayant également eu des répercussions au niveau local.

L'initiative de la province de Pichincha en Équateur a été mise en place dans un contexte de mobilité humaine accrue, notamment avec le retour au pays de migrants, l'arrivée de migrants économiques et de personnes à la recherche d'une protection internationale, dont des réfugiés.

Les évolutions des schémas migratoires peuvent également signifier une intensification progressive de la migration et des changements dans la manière dont sont perçus les migrants. Prenons l'exemple de Barcelone, en Espagne : les activités ayant mené à la mise sur pied du Plan interculturel de la ville ont débuté dès la fin des années 90 alors que la part des habitants nés à l'étranger commençait à rapidement augmenter. De même, c'est suite à une augmentation de l'immigration que le Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers a été créé.

Élargissement/reproduction/institutionnalisation d'initiatives existantes

Plusieurs des initiatives analysées dans le présent document sont le résultat d'une prise de conscience toujours plus forte de l'importance que revêt la migration et de la mise en place graduelle de politiques visant à institutionnaliser cette prise de conscience sur plusieurs années.

L'élargissement des initiatives existantes est l'élément fondamental des projets soutenus par l'ICMD qui représentent une bonne part de ceux exposés dans la 4e partie.

L'exercice d'intégration régionale de la migration mené dans la région de Bicol, aux Philippines est un exemple parfait de cet élargissement : en s'appuyant sur des initiatives passées menées dans la ville de Naga, au niveau municipal, une stratégie similaire a été adoptée et déployée au niveau régional. Dans la province de Sédhiou, au Sénégal, le programme PAICODEL-S repose sur l'initiative du HOM (Help Office for Migrants Bureau d'aide aux migrants) déjà en place, qu'il cherche à renforcer au sein même de l'agence régionale de développement afin d'en faire un acteur clé de l'institutionnalisation de la M&D dans la région. Dans la ville de La Unión, au Salvador, l'Agence de développement économique local (ADEL) a étoffé ses activités de développement local en y intégrant la M&D. À Quinte, au Canada, des mesures politiques mises en œuvre depuis les années 90 ont abouti à la création du PLIQ (le Partenariat local pour l'immigration de Quinte) tandis que l'initiative italienne « Milan pour le codéveloppement » s'inscrit depuis longtemps dans un cadre de promotion, par l'État, la Lombardie et la ville de Milan, d'activités M&D et d'une coopération décentralisée, notamment avec l'Afrique.

Ces exemples soulignent l'importance de la temporalité : les politiques sont directement ou indirectement issues

d'évènements ou d'autres politiques ancrés dans le passé. Il s'agit là d'un élément crucial car il démontre que, pour assurer la pérennité des politiques, non seulement les processus budgétaires et d'institutionnalisation sont essentiels, mais également les contextes historiques et sociaux dans lesquels elles sont ancrées. Cela renforce l'importance de tenir compte de la contextualisation des politiques d'intégration de la migration en matière de dynamiques locales, sociales, économiques, politiques et migratoires.

Manque de cohérence entre politiques nationales et contextes locaux

Comme nous l'avons déjà mentionné, le manque de cohérence entre les politiques nationales et les réalités locales peut donner lieu à l'instauration de politiques spécifiques locales. Des insuffisances peuvent exister pour différentes raisons :

- Les conditions particulières dans certaines régions : par exemple, le cas des municipalités limitrophes (comme Upala au Costa Rica) qui doivent se doter d'une stratégie transfrontalière particulière.
- Un manque de moyens de communication entre les autorités locales et nationales.
- Les difficultés à établir un cadre législatif national pour surmonter les défis identifiés par rapport à la relative facilité de le faire au niveau local. Le cas de la ville de New York avec la création d'une carte d'identité new-yorkaise pour tous ses citoyens (y compris les migrants sans papier), et ce malgré les lois fédérales, en est la parfaite illustration.

Intervention externe

Des initiatives peuvent être déclenchées par des interventions externes sous la forme de projets ou de programmes soutenus dans un cadre de coopération au développement.

Approches ascendantes et descendantes

Un autre aspect important à mentionner est le niveau auquel les initiatives sont enclenchées. Les initiatives étudiées dans ce livre blanc impliquent un large éventail de facteurs déclencheurs aboutissant à des approches ascendantes ou descendantes.

Les approches descendantes peuvent être, par exemple, des approches visant à directement mettre à exécution des politiques nationales. Dans le cas du Kérala, en Inde, c'est suite à la décision du Comité de planification de l'État du Kérala de reconnaître la migration comme un facteur clé du développement que son intégration s'est faite dans la planification stratégique du Kérala, avec pour conséquence la nomination du ministère des NORKA comme institution responsable du développement de la partie migration de cette stratégie. Cela étant, le cas de la Suisse est également intéressant : en prenant en compte les longues années d'expérience des municipalités et en en sollicitant la participation autant que possible, le canton de Vaud a adopté une approche descendante fondée sur une mise en œuvre plus horizontale de sa politique, tandis que les autres cantons ont préféré un modèle strictement descendant.

Les types d'approches ascendantes les plus emblématiques sont les approches amorcées ou défendues par la société civile ou les migrants eux-mêmes. L'exemple de Souss Massa Drâa et de L'Oriental, au Maroc, illustre comment des initiatives mises en œuvre par la société civile ont peu à peu mené à leur institutionnalisation. De même, à Milan, l'initiative « Milan pour le codéveloppement » a été mise en place par la municipalité de la ville suite à des expériences positives de projets de coopération décentralisée instaurés par des migrants.

L'expérience de la ville de New York peut également être perçue comme une approche ascendante. Elle démontre que des dirigeants locaux jouissant d'un solide capital politique peuvent développer des pratiques uniquement locales parfois en contradiction avec des politiques nationales ou fédérales. Le succès de cette initiative est lié au fait que la population de New York est très diverse (car issue de l'immigration), mais elle peut aussi être considérée comme une prise de position politique assortie d'un certain nombre de répercussions au niveau national.

Quels sont les objectifs des processus d'intégration ?

Les initiatives analysées dans ce document révèlent que le plus souvent les objectifs des processus d'intégration sont directement liés au contexte migratoire local. Les objectifs globaux peuvent être identifiés comme suit :

- **Faciliter l'intégration socio-économique des migrants** : des approches d'intégration assurent que celle-ci est comprise comme étant la promotion de sociétés inclusives, au sein desquelles les migrants participent à la formulation de nombreuses politiques englobant le processus d'intégration.
- **Exploiter les opportunités qu'offre la diaspora** : les approches d'intégration de la migration évitent de tomber dans des approches réductrices basées sur des facteurs économiques et garantissent que les membres d'une diaspora sont appréciés pour l'ensemble de leurs atouts transnationaux et aussi pour les défis qu'ils doivent affronter.
- **Encourager la coopération décentralisée** : les approches d'intégration de la migration garantissent que la coopération décentralisée tire également parti des avantages qu'apporte la migration.
- **Faire face de manière globale aux importants flux migratoires et adopter une approche fondée sur les droits.**

Quels acteurs pour quels rôles ?

Sur la base des initiatives présentées dans la 4e partie, nous pouvons esquisser une classification globale des différents types d'acteurs prenant part aux exercices d'intégration locale, tout en donnant une description de leurs rôles respectifs. Du fait que l'intégration exige coordination et cohérence, l'interaction entre ces acteurs sera traitée dans la partie traitant des mécanismes à la page suivante. Nous souhaitons insister sur le fait que lorsque des initiatives sont élaborées et mises en œuvre au niveau local, la panoplie des acteurs qui y participent peuvent aller du niveau très local au niveau international. De même, les exercices d'intégration locale peuvent permettre de résoudre des problématiques d'un autre niveau que local, traduisant la nature intrinsèquement transnationale de la migration.

Il est également important de mentionner les institutions et les groupes de travail créés pour soutenir l'initiative à travers des consultations. Ces groupes sont des entités consultatives souvent composées de représentants de tous les acteurs, ce qui garantit l'appropriation et une vaste participation.

Type	Sous-type	Rôle dans les mécanismes d'intégration	Exemple
Institutions gouvernementales nationales	Institutions en charge d'assurer le dialogue entre acteurs locaux et nationaux	Partage d'informations, cohérence entre les politiques nationales et locales	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales (DILG) des Philippines
	Ministères/départements en charge de politiques sectorielles	Politiques sectorielles et leur mise en œuvre	
Institutions gouvernementales locales	Municipalités, conseils régionaux, etc.	Responsables de toutes les politiques régionales/municipales	BCI du canton de Vaud, Suisse ; municipalité de New York
	Institutions et services techniques (y compris les services créés pour piloter la conception et la mise en place des politiques)	Responsables de la mise en œuvre de politiques et de l'instauration de processus consultatifs ; agit souvent comme points focaux et responsables de la mise en œuvre.	
Société civile	OSC locales, régionales, nationales et internationales	Plaidoyer, expertise, prestations de services, conseils, levées de fonds	GRDR au Sénégal
Migrants (y compris les organisations)	Migrants à l'étranger (diaspora)	Conseils, entretenir les liens, rôle dans la coopération décentralisée	MGD au Maroc
	Migrants sur le territoire (y compris ceux qui sont revenus)	Conseils, prestations de services, liens avec les pays d'origine et d'accueil	
Secteur privé	Divers (y compris les médias)	Divers, y compris les prestations de services, les financements, la communication	À Milan, le secteur privé est l'une des parties prenantes du programme « Milan pour le codéveloppement ».
Monde universitaire	Établissements d'enseignement supérieur et de formation	Recueil de données, renforcement des capacités	Universités à Barcelone
Organismes internationaux	Organisations internationales et bilatérales	Soutien ou élargissement des initiatives existantes, assistance technique, renforcement des capacités, financement/levées de fonds	L'ICMD dans l'élargissement des initiatives existantes

Quels sont les mécanismes clés de l'intégration de la migration dans la planification du développement local ?

Cette étude a identifié plusieurs mécanismes clés *a priori* essentiels et généralement acceptés de tous au moment d'intégrer la migration dans la planification de politiques locales. La liste qui suit présente des éléments dans un ordre qui n'est pas toujours chronologique et ces mécanismes doivent être considérés comme interdépendants.

Mécanismes déclencheurs

Le besoin d'un mécanisme déclencheur peut sembler insignifiant, mais il est en fait essentiel à l'élaboration de toute politique. En fait, plusieurs éléments distincts peuvent mener à la décision de mettre en place un mécanisme d'intégration de la migration et le plus souvent, une forte volonté politique suffit.

Les participants à la discussion en ligne déjà évoquée ont insisté sur l'importance des points suivants servant d'éléments déclencheurs de politiques d'intégration :

- **Prise de conscience du rôle important de la migration dans l'élaboration des politiques locales**

Il peut s'agir tout simplement d'admettre la présence de défis et d'opportunités ou la nécessité de considérer les migrants d'un point de vue fondé sur leurs droits. Les actions de plaidoyer menées par des migrants ou des groupes de la société civile, les changements de politiques nationales, la disponibilité de nouvelles données et l'évolution des schémas migratoires sont tous autant d'éléments qui permettent d'aboutir à cette prise de conscience.

- **Une forte volonté politique** qui va mettre en marche la planification de politiques

Désignation d'une principale institution de coordination

Toutes les initiatives décrites dans ce livre blanc ont été établies et mises en œuvre sous le contrôle d'une institution de coordination et il s'agit là d'un critère essentiel mis en exergue par les participants à la discussion en ligne. Cette institution ne détient pas nécessairement un pouvoir de décision mais elle est chargée de coordonner la mise en œuvre des activités. Dans certains cas, comme en Suisse, l'institution de coordination supervise également le processus menant à l'élaboration de la politique et elle joue donc un rôle actif dès sa formation. Elle peut être créée le temps du développement de la politique (comme à Quinte, au Canada) ou ce rôle peut être endossé par une institution existante (comme c'est le cas du ministère des NORKA au Kerala, en Inde). Dans d'autres cas, des institutions déjà présentes sont remaniées ou remplacées pour assumer ce nouveau rôle.

Analyse des parties prenantes et mise en place de mécanismes participatifs

Pour assurer une approche participative/multipartite, qui est par définition nécessaire à la mise en œuvre de mécanismes d'intégration, plusieurs options s'offrent à nous. La démarche consiste en général à récolter, dès le tout début, les avis des différentes parties prenantes concernées. Les mécanismes participatifs peuvent prendre différentes formes pouvant ou non signifier la création d'institutions, par exemple :

- **Des conseils** rassemblant des représentants de différents groupes de parties prenantes comme c'est le cas dans le canton de Vaud, en Suisse, où la Chambre cantonale consultative des immigrés réunit des représentants de groupes locaux existants (commissions Suisses-étrangers) composés de représentants de Suisses et de migrants.
- **Des groupes de travail thématiques** regroupant des parties prenantes de différents domaines identifiés (comme à Quinte, au Canada).
- L'organisation d'**ateliers thématiques** pour que les parties prenantes puissent faire entendre leurs voix.
- Des **recherches qualitatives** visant à sonder les opinions des parties prenantes.
- **Des plates-formes en ligne.**

L'une des caractéristiques dominantes des processus de consultation, présente dans la plupart des exemples et mise en exergue lors de la discussion en ligne, est l'**intégration des points de vue des migrants** comme condition préalable à la pertinence et à la pérennité de l'ensemble du processus. Les participants à la discussion en ligne ont insisté sur l'importance de créer des espaces où les migrants, les autorités gouvernementales et la société civile peuvent se réunir et partager leurs expériences, comprendre les besoins des uns et des autres et échanger leurs idées pour réfléchir sur la meilleure façon de poursuivre leur travail. Ces espaces ou lieux de dialogue permettent également aux migrants, à leurs associations et aux ONG de faire pression sur le gouvernement, et ces recommandations et connaissances peuvent ensuite contribuer à la planification des politiques locales. Les initiatives étudiées révèlent une diversité de mécanismes d'intégration des points de vue des migrants (des conseils aux plates-formes, en passant par la participation à la mise en œuvre) qui diffèrent en fonction du contexte. La contextualisation semble être la pierre angulaire de l'intégration réussie des points de vue des migrants et il serait trop complexe de créer ici une typologie de ces mécanismes.

Les mécanismes participatifs peuvent également avoir différents objectifs, allant du recueil d'informations à une participation totale des migrants dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

L'établissement de mécanismes consultatifs suppose une vision claire de l'identité des éventuels parties prenantes. Ceci implique la nécessité d'**analyser les parties prenantes**, une autre question sur laquelle les participants à la discussion en ligne ont insisté.

L'analyse des parties prenantes et les processus de consultation sont des mécanismes complémentaires intrinsèquement liés pouvant faire partie du même exercice.

Situation analysis

Une analyse de la situation consiste à recueillir toutes les informations nécessaires afin de concevoir et de mettre en œuvre un processus politique. Il s'agit d'un mécanisme qui joue un rôle déterminant dans l'esquisse de politiques durables et pertinentes. Les analyses de situation ne sont pas toutes les mêmes et, selon l'étude en cause, elles peuvent comprendre :

- **Des processus de consultation** permettant de définir les domaines politiques en lien avec la migration.
- **Un recueil de données** (qualitatives et quantitatives) sur les :
 - o schémas migratoires
 - o profils des migrants
 - o besoins et atouts des migrants
 - o organisations de migrants
 - o perceptions du public sur la migration
- **L'évaluation des institutions et services existants** :
 - o Degré d'exhaustivité
 - o Points forts et points faibles
 - o Compatibilité avec la migration
 - o Capacités et besoins de renforcement des capacités
- **L'évaluation des contraintes budgétaires et des éventuelles sources de financement**
(l'aspect budgétaire est un facteur essentiel car la pérennité d'une initiative en dépend largement).

Les participants à la discussion en ligne ont beaucoup insisté sur la disponibilité de données, et plus généralement de données précises. Plusieurs des initiatives décrites dans la 4e partie mettent en place des mécanismes particuliers de recueil de données, comme la base de données créée à Sédhiou au Sénégal et celle de la région de Bicol aux Philippines. La collecte de données peut également vouloir dire recueillir et compiler des données existantes éparpillées dans différents services, aussi bien nationaux que locaux, ou encourager l'utilisation de données sur la migration dans les recensements nationaux / régionaux.

Sensibilisation et renforcement des capacités

Du fait que la migration peut soulever certaines problématiques sensibles, les participants à la discussion en ligne ont insisté sur l'importance de **sensibiliser la population locale à la migration** afin de mettre un terme une bonne fois pour toutes aux préjugés entourant la migration et de mettre en valeur ses avantages. Dans plusieurs des cas présentés, c'est le but que proposent les politiques consacrées à la lutte contre la xénophobie.

D'autres éléments clés des processus d'intégration de la migration sont le renforcement des capacités et la prévision d'espaces d'échange et de dialogue à l'intention des ALR, d'autres acteurs locaux et des migrants, ainsi que de leurs associations, pour leur permettre de partager leurs connaissances. Le renforcement des capacités peut s'étendre aux :

- méthodologies de recueil de données sur la migration ;
- liens entre migration et développement ;
- besoins spécifiques et vulnérabilités des migrants ;
- développement et mise en œuvre de projets.

Comme énoncé dans la discussion en ligne, la création d'un espace de dialogue et d'échange des connaissances entre les acteurs d'un même territoire ou de plusieurs territoires peut faciliter l'examen et le soutien par les pairs, permettre de tirer les leçons des expériences passées, de les partager et de contribuer au renforcement des capacités. Comme déjà mentionné, ces espaces peuvent être créés en ayant recours à divers moyens, tels que des processus de coopération décentralisés, des programmes de retour temporaire et des réseaux en ligne.

Au même titre, le renforcement des capacités peut être un processus continu faisant partie intégrante de la mise en place d'une politique. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans le canton de Vaud où le BIC fournit un soutien aux organisations de la société civile souhaitant faire des demandes de subventions pour l'implémentation de services d'intégration. Le renforcement des capacités peut également être synonyme de **renforcement des capacités financières** et, par conséquent, signifier l'octroi de subventions soutenant la conception et la mise en œuvre de projets.

Un point important mis en évidence par les principales parties prenantes est que tout renforcement des capacités doit être **institutionnalisé** pour en assurer la durabilité. En effet, un renforcement ponctuel des activités des acteurs ne permet pas de maintenir ces capacités sur le long terme alors qu'une institutionnalisation dudit renforcement, grâce à un budget spécialement alloué assorti de réglementations, en assurent la continuité.

Suivi et évaluation

Les participants à la discussion en ligne ont insisté sur l'importance de solides mécanismes de suivi et d'évaluation et sur l'octroi d'un budget adapté pour les financer.

Pourtant, l'étude des initiatives et les discussions qui se sont déroulées avec les principales parties prenantes ont révélé que dans la pratique, il est difficile de mettre en place un suivi et une évaluation pertinents des politiques qui, par nature, diffèrent considérablement d'un projet à un autre. Si en théorie les notions de suivi et d'évaluation s'adaptent bien à la nature cyclique (notamment des projets), les politiques suivent rarement ce modèle.

Cela ne signifie pas que les politiques ne peuvent faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation, mais qu'en fait cela se produit le plus souvent dans un contexte indirect ou informel, éventuellement dans le cadre de consultations continues menant à l'identification des points forts et des points faibles des politiques, mais aussi par la rédaction de rapports annuels. À partir de là, il semble que si la durabilité des politiques et initiatives requiert un suivi et une évaluation, il n'est pas forcément indispensable de mettre en place des mécanismes formels mais plutôt de s'assurer que les points faibles sont identifiés lorsqu'ils surviennent. Une communication et une consultation fréquentes pourraient ainsi être des mécanismes de suivi et d'évaluation indirects efficaces.

Coopération décentralisée

Si une coopération décentralisée n'est pas une condition préalable à la mise en place de mécanismes d'intégration de la migration, elle n'en reste pas moins un élément central de certaines initiatives étudiées (par exemple, l'initiative de Milan) et a souvent été évoquée lors d'entretiens avec les principales parties prenantes. Elle est en fait l'un des mécanismes de partenariat clés pouvant être mis en place au niveau local. Au cours des années 90, les gouvernements locaux et régionaux ont peu à peu pris place sur la scène du développement international pour, au cours de la première décennie de ce nouveau siècle, s'affirmer dans leur rôle. Généralement connus sous le nom de « partenaires de coopération décentralisée » (CD), ces gouvernements locaux et régionaux ont su renforcer leurs capacités et établir des partenariats territoriaux efficaces et durables en faveur du développement. Pour ce faire, ils ont encouragé l'instauration d'une gouvernance multiniveaux en complément des plans nationaux et en participant aux débats mondiaux, notamment au processus menant au Programme de développement pour l'après-2015.

Les principales caractéristiques innovantes de la coopération décentralisée sont entre autres :

- La proximité des ALR avec les citoyens et les territoires.
- Le potentiel de complémentarité des cadres et des plans nationaux.
- Les partenariats horizontaux, différents des partenariats verticaux traditionnellement basés sur une approche bailleur/bénéficiaire, sont des partenariats porteurs qui écartent ou au moins atténuent les relations asymétriques entre les différents acteurs impliqués.
- Le concept de codéveloppement, tout comme la relation de proximité que chaque ALR forge avec ses acteurs territoriaux dans le cadre d'initiatives de coopération décentralisée, implique également un renforcement de la cohésion à même le territoire.
- Le potentiel de coopération Sud-Sud et triangulaire au niveau local, avec une grande variété de pratiques se développant à vive allure.
- La complémentarité efficace avec des cadres multilatéraux pour réduire la fragmentation et accroître l'efficacité globale.

La coopération décentralisée peut prendre différentes formes et être déclenchée par différents facteurs (y compris des initiatives de migrants comme à Milan). Des études plus approfondies seraient nécessaires pour décrire ces formes et ceci n'est pas du ressort du présent ouvrage. Par conséquent, la coopération décentralisée est uniquement citée comme une dynamique particulièrement importante parmi celles qui contribuent à l'intégration de la migration dans la planification des politiques. Assurément, elle permet l'introduction d'une approche d'intégration dans une perspective transnationale et transfrontalière.

Pérennité

La pérennité a été identifiée comme un facteur clé du succès de toute initiative et politique. Bien entendu, cela vaut non seulement pour les exercices d'intégration et les politiques locales, mais il s'agit également d'un aspect essentiel de tout programme, projet ou de toute initiative ou politique.

Le budget est sans aucun doute une garantie fondamentale de la pérennité. Il ne s'agit pas uniquement de fonds disponibles, mais également de mécanismes de maintien de leur disponibilité. Suite aux entretiens réalisés avec les principales parties prenantes, cela implique la mise en place de mécanismes permettant d'inscrire un budget consacré à l'intégration de la migration dans un cadre juridique/institutionnel garantissant son rattachement à une planification budgétaire plus générale (municipale, régionale, national).

L'institutionnalisation est un autre facteur essentiel identifié qui favorise la durabilité. Si la volonté de quelques acteurs peut engager le recours à des mécanismes d'intégration, ce n'est qu'en les institutionnalisant qu'ils pourront survivre à des élections ou à des phases pilotes et être insérés dans une planification de politiques plus large.

Il semble, de ce fait, important d'**inscrire les exercices d'intégration de la migration dans un cadre juridique adapté**, au niveau de gouvernance le plus approprié pour en renforcer la durabilité.

Défis à relever

Si les initiatives étudiées ne permettent pas d'aborder les enjeux du développement et de la mise en œuvre de mécanismes d'intégration, la discussion en ligne et les entretiens conduits avec les principales parties prenantes ont mis en lumière d'importants défis, dont certains peuvent entraver le développement/la mise en œuvre d'initiatives. En voici quelques exemples :

- **L'opposition politique/du public** : encore plus prononcée dans le cas de la migration qui reste un sujet parfois difficile, abordé de manière très différente selon les orientations politiques et les idées de chacun.
- **Les prises de position contradictoires concernant les responsabilités respectives** : ceci pouvant survenir lorsque différentes institutions revendiquent la légitimité de la coordination d'une initiative, mais également entre différents niveaux de gouvernance (par exemple municipaux/régionaux).
- **Des prises de position contradictoires entre les parties prenantes** : qui peuvent être fréquentes notamment lorsque les négociations n'aboutissent pas à des compromis acceptables, par exemple entre des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles.
- **Les forces dynamiques électorales** : si des initiatives sont élaborées sans être institutionnalisées, l'arrivée au pouvoir de nouvelles autorités élues risque de remettre en cause la durabilité des processus.
- **Les contraintes budgétaires** : il est difficile de pérenniser des initiatives sans des moyens budgétaires. S'ils ne sont pas disponibles ou si des obstacles entravent leur institutionnalisation, le développement ou la durabilité des exercices d'intégration de la migration seront fortement compromis.

Représentation schématique des mécanismes intervenant dans les processus d'intégration

Alors qu'en principe les mécanismes d'intégration sont en accord avec les mécanismes d'un cycle de politique classique (définition du problème, préparation d'un programme, élaboration d'une politique, mise en œuvre et évaluation de la politique, que soutient un processus de consultation tout au long du cycle), ils ne sont pas décrits ici comme étant un cycle à proprement dit car, à vrai dire, l'élaboration de politiques n'est pas en soi strictement cyclique puisqu'elle est influencée par une pléthore de facteurs comme :

- le fait de dépendre d'évènements déclencheurs ;
- sa relation étroite avec les politiques ;
- elle ne se déroule pas en étapes distinctes et consécutives ;
- le processus complexe et délibéré d'élaboration des politiques ;
- ses effets ne sont pas immédiats ou facilement mesurables et sont le plus souvent indirects.

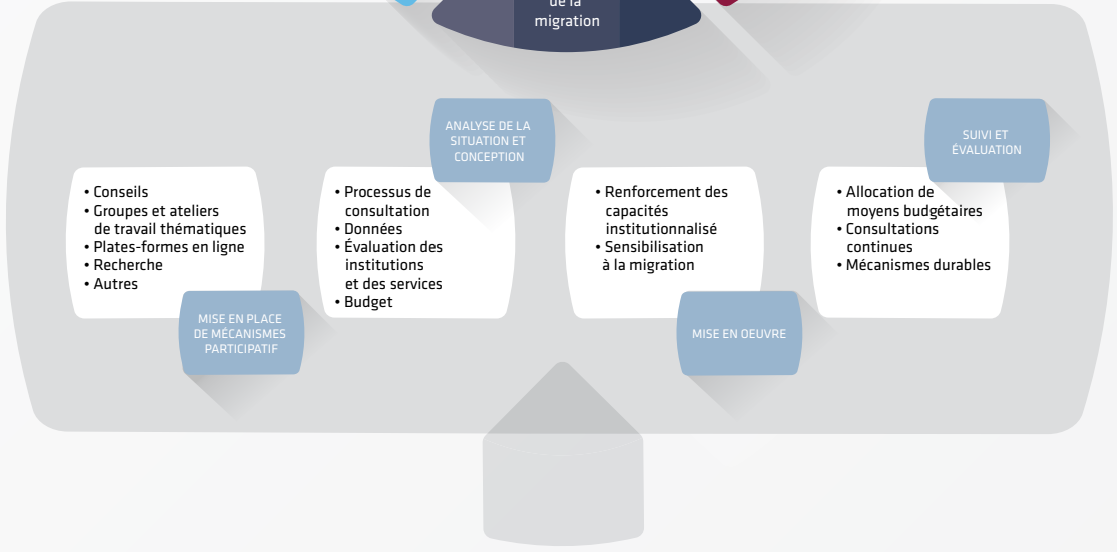
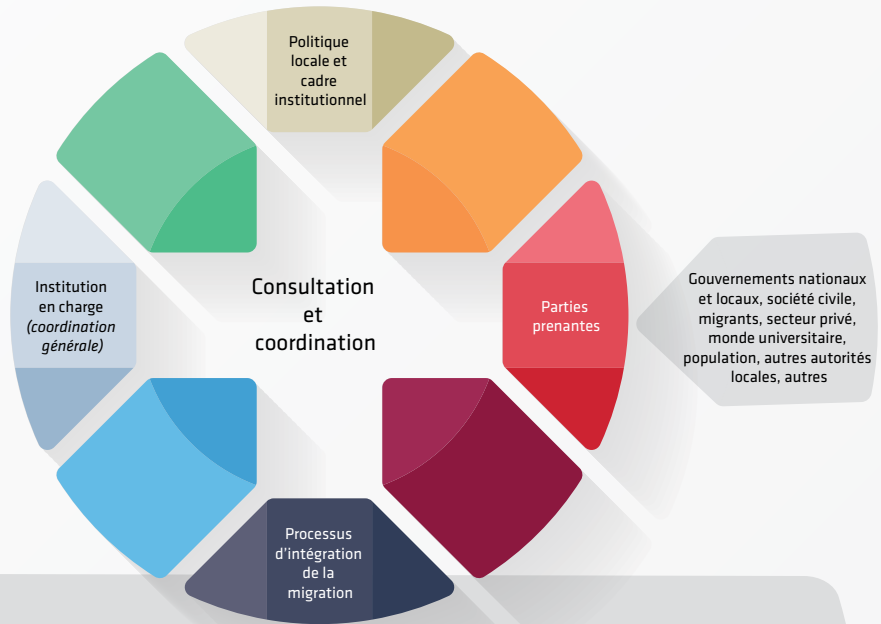
C'est encore plus évident dans le cas des politiques locales de migration qui sont étroitement liées aux forces dynamiques nationales et influencées (voire même déterminées) par des évènements qui interviennent constamment, par exemple en ce qui concerne les schémas migratoires et la perception du public.

Ainsi, le schéma présenté ci-avant a pour but de présenter les grandes lignes d'un processus d'intégration local en tenant compte des interrelations entre les différents mécanismes.

MÉCANISMES DÉCLENCHEURS
Prise de conscience et solide volonté politique

CADRE POLITIQUE NATIONAL ET AUTORITÉS NATIONALES

dialogue, coordination et communication



CONTEXTE MIGRATOIRE ET RÉALITÉS LOCALES

3^e partie

Recommandations politiques

« La réunion du comité de pilotage, qui a rassemblé des représentants des autorités locales, de la société civile, d'organisations de migrants et d'organisations internationales, a été l'occasion pour eux de contribuer de manière utile à la première ébauche du présent livret blanc. Sur la base des discussions, la dernière partie de la réunion a été consacrée à la formulation de recommandations.

Cette 3^e partie est le résultat de ces activités. »



Ces recommandations ont été formulées lors d'une réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le 2 septembre 2015 au siège de l'OIM à Genève.

Cette réunion a rassemblé des représentants des autorités locales, de la société civile, d'organisations de migrants et d'organisations internationales et a été l'occasion pour eux de contribuer de manière utile à la première ébauche du présent livret blanc. Sur la base de ces discussions, la dernière partie de la réunion a été consacrée à la formulation de recommandations. Cette 3e partie est le résultat de ces activités.

Les recommandations suivantes se rapportent à des questions conceptuelles et techniques et ont été élaborées à l'intention des diverses parties prenantes identifiées lors de l'étude.

Points de vue conceptuels

- 1) Comprendre la complexité du lien qui existe entre migration et développement ainsi que l'influence, aussi bien positive que négative, qu'exercent la migration et le développement l'un sur l'autre.
- 2) Adopter une approche de la migration et du développement basée sur les droits, où le respect des droits des migrants est une condition préalable à toute forme de politique.
- 3) Reconnaître la migration comme un phénomène de mouvements multidirectionnels plutôt que comme un phénomène caractérisé par la direction de ses flux entrants ou sortants.
- 4) Reconnaître que, dans un contexte local, le concept de « mobilité humaine » est plus approprié que celui de « migration » car il correspond mieux à la nature variée et complexe des déplacements humains au regard des opportunités de développement.

À propos des mécanismes d'intégration

- 5) Créer des mécanismes d'intégration par des approches participatives impliquant toutes les parties prenantes concernées et identifiées.
- 6) Accorder aux migrants une place importante parmi les parties prenantes pour qu'ils participent et expriment leurs inquiétudes tout au long du processus d'intégration.
- 7) Recourir à des approches multiniveaux pour élaborer des processus d'intégration, en établissant des liens productifs entre enjeux, priorités, politiques et acteurs nationaux, régionaux et locaux.
- 8) Ancrer les processus d'intégration de la migration dans les réalités locales et répondre aux véritables opportunités et défis locaux.
- 9) S'appuyer sur des données qualitatives et quantitatives pour donner une image précise d'une part des schémas migratoires, des problématiques, des enjeux et des opportunités associés à la migration et, d'autre part, des institutions et parties prenantes existantes avec leurs points forts et leurs points faibles afin de mettre en place des mécanismes d'intégration durables.

À l'intention des autorités nationales

- 10) Reconnaître la pertinence du niveau local/régional au moment de faire face aux défis que pose la migration et de tirer parti des opportunités qu'elle offre, le tout de manière contextualisée et concevoir des politiques de migration locales/régionales.
- 11) Créer des mécanismes, formels et informels, visant à promouvoir et encourager le dialogue entre les niveaux local/régional et national et entre les acteurs locaux/régionaux sur tous les territoires.
- 12) Soutenir les mécanismes de décentralisation pour que les autorités locales, en tant que décideurs, aient les moyens de tirer parti des opportunités et de surmonter les défis sur leurs propres territoires, de manière contextualisée et dans le respect des normes et politiques nationales.

À l'intention des autorités locales et régionales

- 13) S'efforcer de mieux comprendre les caractéristiques de la migration et du développement au niveau local/régional, notamment les tendances et schémas migratoires, et les aborder également d'un point de vue social, culturel et économique. Cette compréhension doit être contextualisée en tenant compte des réalités socio-économiques locales/régionales et ne pas être abordée comme un ensemble de données à part. Elle doit être le produit de recherches et de consultations et être diffusée auprès d'un large public.
- 14) Adopter une approche de la migration impliquant toute la société et éviter le compartimentage des approches, des politiques et des données. Cela signifie :
 - a. mettre en place des mécanismes de consultation multipartites ;
 - b. Adopter une approche axée sur la mobilité humaine qui tienne également compte des liens multiples existant entre migration interne et migration internationale dans un contexte local ;
 - c. Tassurer la participation des migrants aux processus locaux de prise de décisions et tout au long des processus d'intégration de la migration.
- 15) Mettre en place des organes institutionnels (comme des institutions, des comités) chargés de la coordination des processus d'intégration locale, en consultation avec les autres parties prenantes.
- 16) Mettre en place des mécanismes de suivi qui n'ont pas besoin d'être formels ou dédiés. Une consultation répétée des parties prenantes clés et la publication de rapports annuels peuvent suffire à assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques.
- 17) Soutenir la structuration et le renforcement des associations de migrants ainsi que les mécanismes de consolidation de leurs capacités qui assurent la durabilité de leurs actions.

À l'intention de la société civile

- 18) Plaider en faveur de l'inclusion de la migration dans les politiques publiques locales.
- 19) Encourager des représentants de la population migrante et des membres de la diaspora, dignes de confiance et déjà bien installés, à sortir du lot pour représenter leur communauté et dialoguer avec les autorités locales sur le long terme.
- 20) Joindre et créer des mécanismes de représentation adaptée de toute une panoplie d'acteurs de la société civile dans l'élaboration de politiques locales/régionales.
- 21) Promouvoir l'éducation civique des migrants pour leur permettre de participer activement à la vie sociale, économique, politique et culturelle de leurs communautés d'accueil.

Recommandations transversales

- 22) Assurer la durabilité du processus d'élaboration de politiques en l'intégrant à la législation nationale/régionale/locale et en créant des structures budgétaires institutionnalisées dédiées.
- 23) Explorer, chaque fois que nécessaire, la possibilité d'établir des mécanismes de coopération décentralisée centrés sur le lien entre migration et développement, et en définir les modalités.

Au niveau international

- 24) Mettre en place des plates-formes de dialogue où les acteurs locaux se rencontrent et expriment leurs opinions afin de les diffuser sur des forums internationaux.
- 25) Plaider en faveur du recueil de données sur la migration au niveau local pour soutenir l'élaboration de pratiques et de politiques locales fondées sur des données probantes.
- 26) Développer des outils spécifiques et conçus sur mesure pour que les décideurs et les acteurs locaux soutiennent l'intégration de la migration dans la planification du développement local.

4^e partie

Études de cas d'initiatives locales

Cette partie présente des études de cas utilisées pour développer la synthèse explicitée en 2^e partie et qui a mené à la formulation des recommandations énoncées dans la 3^e partie. Les initiatives ont été sélectionnées sur la base des critères suivants :

- Il peut s'agir de politiques, de projets et de stratégies conçus et mis en place au niveau infranational.
- Elles ont un ancrage institutionnel.
- Elles font intervenir différents acteurs et concernent différents secteurs de la gouvernance locale.
- Elles ne sont pas de simples et uniques projets visant à traiter un aspect spécifique de la migration.

À cela s'ajoute le fait qu'il était important d'identifier des initiatives dans différents contextes géographiques et migratoires, aussi bien dans ce qu'on appelle « les Pays du Sud » et « les Pays du Nord », même si cette classification n'a pas influencé l'analyse.

Certaines des études de cas présentées ici sont soutenues par l'Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD) qui a identifié des initiatives de migration et de développement (M&D) actuelles, menées au niveau local. L'objectif de l'ICMD est de les élargir par l'octroi d'une aide financière et d'une assistance technique ainsi que par un renforcement des capacités adapté. Toutes les initiatives soutenues par l'ICMD ont été à l'origine mises en place par des autorités locales ou des acteurs locaux, une raison de plus de les sélectionner pour les présenter ici en études de cas.

Liste des études de cas

- 4.1 Quinte, Canada :** le Partenariat local pour l'immigration de Quinte
- 4.2 Upala, Costa Rica :** la migration comme facilitateur de développement humain inclusif
- 4.3 La Unión, Le Salvador :** créer des alternatives à la migration en favorisant le développement économique dans le département de La Unión
- 4.4 Pichincha, Équateur :** une approche inclusive de l'intégration des personnes en situation de mobilité
- 4.5 Nantes, France :** le Conseil nantais de la citoyenneté des étrangers (CNCE)
- 4.6 Kérala, Inde :** stratégie de diaspora et migration du Plan prospectif 2030 pour le Kérala
- 4.7 Milan, Italie :** programme « Milan pour le codéveloppement »
- 4.8 Souss Massa Drâa et L'Oriental, Maroc :** connecter les territoires entre eux à travers la migration et le développement
- 4.9 Bicol, Philippines :** intégrer la migration et le développement dans la gouvernance des autorités locales au sein de la région de Bicol
- 4.10 Sédhiou, Sénégal :** PAICODEL-S, soutenir les initiatives de codéveloppement en faveur du développement économique local dans la région de Sédhiou
- 4.11 Barcelone, Espagne :** intégration de la migration dans la planification du développement local dans le cadre du plan de travail pour l'immigration de Barcelone
- 4.12 Vaud, Suisse :** Programme d'intégration cantonal vaudois
- 4.13 New York, États-Unis d'Amérique :** carte d'identité de la ville de New York (IDNYC)



4.1 Quinte, Canada :

Le Partenariat local pour l'immigration de Quinte

Présentation du projet. Le Partenariat local pour l'immigration de Quinte (PLIQ) est une initiative collaborative dans le cadre de laquelle des parties prenantes se réunissent régulièrement pour élaborer des approches coordonnées, globales et stratégiques visant à soutenir l'intégration et la participation des migrants dans la société canadienne en tenant compte des besoins de l'agglomération de Quinte.

Finalité	Le PLIQ veut soutenir les primo-arrivants pour qu'ils s'intègrent pleinement à la vie sociale, économique, politique et culturelle du Canada.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'image de la région et sensibiliser les habitants à l'accueil des primo-arrivants.• Créer un environnement dans lequel les expériences, les compétences et les qualifications de chacun sont valorisées pour être mieux utilisées.• Accentuer le dynamisme économique et social de la population locale et soutenir les employeurs désireux d'attirer, de recruter et de retenir les migrants sur le long terme en tant que main-d'œuvre stratégique.
Principales parties prenantes	Employeurs régionaux, organisations à but non lucratif, autorités municipales, provinciales et fédérales, établissements de formation, prestataires de services de soins de santé, services juridiques, les immigrés eux-mêmes présents dans la région.
Bénéficiaires	Les immigrants et les communautés de la Baie de Quinte qui les accueillent.
Zone géographique	Baie de Quinte, Ontario, Canada
Budget	S/O

Créé en 2011 à l'issue d'un processus de consultation multipartite visant à coordonner et piloter les activités du PLIQ, le Conseil du PLIQ se compose de 22 organisations.¹² Son objectif général est de superviser l'élaboration d'une stratégie locale qui mène à la fabrication d'un modèle social plus solidaire. Le PLIQ fait partie d'un partenariat local d'immigration (PLI) plus vaste mis en place dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration (2005).

Contexte migratoire. L'immigration est un élément important de la croissance démographique du Canada. De 2010 à 2014, près de 1,3 million de personnes ont immigré au Canada depuis l'étranger où elles sont nées. En 2014, les immigrants représentaient 0,7 %¹³ de la population totale du Canada. À l'heure actuelle, la majorité des personnes qui migre au Canada viennent des Philippines, d'Inde et de la République populaire de Chine.¹⁴ Les dernières données disponibles publiées par Statistique Canada indiquent que pour l'année 2014 la vaste majorité des migrants venait d'Asie (51,4 %), 23,9 % d'entre eux venait de pays d'Afrique et du Moyen-Orient et 11,6 % d'Europe.¹⁵ Selon un rapport du PLIQ publié en 2012,¹⁶ et selon le recensement de Statistique Canada, le nombre d'immigrants accueillis dans l'agglomération de Quinte s'élève à 14 395 (en incluant le comté de Hastings, le comté du Prince-Édouard, la municipalité de Brighton et la ville de Cramahe).

¹² Depuis 2015, ces organisations sont les suivantes : le Centre de santé communautaire de Belleville et de Quinte West, le Bureau de santé de Hastings et Prince-Édouard, les Community Employment Services du Collège loyaliste, l'école Loyola d'enseignement continu et pour adultes, TESL (Teachers of English as a Second Language, professeurs d'anglais deuxième langue) Kingston, Quinte & District Rehabilitation Inc., la ville de Belleville, la ville de Quinte West, le East Central Ontario Training Board, la Corporation of Hastings County, la Commission de développement économique de Quinte, la Quinte Manufacturers Association, le Manufacturers Resource Centre du collège Loyaliste, les Quinte United Immigrant Services, la Chambre de commerce de Quinte West, la Chambre de commerce et de tourisme du comté de Prince-Édouard, le Community Advocacy and Legal Centre, le Conseil de développement économique de Quinte, Citizenship and Immigration Canada, la Corporation of the County of Prince Edward, le Réseau de soutien à l'immigration francophone de l'Est de l'Ontario.

¹³ Statistique Canada, *Faits et chiffres 2014 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents* (Canada, 2014). Consultable sur <http://www.cic.gc.ca/english/resources/statistics/facts2014/permanent/10.asp>.

¹⁴ Statistique Canada, *Faits et chiffres 2014 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents* (Canada, 2014). Consultable sur <http://www.cic.gc.ca/english/resources/statistics/facts2014/permanent/10.asp>.

¹⁵ Statistique Canada, *Faits et chiffres 2014 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents* (Canada, 2014). Consultable sur <http://www.cic.gc.ca/english/resources/statistics/facts2014/permanent/08.asp>.

¹⁶ PLIQ, *Local Settlement Strategy and Action Plan* (Quinte, 2012). Consultable sur <http://www.quintelp.ca/images/QLIP2012.pdf>.

Contexte de décentralisation. Le Canada est une fédération constituée de dix provinces et de trois territoires. Les municipalités locales et régionales canadiennes sont des autorités provinciales décentralisées, compétentes pour régler les problèmes locaux sur leur propre territoire. Conformément à la Constitution du Canada, les provinces peuvent promulguer des lois régissant l'éducation, la propriété, les droits civils, l'administration de la justice, les hôpitaux, les municipalités et d'autres questions d'ordre local ou privé dans les limites de leurs frontières provinciales. Les municipalités sont des personnalités morales qui sont compétentes pour assurer la sécurité publique, les services locaux et la planification territoriale.

Depuis les années 90, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada (CIC) ne cesse de réaffirmer l'importance de la migration et du développement au niveau local. De même, le gouvernement canadien a fait de la migration un volet essentiel des plans de développement aussi bien au niveau provincial qu'au niveau national. De ce fait, l'État fédéral remet des fonds aux municipalités et aux régions pour financer des programmes et des services d'intégration dans le cadre d'accords régionaux sur l'immigration.¹⁷

Contexte institutionnel de l'initiative. Le Partenariat local pour l'immigration de Quinte (PLIQ) est le résultat des efforts du QUIS (Quinte United Immigration Services), financé et soutenu par le CIC à l'issue de la signature en 2005 d'un accord régional sur l'immigration entre le Canada et l'Ontario.¹⁸ Le QUIS fournit des services essentiels directement aux migrants et aide d'autres organisations intervenant dans le domaine de la migration au Canada et avec qui il collabore. Le QUIS a également apporté son soutien à Quinte dans le cas de projets spécifiques et il a formé, en 2007, un groupe réunissant des parties prenantes originaires de la région de Quinte pour qu'elles travaillent avec les trois niveaux gouvernementaux sur la démarche à suivre pour attirer les investisseurs étrangers dans l'agglomération de Quinte. En 2008, ce groupe a été ré-établi sous le nom de QRIAC (QUINTE Regional Immigration Advisory Committee) avec pour mission d'explorer les possibilités de créer une stratégie d'immigration pour l'avenir favorisant le développement de Quinte. En 2009, le QRIAC a formé un groupe consultatif plus petit pour attirer, recruter et fidéliser des professionnels étrangers qualifiés dans le cadre d'un projet appelé le Global Experience @ Work Project Quinte (GE@W). Ce projet a été lancé par la Chambre de commerce de Quinte West et soutenu par la Quinte Manufacturers Association, le East Central Ontario Training Board et le QUIS. Financé par le CIC du gouvernement de l'Ontario dans le cadre d'une initiative de la Chambre de commerce de l'Ontario, il s'est achevé avec succès en 2011 avec la création d'une boîte à outils aidant les employeurs à embaucher des travailleurs migrants hautement compétents dans la grande agglomération de Quinte. Cette boîte à outils est toujours en place actuellement. C'est dans ce contexte que le QLIP a été ensuite lancé en 2011 sur la base des réalisations antérieures et dans le but de relancer et revigorer les relations avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'une nouvelle mission et afin de combler les lacunes de certains services et de créer de nouveaux protocoles pour tous les services aux migrants.¹⁹

Parties prenantes clés participant à la mise en place du partenariat. Le QLIP est géré par le Conseil de partenariat du QLIP constitué de plusieurs parties prenantes comme les Chambres de commerce locales, des organisations de la société civile, des établissements de santé, des commissions de formation et des entités gouvernementales locales et nationales (le CIC, le QUIS et le ministère canadien de la Citoyenneté et de la Migration). Trois membres du Conseil sont chargés de la coordination, de la facilitation et de l'administration : le coordonnateur de projet, le facilitateur et la personne en charge de l'administration des services. Bon nombre de ces parties prenantes ont également créé des groupes d'action qui sont coordonnés par le Conseil de partenariat du QLIP.

Principaux mécanismes adoptés pour assurer la mise en œuvre de l'initiative. L'objectif global du QLIP est d'organiser des actions de plaidoyer, de faire des recommandations et de donner des conseils au sujet des initiatives, en s'appuyant sur les capacités de la grande agglomération de Quinte, pour offrir un environnement accueillant et solidaire aux migrants et, par là-même, pour bâtir une société meilleure pour tous.²⁰ Du fait que le QLIP cherche avant tout à exploiter et à améliorer les initiatives déjà existantes, l'une des premières activités entreprises dans le cadre du QLIP a été de concevoir un processus de recueil d'informations sur l'immigration locale afin de mieux connaître la nature, les caractéristiques et les besoins des migrants de Quinte. Pour ce faire, il a été procédé à deux sondages en ligne, l'un à l'intention des prestataires de services et l'autre à l'intention des immigrants, le but étant de mieux comprendre les lacunes de certains services, les besoins, les défis et les opportunités.

Les résultats de ces sondages ont été recueillis et analysés à la fin de l'année 2011, à la suite de quoi a été créée une base de données sur les immigrants de la région. Des groupes de réflexion et des entretiens complémentaires, ainsi que des analyses et des rapports sur les résultats, ont été également réalisés pour étudier les principales préoccupations des immigrants de la grande agglomération de Quinte. Le PLIQ s'efforce également d'améliorer la coordination et l'accès aux services pour les immigrants dans les domaines de la santé,

¹⁷ Gouvernement du Canada, *Accord Canada - Ontario sur l'immigration* (Canada, 2005).

Consultable sur <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/ontario/ont-2005-accord.asp>.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Robertson, L. J., *QLIP Local Settlement Strategy and Action Plan* (Canada, Partenariat local pour l'immigration de Quinte, 2012).

Consultable sur <http://www.quintelip.ca/images/QLIP2012.pdf> (en anglais).

²⁰ Ibid.

de l'éducation, de l'apprentissage des langues, de l'emploi et de l'intégration sur le marché du travail. Le Partenariat local pour l'immigration de Quinte (PLIQ) est donc constitué de groupes qui traitent de ces domaines administrés par le coordinateur de projet, le facilitateur et la personne en charge de l'administration des services. Chaque groupe joue un rôle spécifique comme indiqué ci-dessous.

Groupe Santé	QUIS (Quinte United Immigration Services) et Quinte Health Care	Met en place un protocole assurant le bon fonctionnement des services d'interprétation pour aider les nouveaux immigrants lorsqu'ils ont besoin de se rendre au Belleville General Hospital, au Prince Edward County Memorial Hospital ou au Trenton Memorial Hospital. Ces services seront également à disposition des patients du Centre de santé communautaire de Belleville et de Quinte West.
Groupe Éducation	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board (Loyola), professeurs d'anglais de Kingston, Collège loyaliste, East Central Ontario Training Board, Association canadienne pour les Nations Unies (branche de Quinte et de son district), bibliothèque publique de Belleville et galerie d'art John M. Parrott	Travaille à la définition d'un système éducatif à caractère interculturel.
Groupe Services juridiques et sociaux	Services sociaux du comté de Hastings et réseau de soutien aux immigrants francophones	Œuvre avec des partenaires spécialement conviés pour promouvoir et sensibiliser la population et les primo-arrivants aux services qui sont à leur disposition sur le plan du logement, de l'éducation et autres.
Groupe Développement économique	Chambre de commerce de West Quinte, Office du tourisme du comté du Prince-Édouard et Manufacturing Resource Centre (soutenu par la Quinte Manufacturers Association)	A pour objectif d'améliorer l'accès des immigrants au marché de l'emploi, en proposant aux employeurs locaux de s'engager à les recruter, par des initiatives d'accompagnement, une coordination des services locaux pour l'emploi et des stages non rémunérés. Le groupe sert d'agent de liaison entre près de 800 employés de la grande agglomération de Quinte et le PLIQ pour accroître les chances des migrants de trouver un travail.

Afin de promouvoir et que soit reconnue la valeur des contributions des immigrants à la région de Quinte, le PLIQ a également signé un accord avec la chaîne télévisuelle locale COGECO et Channel 4 pour la production d'une série télévisée en six parties intitulée *Breaking Barriers: A Local Look at a Global Perspective*. Cette série fournit une réflexion approfondie sur les défis et les victoires des immigrants vivant au Canada et tout spécialement sur les expériences des immigrants de la région de Quinte.

Principaux éléments d'intégration de la migration

- **Engagement à fournir des données précises et à s'investir dans la recherche** : cette initiative se base sur la prise de conscience du besoin et de la valeur de disposer de données précises et de cartographies pour s'assurer que les politiques répondent à la réalité du terrain.
- **Processus de consultation** : le fait de s'adresser directement aux migrants et aux prestataires de services, par le biais d'enquêtes et des groupes de réflexion, permet de constater la nécessité d'adopter une approche qui analyse aussi les points faibles, les opportunités et les lacunes de certains services des prestataires de services et qui permet de répondre de manière plus efficace aux besoins des migrants.
- **Approche multipartite et multisectorielle** : bénéficiant de l'appui de près de 25 organisations présentes au Conseil du PLIQ, cette initiative atteste clairement d'une approche multipartite et multisectorielle qui permet d'envisager la prise en charge des enjeux de la migration, de la fourniture de services et du soutien aux migrants, dans un vaste éventail de secteurs, par tout un ensemble d'acteurs aux intérêts et expertises différents.
- **Sensibilisation à la cohésion sociale** : la sensibilisation à cette initiative permet d'attirer l'attention de la population sur les bienfaits de la migration pour la région de Quinte, grâce à une série télévisuelle qui peut aider à lutter contre la xénophobie et promeut la cohésion sociale entre les migrants et les habitants de la région.

4.2 Upala, Costa Rica :

La migration comme facilitateur de développement humain inclusif

Présentation du projet. Le projet « La migration comme facilitateur de développement humain inclusif » est cofinancé par l'ICMD et 25 % de son budget total provient de contributions locales. Il a été mis en œuvre dans la municipalité d'Upala, dans la province d'Alajuela, à la frontière terrestre entre le Costa Rica et le Nicaragua. Le projet a été conçu pour renforcer les capacités des principaux acteurs sociaux et institutionnels de la municipalité d'Upala et pour mener des actions en faveur d'un développement humain durable, tout en veillant sur le respect des droits humains et l'égalité de genre, selon une perspective transfrontalière. Le but proposé est d'améliorer la qualité de vie des populations situées près de la frontière et l'objectif ultime du projet est d'institutionnaliser le « modèle de gestion de la mobilité transfrontalière » actuellement mis en place sur le terrain. Les activités du projet impliquent également une coordination avec des entités nationales responsables des questions migratoires afin d'encourager un mouvement politique vers une officialisation du modèle d'Upala.

Finalité	Améliorer la qualité de vie des populations vivant dans la région d'Upala près de la frontière avec le Nicaragua.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer les capacités institutionnelles pour globalement régler les problèmes de mobilité et de sécurité des personnes dans un contexte transfrontalier et sur la base d'une articulation interinstitutionnelle et intersectorielle.• Développer les capacités de gestion des habitants qui aident les migrants et les populations transfrontalières à s'impliquer dans des initiatives de participation citoyenne et de développement économique local, en prêtant une attention particulière aux travailleurs transfrontaliers, aux jeunes et aux femmes.
Principales parties prenantes	Municipalité d'Upala, représentants officiels locaux du canton d'Upala, membres du Conseil cantonal pour la coordination interinstitutionnelle (Consejo Cantonal de Coordinación Interinstitucional), Fédération des gouvernements municipaux (Federación de Gobiernos Municipales), Conseil national de la migration (Consejo Nacional de Migración), Centre des droits sociaux des migrants (Centro de Derechos Sociales del Migrante ou fondation CENDEROS) et ICMD
Bénéficiaires	Les jeunes, les femmes, les migrants transfrontaliers, toutes les personnes qui résident près de la frontière et les principales parties prenantes.
Zone géographique	Canton d'Upala dans la province d'Alajuela au Costa Rica
Budget	ICMD : 230 000 USD ; contribution locale : 80 000 USD Total : 310 000 USD sur 20 mois

Contexte migratoire. Le Costa Rica est avant tout un pays d'accueil de migrants et de réfugiés. Les données du dernier recensement réalisé en 2011²¹ indiquent que près de 9 % des personnes qui résident actuellement dans le pays sont nées à l'étranger. Parmi elles, les Nicaraguayens sont majoritaires puisqu'ils représentent 75,57 % des étrangers vivant au Costa Rica. La plupart des demandeurs d'asile sont Colombiens et l'on constate une migration saisonnière venant du Panama pendant la récolte du café. Nombreux sont ceux qui viennent dans ce pays en transit vers les États-Unis d'Amérique qui sont leur destination finale. Il faut noter également que 250 000 Costaricains vivent à l'étranger.²² En outre, 12 % des immigrants nicaraguayens vivent dans le nord du Costa Rica et 17 % d'entre eux résident dans le canton d'Upala.²³

Dans le canton (la municipalité) d'Upala, la migration transfrontalière quotidienne est importante : des milliers de Nicaraguayens traversent chaque jour la frontière avec le Costa Rica pour y travailler, étudier ou se faire soigner. Une identité transfrontalière a émergé des synergies induites entre les Nicaraguayens et les Costaricains qui forment une communauté binationale autour de la frontière entre les deux pays.

²¹ I21 INEC Costa Rica, statistiques officielles du Costa Rica. Consultable sur : <http://www.inec.go.cr/> (en espagnol).

²² Banco Central de Costa Rica, « Investigación de Campo: Aspectos Socioeconómicos de las remesas familiares 2012 » (División Económica - Departamento Gestión Información Económica Área de Encuestas Económicas, 2013). Consultable sur : <http://www.bccr.fi.cr/publicaciones/> (en espagnol).

²³ Ibid.

Le Costa Rica s'est également doté d'une *Politique migratoire intégrale 2013-2023*,²⁴ qui reflète bien la volonté du gouvernement de ce pays de gérer la mobilité humaine et d'améliorer l'insertion sociale des migrants sur son territoire national. *La Loi générale relative à la migration et aux étrangers* est l'instrument juridique clé de la gestion de la migration. Elle stipule que l'État se doit de promouvoir, réguler et guider les dynamiques d'immigration et d'émigration pour stimuler le développement économique et social de la nation, tout en protégeant les droits des migrants.

Contexte de décentralisation. Le Costa Rica est constitué de 7 provinces, 81 cantons (ou municipalités) et de 478 districts. Tout comme dans le reste de l'Amérique centrale, le processus de décentralisation n'a pas beaucoup progressé au Costa Rica, ce qui explique la présence d'un modèle de gouvernement centralisé. L'absence de niveau intermédiaire élu entre les gouvernements centraux et municipaux complique la tâche de généralisation d'une politique de transfert de pouvoirs et compétences. De fait, les faibles moyens des administrations municipales souvent atomisées sont à la fois l'effet et la cause de ce modèle centralisé.

Au niveau local, les cantons s'appuient sur deux instruments juridiques pour mener à bien leurs propres politiques de développement et réduire les asymétries de développement. Tout d'abord, le Plan cantonal de développement humain²⁵ entend créer une stratégie participative et inclusive pour encourager un développement humain durable, y compris via des conditions de migration. Ensuite, les Plans stratégiques municipaux²⁶ définissent les directives spécifiques à moyen terme au niveau cantonal pour renforcer la gouvernance municipale et ainsi améliorer la gestion des programmes de développement. Ces deux instruments insistent sur le recours à des processus participatifs qui reflètent les intérêts des résidents locaux.

En outre, l'Union nationale des gouvernements locaux²⁷ est un groupe formé de municipalités et de fédérations de municipalités (*Commonwealth ou mancomunidades*) impliqué dans des actions de plaidoyer en faveur de la décentralisation politique au Costa Rica et dans le renforcement du rôle des gouvernements locaux en leur accordant plus d'autonomie, de compétences et de ressources.

Contexte institutionnel de l'initiative. C'est dans ce contexte que le canton d'Upala a été le premier à promouvoir des plans de développement local tenant compte des droits de l'homme et dans lesquels la migration est un élément central. En fait, le canton d'Upala a conçu à la fois un Plan stratégique de développement du canton d'Upala (Plan Estratégico de Desarrollo Cantonal - Upala ou PEDCU) 2012-2017 et le Plan de développement humain d'Upala (Plan de Desarrollo Humano de Upala ou PDHU) 2013-2023. Le PEDCU a été conçu en plusieurs étapes avec la participation de tous les acteurs clés, dont des responsables haut placés et des agents du secteur public de la municipalité d'Upala, des organisations de la société civile, des intervenants du secteur privé et bien d'autres. Le PDHU est, quant à lui, le résultat d'un processus participatif auquel se sont joints des représentants du gouvernement local, des organisations de la société civile, des groupes de migrants et des intervenants du secteur privé. Les plans donnent la priorité à la satisfaction des besoins des personnes les plus vulnérables (les enfants, les jeunes gens, les jeunes migrants et les personnes vivant près de la frontière) afin d'encourager le développement du canton. Dans ces plans, la mobilité humaine est perçue comme étant une priorité stratégique contribuant aux objectifs de développement du territoire. Ils incluent des politiques conçues pour répondre aux besoins de développement de tous les résidents y compris ceux des migrants transfrontaliers, et ils sont stratégiquement liés à la politique migratoire globale du Costa Rica (*Política Migratoria Integral para Costa Rica*) 2013-2023.

²⁴ La création d'une politique migratoire globale était l'une des priorités du Conseil national de la migration (Consejo Nacional de Migración ou CNM). Le CNM a recommandé la formation d'un comité technique chargé de rédiger la politique migratoire. Plusieurs acteurs en faisaient partie, dont des représentants de l'Institut du tourisme du Costa Rica (Instituto Costarricense de Turismo), de la Caisse de sécurité sociale du Costa Rica (Caja de Seguridad Social Costarricense), du Centre pour les droits sociaux des migrants (Centro de Derechos Sociales del Migrante ou CENDEROS), du Service de migration jésuite, du Conseil national pour la réinsertion et l'enseignement spécialisé (Consejo Nacional de Rehabilitación y Educación Especial), de l'Institut national des femmes (Instituto Nacional de las Mujeres), de la Commission nationale d'amélioration de l'administration de la justice (Comisión Nacional para el Mejoramiento de la Administración de Justicia), de la Direction générale de la migration et des étrangers (Dirección General de Migración y Extranjería) dans un rôle de coordination, ainsi que des représentants de différents ministères. Quatre organisations internationales ont également apporté un soutien technique et financier : l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

²⁵ A. C. Escalante, Plan Nacional de Desarrollo 2015-18 (Ministerio de Planificación Nacional y Política Económica, 2014). Consultable sur : <http://documentos.mideplan.go.cr/alfresco/d/d/workspace/SpacesStore/cd1da1b4-868b-4f6f-bdf8-b2dee0525b76/PND%202015-2018%20Alberto%20Ca%C3%B1as%20Escalante%20WEB.pdf> (en espagnol).

²⁶ Ibid.

²⁷ Unión Nacional de Gobiernos Locales, Código Municipal Comentado Ley N° 7794 (2014).

Consultable sur <http://ungl.or.cr/sites/all/themes/ungl/img/Codigo-Municipal-2014.pdf> (en espagnol).

Principales parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet. La municipalité d'Upala et la Fondation CENDEROS ont conçu et sont responsables de la mise en œuvre du projet.

Les principaux acteurs contribuant à l'intégration de la migration au programme de développement local sont les représentants officiels locaux du canton d'Upala, les membres du Conseil cantonal pour la coordination interinstitutionnelle (Consejo Cantonal de Coordinación Interinstitucional), la Fédération des gouvernements municipaux (Federación de Gobiernos Municipales), le Conseil national de la migration (Consejo Nacional de Migración) et la fondation CENDEROS.

Il faut également noter que les institutions publiques du territoire sont représentées au Conseil cantonal pour la coordination interinstitutionnelle (Consejo Cantonal de Coordinación Interinstitucional) qui opère de manière autonome. En tant qu'organe de représentation des institutions, il inclut divers acteurs publics et est dirigé par le maire. L'objectif stratégique des conseils de coordination est d'assurer une planification interinstitutionnelle en faveur du développement local fondée sur une perspective globale, inclusive et participative.

Principaux mécanismes adoptés pour assurer la mise en œuvre du projet. Pour renforcer les capacités institutionnelles, de sorte que la mobilité et la sécurité humaines dans un contexte transfrontalier soient globalement assurées sur la base d'une articulation interinstitutionnelle et multisectorielle, deux mécanismes multisectoriels et interinstitutionnels ont été mis en place. Le premier mécanisme, créé par CENDEROS, est un mécanisme de réponse rapide visant à orienter, soutenir et protéger les migrants et les femmes victimes de violences qui vivent près des frontières. Il a avant tout consolidé et renforcé le Réseau de soutien aux femmes (Red de Mujeres Promotoras) déjà en place et permet d'aider les migrants, les femmes réfugiées et les femmes vivant près des frontières dans un délai de 72 heures suivant l'appel à l'aide grâce à une sensibilisation et à un renforcement des capacités. Par ailleurs, la Fondation s'efforce d'organiser des campagnes de lobbying de grande ampleur et prodigue des conseils sur les politiques et les programmes aux gouvernements locaux de la région. CENDEROS apporte également une contribution au niveau national, notamment en participant à des consultations organisées par le comité technique chargé d'élaborer la politique migratoire globale (Política Migratoria Integral) du pays. Enfin, CENDEROS travaille en étroite collaboration avec la Direction générale de la migration et des étrangers (Dirección de Migración y Extranjería) du ministère de l'Intérieur ainsi qu'avec des autorités locales et d'autres acteurs clés formant ensemble une équipe de suivi du mécanisme de réponse rapide.

Le deuxième mécanisme a été créé d'après le modèle de gestion de la mobilité transfrontalière approuvé par le Conseil national de la migration. Une commission spécifique a été formée au sein du Conseil national avec pour mission de promouvoir deux nouvelles catégories de migrants, les travailleurs transfrontaliers et les résidents transfrontaliers, et de leur offrir une plus grande protection en leur garantissant le respect de leurs droits et un accès aux services. Cette commission est le garant d'une mise en œuvre réussie de la stratégie de développement humain au niveau local. Pour assurer sa réussite, un système a été mis en place pour fournir à la municipalité des informations précises sur les mouvements migratoires afin de délivrer des permis aux travailleurs et résidents transfrontaliers. De plus, une base de données Emplois-Travailleurs a été créée pour évaluer et promouvoir le marché du travail transfrontalier. Tous ces changements ont été entrepris par la municipalité en collaboration avec la Direction générale de la migration et des étrangers (Dirección General de Migración y Extranjería), le ministère de la Santé et le ministère du Travail.

Pour que les populations locales soient en mesure d'aider les migrants et les populations transfrontalières à davantage s'impliquer dans les processus de participation des citoyens et le développement économique local, des programmes et activités de développement communautaire et de renforcement de leurs capacités de gestion ont été mis en place. Ces activités reposent sur le processus participatif déjà utilisé pour la création du Plan cantonal de développement humain et rassemble des migrants, des populations transfrontalières et le gouvernement local pour qu'ensemble ils contribuent à la planification du développement local.

Le projet promeut également la création et la validation d'une stratégie de développement économique local, en encourageant l'entrepreneuriat parmi les communautés transfrontalières par un renforcement de leurs capacités et en leur facilitant l'accès à des crédits grâce à des programmes institutionnels déjà instaurés.

Pour assurer la pérennité du projet, des formations sur les mécanismes et techniques utilisés par CENDEROS et la municipalité sont proposées aux fonctionnaires des autorités nationales et locales. De plus, des séances de formation, à l'attention des communautés, sont organisées pour promouvoir les droits des femmes. Les thèmes en sont entre autres la prévention des violences, le développement des capacités psychosociales, la communication et les droits humains, tous abordés sous l'angle du genre. Par ailleurs, pour encourager l'adoption du modèle transfrontalier d'Upala dans d'autres lieux, des campagnes de lobbying

et de sensibilisation sont menées aux niveaux local et national pour promouvoir l'intégration de la migration et du développement dans d'autres municipalités et d'autres plans de développement territoriaux, comme le Plan de travail du Conseil territorial pour le développement rural à Guatuso, Upala et Los Chiles, ou le Plan de travail du Conseil territorial pour le développement rural de Leon Cortes, Dota et Tarrazu (où un deuxième projet de l'ICMD est en cours de mise en œuvre).

Principaux éléments d'intégration de la migration

- **Diagnostic de la population migrante** : un élément essentiel garantissant le succès de ce projet a été l'identification des besoins des migrants transfrontaliers et des difficultés qu'ils ont à accéder aux services sans lesquels les activités de sensibilisation et les services de protection perdraient de leur efficacité et ne répondraient pas à leurs besoins.
- **Approche multipartite** : la participation de nombreuses parties prenantes importantes à la création et à la mise en œuvre d'un réseau de promoteurs des droits des femmes a permis d'aboutir à une réponse rapide et adaptée aux besoins spécifiques et variés des migrantes. Tout ceci a été facilité par une riche expertise et une ample gamme de services que chacun de ces intervenants a pris le soin de leur fournir.
- **Institutionnalisation et durabilité** : l'institutionnalisation de la migration et du développement au niveau des autorités locales et nationales s'est améliorée par la création avec l'aide parties prenantes clés de deux mécanismes intersectoriels et interinstitutionnels. En outre, en reconnaissant les populations transfrontalières et migrantes pour ce qu'elles sont grâce à l'octroi de permis de résidence et de travail, elles disposent désormais d'un mécanisme juridique permanent leur permettant de revendiquer leurs droits et une protection.
- **Démarche d'élargissement de l'intégration de la migration** : grâce à des campagnes de sensibilisation et de lobbying et à des activités de renforcement des capacités, orientées vers d'autres gouvernements locaux et régionaux, ce projet encourage la reproduction et la généralisation du modèle transfrontalier d'Upala dans d'autres zones frontalières du Costa Rica.
- **Coordination avec le gouvernement national** : une coordination avec le gouvernement national est à la fois essentielle et nécessaire pour s'assurer un soutien et un agrément à l'échelle nationale. Cette coordination appuie également la reproduction du modèle transfrontalier d'Upala dans d'autres zones frontalières du Costa Rica.

4.3 La Unión, Le Salvador :

Créer des alternatives à la migration en favorisant le développement économique dans le département de La Unión

Présentation du projet. Soutenu par l'ICMD, ce projet promeut l'intégration du rapport entre migration et développement en institutionnalisant un lien déjà existant entre des communautés de migrants organisées et leurs pays d'origine et de destination. Des organisations de Salvadoriens vivant à l'étranger envoient une aide économique à destination de leurs territoires d'origine afin de soutenir des initiatives de développement économique local spécifiques et convenues à l'avance. Ces initiatives répondent à des priorités de développement et à des chaînes de valeur identifiées lors d'un processus consultatif et participatif mené par un partenaire d'exécution, l'Agence de développement économique local de La Unión (ADEL La Unión). L'objectif est de réduire les inégalités économiques qui sont en partie responsables du phénomène migratoire local et donc d'atténuer l'émigration irrégulière depuis le Salvador en fournissant d'autres moyens d'existence par l'entrepreneuriat, tout particulièrement des jeunes et des femmes. Le projet a été lancé en 2014 et il se poursuit à l'heure actuelle.

Finalité	Soutenir le développement économique local des municipalités de Conchagua, Intipucá et El Carmen dans le département de La Unión, en contribuant à l'amélioration des chaînes de valeur dans les secteurs du tourisme et de la pêche artisanale.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Développer une stratégie conjointe favorisant un développement économique local durable et inclusif des industries du tourisme et de la pêche, avec les acteurs concernés, aussi bien au niveau local qu'au niveau national, et avec les communautés de Salvadoriens vivant à l'étranger.• Renforcer les capacités des communautés locales pour mettre en œuvre des initiatives économiques stratégiques dans le tourisme et dans la pêche artisanale, en tant qu'éléments déclencheurs des chaînes de valeur de développement local identifiées, en privilégiant les jeunes et les femmes.• Promouvoir la création d'alliances et la systématisation des connaissances au sein des communautés locales, des organisations publiques et privées stratégiques et des Salvadoriens vivant à l'étranger.
Principales parties prenantes	Agence de développement économique local (ADEL) de La Unión, municipalités de Conchagua, d'Intipucá et d'El Carmen, Comunidades Transnacionales de El Salvador (COTSA)
Bénéficiaires	Les habitants des différentes municipalités du département de La Unión
Zone géographique	Les municipalités de Conchagua, d'Intipucá et d'El Carmen du département de La Unión
Budget	ICMD : 230 000 USD sur une durée de 20 mois

Contexte migratoire. L'émigration depuis le Salvador est un phénomène de grande ampleur, qui touche surtout les zones rurales et les régions où sévissent le taux de pauvreté et de violence le plus élevé. Selon les estimations, le nombre d'émigrés salvadoriens résidant à l'étranger est de 2,8 millions, soit 25 % de la population totale, 60,6 % de ces émigrés étant des femmes.²⁸ Ce sont les problèmes structurels du pays qui poussent à la migration. Ce mouvement migratoire a débuté avec la guerre civile (1981-1992) qui a jeté sur les routes de nombreux réfugiés, puis il s'est poursuivi après la guerre en raison d'une pauvreté sans fin, du manque d'opportunités d'emploi et des violences. Aussi bien les zones urbaines que les zones rurales sont concernées, étant dépourvues de leurs atouts les plus précieux : leur main-d'œuvre. C'est tout particulièrement le cas du département (Province) de La Unión situé dans la région est du Salvador. Les indices de pauvreté des municipalités du département de La Unión sont extrêmes, bas et moyens,²⁹ et le taux d'analphabétisme s'élève à 23,7 %.³⁰ De ce fait, l'émigration dans cette région est devenue un véritable phénomène structurel puisque ce sont souvent les familles qui poussent les jeunes à quitter le pays (même de manière illégale) pour fuir la violence des gangs de rue et le taux de chômage extrêmement élevé chez les jeunes, tout cela malgré les risques que présente le long périple vers l'Amérique du Nord via le Guatemala et le Mexique.

²⁸ Universidad Tecnológica de El Salvador et USCRI, *Perfil Actual de la Persona Migrante en El Salvador* (2013). Consultable sur <http://www.refugees.org/about-us/where-we-work/albany/> (en anglais).

²⁹ FISDL, *Mapa de la Pobreza* (Carte de la pauvreté) (Fondo de Inversión Social para el Desarrollo Económico Local, Fond d'investissement social pour le développement économique local, 2005). Consultable sur <http://www.fisd.l.gob.sv/temas-543/mapa-de-pobreza> (en espagnol).

³⁰ Dirección General de Estadística y Censos, *Encuesta de Hogares de Propósitos Múltiples* (EHPM) 2012 (Enquête auprès des foyers à des fins diverses, 2012) (EHPM, 2013). Consultable sur <http://www.digestyc.gob.sv/EHPM2012/digestyc/resultado.pdf> (en espagnol).

Contexte de décentralisation. Le Salvador est constitué de 14 départements eux-mêmes divisés en 262 municipalités. Chaque département est administré par un gouverneur nommé par le pouvoir central, tandis que les maires et les conseils municipaux sont élus tous les trois ans. Un mandat d'une si courte durée restreint les possibilités d'améliorer la gouvernance décentralisée car il limite la conception et la mise en œuvre sur plusieurs années de programmes essentiels à la création et au développement d'institutions locales. Comme c'est le cas du Costa Rica, dans le contexte de l'Amérique centrale, l'absence d'un pouvoir intermédiaire élu entre les niveaux central et municipal empêche la généralisation d'une politique de déconcentration. Ainsi, les faibles pouvoirs des administrations municipales souvent atomisées sont à la fois l'effet et la cause de ce modèle centralisé. Les départements sont eux-mêmes regroupés en trois zones : occidentale, orientale et centrale. Chaque département est contrôlé par un gouverneur, directement nommé par le président de la République, et chaque municipalité est gouvernée par un conseil municipal élu par les citoyens. Chaque conseil municipal réunit un maire, un contrôleur et deux voire plusieurs conseillers. La Constitution³¹ reconnaît l'autonomie des municipalités ; toutefois, elle leur impose de collaborer avec les autres institutions publiques sur les plans de développement local et national.

Contexte institutionnel du projet. Avant la mise en œuvre de ce projet, les municipalités de Conchagua, d'Intipucá et d'El Carmen, situées dans le département de La Unión, avaient déjà noué des relations informelles avec la communauté de migrants originaires de ces zones vivant à l'étranger. Des initiatives locales à petite échelle avaient déjà été prises, tout particulièrement en ce qui concerne les infrastructures communautaires.

Le partenaire d'exécution ADEL La Unión est un mécanisme territorial public-privé créé en 2012 avec l'appui technique du programme ART du PNUD. ADEL La Unión fournit à la fois des services d'orientation et techniques stratégiques sur le développement économique local (DEL) à même le territoire, et ne se contente pas d'aider ses membres. Elle réunit des dizaines d'acteurs institutionnels, économiques et sociaux et est donc en mesure d'offrir un mécanisme de coordination à l'échelle départementale (et tente donc de manière implicite de combler l'insuffisance entre les niveaux central et municipal en l'absence d'un niveau intermédiaire élu).

En 2013, la Commission nationale des micro et petites entreprises (CONAMYPE), avec l'aide de l'ADEL La Unión, a créé un Centre de développement pour les micro et les petites entreprises (CDMYPE) afin d'encourager l'entrepreneuriat dans la région et de stimuler le développement économique local. De même en 2013, ADEL La Unión a créé un projet nommé conectaDEL qui fournit des moyens de renforcer les capacités de 37 acteurs stratégiques dans le domaine du développement économique local afin de dynamiser le secteur du tourisme dans les municipalités de Conchagua, d'El Carmen, de La Unión et de Meanguera del Golfo. Cette initiative a donné quelques idées pour lier des projets de développement économique à la migration, pour à la fois réduire les flux migratoires vers l'étranger et intégrer le potentiel d'une participation des membres de la diaspora dans la planification et la mise en œuvre du développement local.

Principales parties prenantes participant au projet. ADEL La Unión pilote le projet avec l'appui du vice-ministère des Salvadoriens expatriés, du ministère de l'Économie, du secrétariat technique de la Présidence, du ministère du Tourisme et de la Commission nationale des micro et petites entreprises (CONAMYPE). Toutes ces institutions font partie du Comité de soutien interinstitutionnel au développement économique local (Comité Interinstitucional de Apoyo al Desarrollo Económico Local ou CIADEL).

Le CIADEL œuvre au niveau national pour encourager la coordination interinstitutionnelle sur des questions de développement local. ADEL La Unión est chargée de mettre en place les stratégies de développement local que le CIADEL identifie dans le département de La Unión.

Les municipalités de Conchagua, d'Intipucá et d'El Carmen sont des entités gouvernementales en lien avec la mise en place directe du projet. Les coopératives de pêche artisanale de la municipalité de Conchagua et les Comités de développement du tourisme (Comites de Desarrollo Turístico ou CDT) d'Intipucá, de Conchagua et d'El Carmen y participent également et représentent les petits commerçants du secteur du tourisme (restaurants, petits hôtels, entreprises de transport, artisans, etc.).

Comunidades Transnacionales de El Salvador (COTSA), l'une des principales organisations de migrants salvadoriens, est basée aux États-Unis d'Amérique où résident près de 80 % des Salvadoriens expatriés. Après avoir donné la priorité à des projets isolés et portant essentiellement sur des infrastructures, financés par des Salvadoriens vivant à l'étranger, COTSA a décidé de s'investir davantage dans des actions plus intégrées visant à résoudre des problèmes de développement identifiés. L'objectif est double : améliorer la durabilité des projets et soutenir l'autonomisation des autorités locales et la participation des citoyens.

³¹ Constitution de la république du Salvador, chapitre VI (art. 203). Consultable sur : <http://www.asamblea.gob.sv/eparlamento/indice-legislativo/buscador-de-documentos-legislativos/constitucion-de-la-republica> (en espagnol).

Le Conseil national pour la protection et le développement des migrants et de leurs familles (CONMIGRANTES) est un autre acteur clé qui représente les Salvadoriens vivant à l'étranger et qui fait partie du ministère salvadorien des Affaires étrangères. Son mandat est de développer, proposer, orienter et contrôler l'application de la politique de protection globale des migrants et des politiques de migration et de développement. Il soutient également l'articulation des politiques et des programmes entre les différents niveaux institutionnels de l'État.

Les activités de ce projet soutenu par l'ICMD sont directement coordonnées sur le terrain par un point focal de l'ICMD qui fait le lien entre les différents partenaires d'exécution et l'ICMD et maintient le contact entre eux. Ce point focal fournit une assistance technique et assure le suivi de la mise en œuvre des différentes activités développées dans le cadre de l'initiative.

Mécanismes clés adoptés pour la mise en œuvre du projet. Un renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le domaine des politiques de migration et de développement au niveau local est essentiel au projet ; l'objectif étant d'intégrer la migration dans la planification du développement local.

Pour être certain que ces plans répondent aux véritables besoins de la communauté, en phase avec les chaînes de valeur des secteurs du tourisme et de la pêche artisanale, ADEL La Union a également établi un processus de consultation participatif pour le développement du projet, en organisant des réunions et des ateliers de travail avec des jeunes gens pour explorer les causes et les conséquences que peut avoir la migration en ce qui les concerne et leurs familles et pour mieux connaître leurs besoins et leurs ambitions.

La participation de Salvadoriens expatriés à la conception et à la mise en œuvre de la planification du développement local est encouragée par des processus consultatifs, une répartition d'une partie de leurs économies et la promotion du transfert de connaissances, toutes ces initiatives soutenant l'esprit d'entreprise. Cela permet également aux Salvadoriens expatriés participant au projet d'être directement associés aux initiatives qu'ils soutiennent et donc de créer des liens utiles à la promotion des initiatives auprès d'autres Salvadoriens résidant à l'étranger ou restés au Salvador, tout en encourageant une plus grande visibilité et une plus grande participation aux initiatives. Pour consolider ces liens et cet engagement, plusieurs municipalités, des comités de développement territorial des secteurs de la pêche et du tourisme et des organisations de Salvadoriens résidant à l'étranger ont signé un accord de coopération.

Ce projet encourage également l'autonomisation des femmes et des jeunes dans des contextes familiaux, sociaux, culturels, politiques, éducationnels, économiques et professionnels, dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et d'autonomisation qui les soutiennent dans la conception et la mise en œuvre de leurs propres entreprises ou coopératives. Des fonds d'investissement spécifiques ont été mis à disposition pour financer certains projets de jeunes et de femmes ayant créé des groupes coopératifs ou des entreprises individuelles. Pour que ces initiatives répondent à des besoins réels et exploitent les opportunités offertes, des ateliers de travail et des études ont été organisés afin d'évaluer les avantages compétitifs des ressources du territoire et élaborer une stratégie d'amélioration des secteurs de la pêche et du tourisme.

Enfin, dans le but de d'inclure la dimension locale de la migration et du développement dans le Plan de migration et de développement, qui fait partie du Plan national stratégique de protection et de développement des migrants et de leurs familles, des consultations territoriales seront organisées avec des jeunes, des migrants de retour dans leur pays d'origine et des familles de migrants restés à l'étranger pour évaluer leurs besoins et mieux comprendre la migration et le développement local.

Principaux éléments d'intégration de la migration

- **Processus de consultation participatif** : un élément crucial garantissant le succès de ce projet a été l'identification des besoins, des idées et des aspirations de la communauté pour être certain de les intégrer aux politiques locales.
- **Sensibilisation et renforcement des capacités des autorités locales et des autres acteurs** : cela a permis aux municipalités de comprendre l'importance de la dimension locale de la migration et du développement et de s'assurer que la migration est bien comprise dans leurs plans de développement local.
- **Instauration de mécanismes de dialogue et d'accords avec les Salvadoriens résidant à l'étranger** : cela a permis une institutionnalisation et un maintien des liens et rapports entre les Salvadoriens expatriés et leurs territoires d'origine pour un soutien cohérent et plus efficace au développement local.

- **Approche multipartite** : l'implication de nombreuses parties prenantes importantes tout au long du processus, y compris de migrants expatriés, a permis d'opter pour une approche intégrale et adaptée de gestion de la migration en faveur du développement local.
- **Contribution à la conception de politiques nationales** : la décision des autorités centrales (vice-ministère et CONMIGRANTES) de définir une nouvelle politique nationale de M&D, dans le cadre de consultations participatives territoriales et internationales permet aux organes nationaux de tenir compte des réalités de terrain, des opinions et de l'expertise des acteurs locaux.

4.4 Pichincha, Équateur :

Une approche inclusive de l'intégration des personnes en situation de mobilité

Présentation du projet. Le projet de Pichincha, en Équateur, repose sur les précédentes réalisations du Gouvernement autonome décentralisé de la province de Pichincha (le GADP) et vise à promouvoir des stratégies favorisant l'intégration et le développement des acteurs locaux ainsi que le renforcement durable de leurs capacités, pour encourager l'intégration sociale, productive et culturelle des individus en situation de mobilité³². Ce projet a été réalisé dans la province de Pichincha, en Équateur, dans un contexte de forte mobilité humaine (émigration, immigration, transit, mouvements de réfugiés et retour d'émigrants), caractérisé par la présence de groupes en situation de vulnérabilité et d'exclusion sociale (comme des femmes, des jeunes et des personnes démunies). Soutenu par l'ICMD, ce projet a été lancé en 2014 et s'est achevé en 2016.

Finalité	Le projet a pour principal objectif la promotion de stratégies d'intégration, de développement et de renforcement durable des capacités des acteurs locaux pour encourager l'insertion culturelle, sociale et productive des individus en situation de mobilité.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir l'acceptation et l'intégration au sein des communautés.• Renforcer les moyens de subsistance et l'économie solidaire des populations.• Promouvoir l'harmonie interculturelle par le renforcement social/organisationnel.• Fournir des conseils et un soutien juridique et psychosocial.
Principales parties prenantes	En Équateur : Gouvernement autonome décentralisé de la province de Pichincha (GADP), ministère du Travail, Défenseur du peuple équatorien (DPE) et Défenseur public (DP), Organisation internationale du Travail (OIT), Pastoral Social - Caritas, Fundación Voces -Alianza Hip Hop Para las Calles, Fundación Esperanza (FE), Fundación Ambiente y Sociedad (FAS), Asylum Access (AA), Organisation hébraïque de soutien aux immigrés et aux réfugiés (HIAS), Service jésuite aux réfugiés (SJR). En Espagne : CIDALIA Consultoría en Diversidad, Université autonome de Madrid (UAM), Asociación de Migrantes Rumiñahui et Asociación para el Codesarrollo Liclicán.
Bénéficiaires	Le projet soutient 700 personnes en situation de mobilité grâce à l'organisation d'ateliers de travail, d'événements de réseautage et de séances de formation ciblées. Il donne la priorité aux réfugiés et aux migrants de retour dans leur pays.
Zone géographique	Le projet se déroule dans les cantons de Cayambe, Pedro Moncayo, San Miguel de los Bancos, dans les paroisses de Guayllabamba, Calderón et Nayón, dans le district Chilibulo de Quito et dans la province de Pichincha.
Budget	CMD : 230 000 USD Autres contributions du GADP : 134 440 USD Total : 364 440 USD sur 20 mois

Contexte migratoire. L'Équateur est un pays de la région des Andes qui se démarque par son haut degré de mobilité humaine. Non seulement c'est un pays d'émigration massive (surtout vers les États-Unis, l'Espagne et l'Italie), mais c'est également un pays qui accueille un très grand nombre d'immigrés, de réfugiés et de migrants de retour, ainsi que des personnes en transit vers des pays plus riches de la région ou vers le Canada et les États-Unis (notamment originaires de pays d'Asie et d'Afrique).

Le nombre d'émigrants est estimé à entre 1,4 million et 1,6 million à la date de décembre 2007.³³ Cela équivaut à plus de 10 % de la population totale de l'Équateur. L'émigration internationale en provenance de l'Équateur est surtout urbaine (73,6 % des émigrés viennent de zones urbaines et seulement 26,4 % de zones rurales).³⁴

³² Le territoire de Pichincha inclut la zone urbaine de Quito (la capitale de l'Équateur) ; le projet est donc mis en œuvre dans une zone essentiellement urbaine et où la population est dense.

³³ G. Herrera, et al., *Ecuador: la migración en cifras* (Fonds des Nations Unies pour la population et FLACSO Ecuador, Quito, 2008). Consultable sur : <http://www.flacsoandes.edu.ec/libros/digital/43598.pdf> (en espagnol).

³⁴ Au niveau des cantons et des communautés, il existe une migration interne dense. Ainsi, les zones rurales participent également au phénomène de migration, mais avec des effets et des caractéristiques sensiblement différents de la migration internationale.

En raison de la crise économique qui frappe l'Europe depuis 2008, la migration de retour vers l'Équateur, surtout à Pichincha, s'est accrue (de 2005 à 2010, 63 888 personnes sont revenues vivre en Équateur).³⁵ L'on estime que 29 % des émigrants de retour en Équateur sont installés dans la province de Pichincha.³⁶ Les flux d'immigration arrivent également de pays andins frontaliers et des Caraïbes. La Colombie et le Pérou sont parmi les pays les plus concernés puisque leurs ressortissants représentent 75,2 % du flux total d'immigrants enregistrés. Les Colombiens représentent la part la plus importante (48,6 %).³⁷

Sur les 55 500 réfugiés recensés par le gouvernement équatorien, 98 % viennent de Colombie fuyant les violences. L'on estime que 27 % des réfugiés se sont installés dans la province de Pichincha.³⁸

Contexte de décentralisation. Le territoire est constitué de 7 régions, 24 provinces, 221 cantons, 797 paroisses rurales et 411 paroisses urbaines. Depuis 2010, la Loi organique relative à l'organisation, l'autonomie et la décentralisation territoriale³⁹ a été approuvée, donnant lieu à une restructuration de l'organisation politique et administrative. La nouvelle loi organique a projeté la décentralisation politique et le transfert des responsabilités et des ressources du gouvernement central aux gouvernements autonomes décentralisés (DAG). Les gouvernements provinciaux, municipaux et cantonaux nouvellement autonomes et décentralisés ont désormais les moyens juridiques, judiciaires et électoraux de participer directement à la gouvernance de leurs propres territoires.

Contexte institutionnel du projet. C'est dans le cadre de la décentralisation et du contexte migratoire précité que le GADP a créé l'Agenda de Pichincha pour l'inclusion sociale, un outil de planification permettant de définir une politique publique pour les groupes prioritaires (comme mentionné dans la Constitution de l'Équateur), incluant dès lors un domaine de travail spécifique en lien avec la mobilité humaine. L'agenda est défini sur une période allant jusqu'en 2018 et ses objectifs et stratégies d'exécution sont basés sur une approche M&D intégrée qui établit des liens entre différents niveaux de gouvernements.

La province de Pichincha a également instauré une Unité de mobilité humaine pour l'inclusion (accueil, post-arrivée et intégration) à l'attention des personnes en situation de mobilité et de vulnérabilité, notamment les émigrants de retour dans leur pays d'origine, les immigrants et les réfugiés. La planification de cette unité se fait en fonction de l'Agenda pour l'inclusion sociale et son modèle de gestion repose sur deux stratégies : (1) le renforcement de services spécifiques et une attention directe prêtée aux personnes en situation de mobilité fournie au Bureau de l'Unité à Quito, assorti de services d'autres unités et bureaux des autorités provinciales au profit de toute la population de la province (santé, formation, certification des compétences et aptitudes professionnelles) ; et (2) une intervention dans les autres territoires de la province en collaboration avec des organisations travaillant dans ces domaines et par le biais d'unités mobiles.

Les activités mises en œuvre par l'Unité de mobilité humaine sont entre autres : des conseils et une attention psychologiques, des conseils juridiques, une insertion économique grâce à des stratégies de création d'emplois en indépendant (conseils sur les micro entreprises et capitaux de démarrage/octrois de subventions pour la mise en œuvre de projets) et d'emplois salariés (par l'intermédiaire de l'agence pour l'emploi du ministère du Travail, la formation et la certification de compétences professionnelles) ; le plaidoyer, la participation et le soutien socio-organisationnel ; et la recherche.

Principales parties prenantes participant au projet. Un très grand nombre de parties prenantes participent à la mise en œuvre du projet. L'une des plus importantes est l'Unité de mobilité humaine qui fait partie du Secrétariat de l'environnement et du développement humain du gouvernement autonome décentralisé de Pichincha. Cette unité est responsable de la gestion des questions de mobilité humaine dans la province.

³⁵ B. D. Jokisch, *Ecuador: From Mass Emigration to Return Migration?* (Institut des politiques migratoires, 2014).

Consultable sur <http://www.migrationpolicy.org/article/ecuador-mass-emigration-return-migration> (en anglais).

³⁶ Gioconda Herrera, María Isabel Moncayo et Alexandra Escobar, *El Perfil Migratorio Del Ecuador 2011* (Quito: OIM, 2012).

³⁷ Ibid.

³⁸ MREMH, Ministerio de Relaciones Exteriores y Movilidad Humana (ministère des Relations étrangères et de la Mobilité humaine), *ficha Informativa de Proyecto* (2015). Consultable sur : www.cancilleria.gob.ec/wp-content/uploads/2015/04/GPR-Fortalecimiento-de-la-Direcci%C3%B3n-General-de-Refugiados.pdf (en espagnol).

³⁹ Loi organique de l'organisation territoriale, de l'autonomie et de la décentralisation (Código Orgánico de Organización Territorial, Autonomía y Descentralización) (2010). Consultable en espagnol sur : http://www.oas.org/juridico/pdfs/mesicic4_ecu_org.pdf.

Parallèlement, des associations et fondations à but non lucratif comme Pastoral Social Caritas Ecuador, Asociación Rumiñahui et Fundación Esperanza apportent leur aide en organisant des formations et des discussions de sensibilisation.

Le GADP coordonne également différents acteurs de la province qui prennent activement part aux résultats et objectifs du projet. Les protagonistes du processus de migration, comme les organisations de migrants, les immigrants, les réfugiés et d'autres personnes en situation de vulnérabilité sont inclus. Ces organisations promeuvent l'autonomisation et l'inclusion sociale de leurs bénéficiaires.

Les activités de ce projet soutenu, par l'ICMD, sont directement coordonnées sur le terrain par un point focal de l'ICMD qui fait le lien entre les différents partenaires d'exécution et l'ICMD et maintient le contact entre eux. Ce point focal fournit une assistance technique et assure le suivi de la mise en œuvre des différentes activités développées dans le cadre de l'initiative.

En partenariat avec l'ICMD, des organisations étatiques comme l'Assemblée nationale, le Défenseur du peuple équatorien (Defensoría del Pueblo) et plusieurs ministères (ministère des Relations étrangères et de la Mobilité humaine, ministère de la Justice, ministère du Travail), ainsi que des organisations internationales comme l'Organisation internationale du Travail, ont également fourni une assistance technique et des formations pour la mise en place de mécanismes d'insertion sociale et professionnelle conformément à l'approche basée sur les droits humains inscrite dans la Constitution de l'Équateur.

Un partenariat a également été établi avec l'Université autonome de Madrid et avec le groupe de recherche CIDALIA, fournissant un soutien académique et institutionnel dans le développement de liens d'action/de recherche à l'échelle internationale en faveur de la coopération décentralisée.

Le Consortium des gouvernements des provinces autonomes de l'Équateur (CONGOPE) est également un acteur stratégique avec lequel le GADP collabore étroitement pour partager les leçons tirées du modèle de gestion de la mobilité humaine de Pichincha. Ainsi, le CONGOPE peut en faire part aux autres gouvernements autonomes décentralisés d'Équateur et les soutenir dans leurs initiatives de migration et développement au niveau local.

Principaux mécanismes adoptés pour assurer la mise en œuvre de l'initiative. Le projet vise à faire valoir les droits des personnes en situation de mobilité (surtout les émigrants de retour dans leur pays d'origine et les personnes ayant besoin d'une protection internationale) dans un cadre global de développement humain par la promotion et le renforcement de leurs capacités sociales, culturelles et de production. Le projet respecte la Constitution qui préconise que les individus en situation de mobilité représentent l'un des groupes prioritaires dans le pays.⁴⁰ Ce projet adhère également à l'objectif du Plan Nacional del Buen Vivir 2013-2017 (PNBV) qui adopte une approche s'articulant autour de quatre aspects garantissant les droits des personnes en situation de mobilité : (1) garanties des droits et protections, inclusion sociale et équité ; (2) harmonie interculturelle ; (3) dimensions économique et productive ; et (4) politique internationale et partage des responsabilités.

Le GADP a signé des accords de coopération interinstitutionnels pour coordonner les réponses aux nombreuses questions qu'engendre la mobilité humaine dans la province. Les principaux partenaires de cette initiative sont l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation des États ibéro-américains (OEI).

L'équipe technique de l'Unité de mobilité humaine et ses organisations partenaires sont chargées de promouvoir la participation active des communautés locales et des personnes en situation de mobilité aux activités du projet. De tels évènements fournissent des possibilités de socialisation, des formations et une assistance technique encourageant l'insertion sociale. Une stratégie de suivi des interventions a également été conçue dans le cadre du projet afin de surveiller, ajuster et évaluer les efforts fournis.

Compte tenu de la diversité des situations dans lesquelles se trouvent les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants de retour dans leur pays d'origine, les personnes en transit, les émigrants et les immigrants se trouvant à Pichincha, le GADP s'est associé à des entités spécifiques pour fournir une réponse adaptée aux besoins des personnes particulièrement vulnérables, comme avec le HCR qui aide les réfugiés et les demandeurs d'asile. Le GADP collabore aussi étroitement avec le ministère du Travail

⁴⁰ Ce processus d'intégration peut ne pas découler d'une stratégie conçue à l'avance; cependant, la façon dont le projet est institutionnellement articulé et intégré rend suffisamment clair qu'un exercice d'intégration est en cours.

pour transmettre des informations que l'Unité de mobilité humaine (HMU) recueille sur les grandes difficultés auxquelles sont confrontées les personnes en situation de mobilité quand il s'agit d'accéder au marché du travail local, donnant ainsi la possibilité au ministère d'identifier les stratégies clés de mobilité humaine à intégrer aux politiques d'emploi nationales.

Dans le domaine de la recherche scientifique, le GADP collabore étroitement avec l'Université autonome de Madrid afin de mieux comprendre le phénomène migratoire équatorien. Encourager la coopération Sud-Sud avec des pays voisins comme le Pérou, le Salvador et le Costa Rica est également une priorité du GADP.

La cohésion sociale est également soutenue par la participation d'artistes urbains professionnels et connus qui travaillent avec des jeunes dans le cadre d'ateliers d'art et de musique. Ces ateliers sont organisés par la Fundación Voces - Alianza Hip Hop Para las Calles (Fondation Voix - Alliance Hip Hop des rues).

L'un des objectifs ultimes les plus importants du projet est le transfert de la méthodologie de travail, utilisée à Pichincha pour faire face aux enjeux de la mobilité humaine, vers les gouvernements autonomes décentralisés (GAD) des autres provinces. Cette mesure est soutenue par le partage des bonnes pratiques et des leçons tirées du modèle avec le Consortium des gouvernements des provinces autonomes de l'Équateur, par leur diffusion à d'autres GAD et par une assistance technique au moment d'adopter leur propre modèle de gestion de la mobilité humaine.

L'implication stratégique du vice-ministère de la Mobilité humaine et du ministère de la Coordination du Développement social dans le Comité de pilotage national du projet donne à la migration et au développement une dimension locale à inclure dans le Programme de développement social national. Cela permet également au ministère de la Coordination du Développement social, par le biais du Conseil national pour l'égalité, d'inclure la dimension locale de la migration et du développement dans le Programme national de mobilité humaine.

Principaux éléments d'intégration de la migration

- **Approche multipartite à multiniveau** : cette initiative propose une approche multipartite à multiniveaux bien définie, impliquant tous les acteurs pertinents aux niveaux national et local, dont le bon fonctionnement permet d'améliorer le modèle de gestion de la mobilité humaine du GADP en faveur d'un développement local.
- **Approche participative** : en permettant aux populations concernées par la mobilité de participer activement aux activités du projet, cette initiative parvient à renforcer la cohésion et l'insertion sociales et à évaluer les véritables besoins de ces communautés et de les intégrer dans la planification de développement local. Ces initiatives et services répondent de manière efficace et plus efficiente aux problèmes que pose la mobilité humaine et aux opportunités qu'elle offre.
- **Engagement à fournir des données précises et à s'investir dans la recherche** : les efforts de cette initiative se basent d'une part sur la reconnaissance du besoin et de l'importance de disposer de données précises et d'autre part sur un travail de recherche à prendre en compte dans la planification des politiques de développement local et ainsi en assurer l'efficacité.
- **Partage des connaissances pour une reproduction** : du fait que le modèle du GADP est considéré être une bonne pratique au niveau national, il peut être reproduit dans la province d'Imbabura dans le cadre du deuxième projet financé par l'ICMD dans cette région. En outre, le GADP partage son expertise via le CONGOPE afin que les autres provinces puissent en faire de même, également avec l'appui de l'ICMD.

4.5 Nantes, France :

Le Conseil nantais de la citoyenneté des étrangers (CNCE)

Présentation de l'initiative. L'objectif du Conseil nantais de la citoyenneté des étrangers (CNCE) est d'encourager la participation effective des migrants à la conception et à la mise en œuvre de la planification des politiques locales, tout particulièrement de celles qui touchent l'intégration et les immigrants de la ville.

Finalité	Institutionnalisation d'un organe consultatif pour faciliter la participation des résidents étrangers à l'élaboration des politiques publiques de la ville, tout particulièrement celles qui touchent l'intégration et les immigrants de la ville.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer les politiques publiques locales en matière d'accueil, d'intégration et d'égalité pour les immigrants.• Essayer d'autres formes de participation citoyenne.• Codévelopper et coproduire des plans d'actions et des outils spécifiques dans les domaines mentionnés, en travaillant avec les bénéficiaires, notamment les immigrants et tous les acteurs pertinents.
Principales parties prenantes	Municipalité de Nantes, préfecture de la région, Services d'immigration et d'intégration (SII), Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), OGN/associations diverses, membres du CNCE, hôpital de Nantes, universités de Nantes et d'Angers.
Bénéficiaires	Résidents étrangers de Nantes, y compris les citoyens européens et les personnes sans papier, les primo-arrivants et les immigrants adultes âgés, les bureaux municipaux, les conseillers municipaux, les ONG/associations diverses
Zone géographique	Ville de Nantes, France
Budget	Projet financé par la municipalité de Nantes

Contexte migratoire. En 2000, le nombre d'immigrants a commencé à augmenter dans la région française du Pays de la Loire. En 2008, le nombre d'immigrants dans la région s'élevait à 99 700, soit 2,8 % de la population de la région. Ce pourcentage au niveau régional est bien inférieur à la médiane nationale qui était de 8,4 % en 2008. Toutefois, la ville de Nantes présente un contexte particulier car les migrants représentaient 7,5 % de sa population totale en 2009.⁴¹ En raison de la crise économique de 2008, le taux de chômage à Nantes a atteint 9,1 % en 2013, même s'il restait l'un des taux les plus bas du pays (médiane nationale : 10,4 %) grâce aux plans de développement local qui ont permis la création de nouvelles entreprises (+7,4 % lors du premier semestre de l'année 2013). Nantes Métropole (regroupant plusieurs municipalités) est également le troisième plus grand centre industriel de France.

Les immigrants qui vivent à Nantes Métropole sont d'origines très diverses. Des données de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) indiquent la présence de 170 nationalités en 2006 même si les immigrants du Maghreb (33 %), d'Afrique sub-saharienne (15 %) et d'Asie (31 %) prévalent. La migration depuis la Turquie, l'Europe de l'Est (anciennes républiques soviétiques) et l'Asie a augmenté.

Contexte de décentralisation. La France est une république sociale indivisible, laïque et démocratique dotée d'une organisation décentralisée.⁴² Le territoire français est constitué de 22 régions elles-mêmes divisées en 101 départements et en 36 700 communes.⁴³ Cependant, le 16 juillet 2015, une loi de réforme territoriale a été promulguée et, depuis le 1er janvier 2016, les régions sont au nombre de 13.⁴⁴ Cette nouvelle loi stipule la suppression de la clause générale de compétence des départements et des régions.⁴⁵ En d'autres termes, ces deux collectivités n'ont plus le droit d'intervenir dans les affaires publiques et d'investir leurs fonds dans des actions publiques quelles qu'elles soient. Cette réforme donne aux nouvelles régions des compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de formation professionnelle, de transport et d'administration des écoles.

⁴¹ Données de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)

⁴² Constitution de la République française consultable sur http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/constitution.asp#titre_3.

⁴³ La réforme territoriale (2015). Consultable sur <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Ibid.

La France reconnaît le rôle de la mobilité humaine dans le développement et le rôle clé que jouent les migrants dans le développement économique et social des nations par leurs contributions économique, culturelle et technique.⁴⁶ L'Assemblée nationale procède actuellement à une révision d'un projet de loi portant sur les droits des étrangers en France à l'échelle nationale. L'objectif global de cette loi est d'améliorer l'accueil et l'intégration des migrants en situation régulière, de faciliter la mobilité des talents internationaux et de gérer l'immigration irrégulière de manière plus efficace.⁴⁷

En 1990, le gouvernement a créé les Programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (PRIPI).⁴⁸ Relancés en 2010, ces programmes locaux basent l'intégration des migrants sur des politiques d'accueil, la promotion sociale et professionnelle et la lutte contre les discriminations.⁴⁹ Par ailleurs, les municipalités ont le droit de créer des commissions consultatives sur des thèmes impactant leur territoire respectif. Par exemple, la ville de Nantes a créé un comité consultatif pour l'inclusion des populations immigrantes afin d'élaborer des politiques et des plans d'actions pour l'intégration des migrants.⁵⁰

Contexte institutionnel de l'initiative. L'élaboration d'une politique migratoire à Nantes a débuté en 1989 avec la création d'une politique d'intégration des migrants et de lutte contre la discrimination, sous la houlette du conseiller municipal à l'intégration des étrangers. Cette initiative et la forte volonté politique du maire ont permis la création de la Mission EIC (Égalité, Intégration et Citoyenneté) en 2002 sous l'égide de la Direction générale pour l'égalité. Cet organe institutionnel fournit un cadre d'action au conseiller municipal à l'intégration des étrangers, qui est appuyé par quatre fonctionnaires responsables de la coordination et du suivi de l'élaboration et de la mise en place de toutes les politiques.⁵¹ C'est dans ce contexte qu'en 2013 la Mission EIC a créé le Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers (le CNCE)⁵² comme organe consultatif formé de personnes d'origines diverses non européennes qui contribue à la planification et à la mise en place des politiques locales. Les besoins et les opinions des migrants sans papier sont représentés au sein du CNCE par des associations de la ville de Nantes qui travaillent avec eux.

Principales parties prenantes participant à la mise en œuvre de l'initiative. Les principaux partenaires du CNCE sont des bureaux et agences municipaux travaillant dans divers domaines du ressort des municipalités (logement, emploi et éducation par exemple). Ils travaillent ensemble dans l'intérêt de l'intégration des migrants. Un nombre d'organes intermédiaires de la ville endossent un rôle de partenaires financés de la municipalité pour la mise en œuvre d'initiatives ou de services spécifiques.⁵³

La Mission EIC bénéficie de l'aide d'institutions aux niveaux national, régional et départemental lors de la formulation de politiques d'intégration locale, notamment du ministère de l'Intérieur et de la Direction nationale pour l'immigration ainsi que de la direction départementale de la cohésion sociale, de la préfecture de la région Loire-Atlantique et d'autres entités locales. La direction de l'égalité et de la diversité du CNCE est chargée de coordonner tous ces acteurs.

En ce qui concerne les acteurs non institutionnels, près de dix organisations non gouvernementales⁵⁴ et groupes de migrants locaux se sont associés au CNCE en tant que principaux partenaires. Ils participent aux processus de prise de décisions liés à la résolution des problèmes en qualité de membres du groupe d'organisations et d'experts partenaires au sein du CNCE. Dans le cadre du projet Coprod financé par l'Union européenne, le CNCE a également reçu des fonds de la Commission européenne pour mener à bien certaines de ses activités.⁵⁵

⁴⁶ Projet de loi relatif au droit des étrangers en France (2015). Consultable sur <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-relatif-au-droit-etrangers-france.html#onglet3>.

⁴⁷ Programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (PRIPI).

⁴⁸ FORIM, *Synthèse des recherches PRIPI* (2012). Consultable sur <http://www.forim.net/sites/default/files/PRIPI.pdf>.

⁴⁹ Emanuela Roman Fieri, Rapport d'étude EU-MIA (Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers [CNCE], Nantes, France, 2014).

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ce ministère a été créé par le gouvernement de Nicolas Sarkozy en 2007. Il a été démembré en tant que ministère en 2010 pour devenir une division du ministère de l'Intérieur en charge de la gestion des politiques migratoires.

⁵² Le CNCE est composé d'environ 40 immigrants originaires de 26 pays (chiffres datant de 2013).

⁵³ C'est-à-dire l'agence pour l'emploi de Nantes Métropole ; Cosmopolis, un centre d'activités culturelles international et l'Association pour la réalisation d'activités éducatives, sociales et culturelles, ACCOORD) de la ville de Nantes.

⁵⁴ Association Santé Migrants de Loire-Atlantique, ASMALA), GASPROM, CIMADE, Ligue des droits de l'homme (LDH), Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, MRAP), Groupement des retraités éducateurs de France (GREFE), Association nantaise d'alphabétisation des étrangers (ANADE), Association de soutien au Collectif Enfants Étrangers, Fédération des associations laïques (FAL-44), Centre interculturel de documentation, Médecins du Monde (Mdm) et Association Tissé Métisse.

⁵⁵ Informations concernant le projet consultable sur <https://ec.europa.eu/migrant-integration/index.cfm?action=furl.go&go=/intpract/coprod-migrants-identified-by-a-study-undertaken-by-the-committee-of-the-regions>.

Principaux mécanismes adoptés pour assurer la mise en œuvre de l'initiative. Dans le cadre de cette initiative, un partenariat a été établi entre le CNCE et l'EIC pour intégrer les migrants, leurs besoins et opinions à la planification des politiques par le truchement du CNCE qui est tenu de conseiller l'EIC sur les enjeux de la migration. La mission de l'EIC est de répondre aux demandes de renseignements que lui envoie le CNCE.

Cette méthodologie participative du CNCE contribue, par l'organisation d'ateliers de travail, à l'élaboration d'un programme M&D aux niveaux départemental et régional. Ces ateliers de travail promeuvent l'inclusion et la participation des migrants aux débats sur leurs intérêts et besoins spécifiques et sur les principales priorités de développement de la région. Il s'agit d'outils dynamiques de formulation de politiques locales. Les thèmes abordés sont sélectionnés en consultation avec les membres du CNCE et sont ensuite soumis au Conseil de la ville de Nantes pour voir dans quelle mesure ils sont en adéquation avec les priorités stratégiques locales et pour établir des sphères communes de dialogue et d'initiatives stratégiques. La participation aux ateliers de travail est accessible à tous, membres ou non du CNCE. De ce fait, tous les étrangers vivant à Nantes peuvent y participer : associations d'immigrants, associations travaillant essentiellement avec ou pour les migrants et acteurs institutionnels concernés par les thèmes qui sont abordés.

Les techniques de participation, utilisées dans le cadre de ces ateliers de travail, sont constamment revues et chaque atelier est animé de façon différente. Cela facilite l'échange d'opinions sur ce qui se passe dans différents secteurs et permet d'explorer les besoins et domaines d'amélioration pour atteindre les objectifs conjointement poursuivis. Les stratégies, mises en œuvre pour améliorer l'accueil des immigrants dans la ville et pour mieux faire face aux situations dans lesquelles se trouvent les immigrants les plus âgés, sont un parfait exemple de ce processus. Ces thèmes ont tout d'abord été abordés lors d'ateliers au cours desquels des politiques ont été élaborées et appliquées avec l'appui de l'EU-MIA en 2012-2013. L'EU-MIA a plus tard qualifié d'exemple de « bonne pratique » ces ateliers de travail, seules 10 initiatives ayant eu ce privilège.

Principaux éléments d'intégration de la migration

- **Processus participatif** : cette initiative insiste tout particulièrement sur la nécessité d'inclure des migrants et leurs organisations dans la planification des politiques, et de faire en sorte que leurs besoins, idées et aspirations soient entendus grâce à la méthodologie participative du CNCE.
- **Approche multisectorielle** : en donnant la possibilité à tous les migrants de s'exprimer dans tous les domaines stratégiques pertinents, le CNCE intègre les questions de migration à tous les secteurs et politiques, améliorant ainsi la cohérence des politiques tout en adoptant une approche intégrale de la migration dans tous les secteurs.
- **Coordination multiniveau** : du fait que l'EIC collabore avec des institutions nationales, régionales et départementales à la formulation de politiques d'intégration locale, les politiques locales adhèrent aux politiques nationales et sont dûment soutenues et avalisées par les autorités nationales.

4.6 Kérala, Inde :

Stratégie de diaspora et migration dans le cadre du Plan prospectif 2030 pour le Kérala

Présentation de l'initiative. Le Plan prospectif 2030 pour le Kérala est en réalité le plan de développement local de l'État du Kérala. Le Kérala est le seul état d'Inde dont le plan de développement renferme une politique de diaspora et migration (PDM) comme volet institutionnel de son programme de développement local.

L'inclusion d'une stratégie PDM s'est faite suite à une reconnaissance bien claire par les autorités de l'État du Kérala du potentiel de la migration sur le développement et du besoin d'atténuer ses impacts négatifs comme la dépendance aux transferts de fonds et la fuite des cerveaux. La stratégie vise donc à intégrer la migration dans le programme de développement afin d'en exploiter le potentiel et d'en atténuer les impacts négatifs. Pour y parvenir, l'initiative repose sur trois principaux piliers : (1) l'élaboration de stratégies globales multidimensionnelles valorisant le potentiel de la migration dans le développement ; (2) un renforcement de la protection des droits des migrants et la réduction autant que possible des impacts négatifs de la migration ; et (3) une meilleure interaction avec les migrants afin de promouvoir leur rôle en tant qu'acteurs du développement.

Finalité	Le principal objectif de la stratégie de diaspora et migration est d'intégrer les trois catégories de migrants ; Kéralais non-résidents (Non-Resident Keralites ou NRK), migrants de retour au Kérala et immigrés, en intégrant la migration dans le Plan prospectif 2030 pour le Kérala (programme de développement). Pour ce faire, il faut créer un environnement propice d'intégration efficace de ces migrants et leur donner les moyens de contribuer de manière significative au développement de l'État et donc du pays tout entier. L'approche fondamentale est de tirer parti du potentiel de développement de la diaspora (y compris des migrants de retour au Kérala) et des immigrés.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Développer des stratégies globales multidimensionnelles pour, à des fins de développement, mettre à profit la bonne volonté et exploiter les ressources à la fois de la diaspora des non-résidents et des émigrés de retour au pays.• Renforcer la protection des migrants afin de respecter leurs droits et valeurs les plus élémentaires et atténuer le plus possible les impacts négatifs des transferts de fonds et de la migration.• Faciliter le dialogue et la coopération avec les migrants et membres de la diaspora.
Principales parties prenantes	Ministère des Affaires des Kéralais non-résidents (Department of Non-Resident Keralites' Affairs, NORKA), Norka-Roots, le Bureau de planification de l'État du Kérala, les organisations des NPK et les NRK.
Bénéficiaires	Les migrants, les immigrants, les NRK, le gouvernement du Kérala.
Zone géographique	État du Kérala
Budget	Aucune donnée disponible.

Contexte migratoire. Si l'Inde est un grand pays d'émigration, elle est également le plus grand bénéficiaire de transferts de fonds au monde avec 69 milliards de dollars reçus en 2012,⁵⁶ ce qui représente plus de 4 % du revenu national brut du pays. En Inde, la majeure partie de la population des expatriés vient de l'État du Kérala.⁵⁷ Les Kéralais ont une longue tradition d'émigration ce qui a fait de leur État l'une des plus grandes sources de main-d'œuvre étrangère, notamment pour les pays du golfe Persique depuis les années 70. À l'heure actuelle, les émigrés de retour au pays représentent une part significative de la population de l'État et ils jouent un rôle déterminant aussi bien d'un point de vue démographique, que politique et économique. Face à la crise économique mondiale, aux nouvelles politiques de recrutement des pays du golfe Persique, favorisant les travailleurs locaux au détriment des migrants, et à l'abandon de grands projets d'infrastructures, les migrants économiques prennent la décision de retourner vivre dans leur pays d'origine.

⁵⁶ S. Irudaya Rajan (ed), *Global Crisis, Migration and Remittance: India Migration* (Routledge, New Delhi, 2012).

⁵⁷ KSPB (Kerala State Planning Board), *Perspective Plan 2030 - Kerala* (Kerala, 2014). Consultable sur http://www.ncaer.org/publication_details.php?pid=255.

Une étude datant de 2011 estime que le nombre de Kéralais vivant à l'étranger s'élève à 2,33 millions et le nombre de migrants de retour au Kérala à 1,15 million⁵⁸ Une importante migration interne a également eu lieu dans la région du Kérala. Les transferts de fonds de Kéralais vivant à l'étranger (22 % du PIB du Kérala⁵⁹) ont beaucoup soutenu l'économie de l'État pendant plus de trente ans.

Contexte de décentralisation. L'Inde est une république fédérale constituée de 28 États et 7 Territoires de l'Union. Les États et Territoires de l'Union fédérés sont gouvernés de manière similaire. Chacun d'entre eux est dirigé par un Gouverneur conseillé directement par le siège réel du pouvoir exécutif, un/une ministre en chef et son conseil des ministres.⁶⁰

Au niveau des États, chacun d'entre eux dispose de sa propre législation et de ses propres ministères pour régler les problèmes liés aux gouvernements locaux. De même, les gouvernements locaux sont plus ou moins divisés entre les autorités rurales et les autorités urbaines. Dans les zones aussi bien urbaines que rurales, les représentants locaux sont élus pour un mandat de cinq ans et exercent leur pouvoir selon un système de comités. Dans les zones urbaines, les comités sont obligatoirement spécialisés dans les domaines de la finance, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement et du logement alors que, dans les zones rurales, les fonctions des comités peuvent varier d'un État à un autre.⁶¹

Chaque État est libre de promulguer ses propres lois en matière de gouvernance locale tant qu'il respecte les amendements nationaux concernant la décentralisation soumis par l'État.⁶²

Contexte institutionnel de l'initiative. Au niveau national, l'engagement de l'Inde envers ses communautés à l'étranger a mené à la création en 2004 du MOIA, un ministère des Affaires des Indiens d'outre-mer⁶³, suite aux recommandations du High Level Committee on the Diasporas (Comité de haut niveau sur les diasporas) en 2001.

Le Plan prospectif 2030 pour le Kérala est le plan de développement de l'État du Kérala. Il a été préparé et approuvé en 2014 par le gouvernement de l'État du Kérala et contient un chapitre spécifique sur les diasporas et la migration, dans le cadre duquel est explicitée l'approche envers la stratégie de la diaspora et la migration

Parties prenantes clés participant à la conception et la mise en œuvre de la stratégie. Le Kerala State Planning Board (Commission de planification de l'État du Kérala) a été constitué pour que le gouvernement de l'État formule des plans de développement basés sur une évaluation scientifique des ressources de l'État et sur ses priorités de croissance. La Commission s'est vu attribuer la tâche de préparer un Examen économique annuel devant accompagner le document budgétaire au corps législatif de l'État. Il coordonne également la conception et l'application de la stratégie PDM avec les différents acteurs impliqués dans différents ministères sectoriels.

Le ministère des NORKA (Affaires des non-résidents kéralais) a été créé en 1996 par le gouvernement du Kérala. Son objectif est de promouvoir le bien-être des non-résidents kéralais (NRK) en menant des actions dans trois principaux domaines : financement (par exemple, aide aux retraités ou indemnité en cas de décès), échanges culturels et services professionnels (orientation en amont du départ, recrutement et authentification des certificats). Il joue un rôle d'intermédiaire entre les non-résidents kéralais et le gouvernement du Kérala et tient lieu de forum pour tenter de résoudre les problèmes des NRK, garantir leurs droits et aider à la réintégration des migrants de retour chez eux. Le ministère des NORKA est également l'une des nombreuses parties prenantes qui contribuent à l'élaboration de la stratégie PDM et du Plan prospectif de 2030 pour le Kérala.

Norka-Roots, été établi en 2002, est l'agence d'exécution du ministère des NORKA. Son mandat consiste à fournir un large éventail de services comme la mise à jour des connaissances, des conseils aux émigrés sur le départ, des certificats notamment d'étude pour les étudiants désireux d'émigrer, le rapatriement des corps de migrants.

⁵⁸ S. Irudaya Rajan, *Migration and Development: The Indian Experience*, (International Conference on Migration Remittances and Development Nexus in South Asia Institute of Policy Studies of Sri Lanka, Colombo, Sri Lanka, 2009).

⁵⁹ La Banque mondiale, « Remittances to Developing Countries to Stay Robust This Year, despite Increased Deportations of Migrant Workers » (Press Release, 2014). Consultable sur <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2014/04/11/remittances-developing-countries-deportations-migrant-workers-wb>.

⁶⁰ Constitution de l'Inde. Consultable sur <http://lawmin.nic.in/coi/coiason29july08.pdf>.

⁶¹ Ibid.

⁶² Ibid.

⁶³ Le prédécesseur du MOIA, ministère des Affaires indiennes non-résidentes, a fonctionné pendant seulement quatre mois et a ensuite été rebaptisé le ministère des Affaires indiennes d'outre-mer (MOIA). Le changement a permis de renforcer le rôle du Ministère en tant qu'entité gouvernementale facilitant les liens avec la communauté indienne à l'étranger.

Il organise également des campagnes de prévention des risques de falsification de documents et de migration clandestine et des aides financières aux migrants de retour au Kérala en situation de pauvreté. Norka-Roots coordonne l'application de la stratégie PDM.

Les groupes et les associations de NRK sont d'une importance stratégique, car c'est à travers eux que le gouvernement maintient le dialogue avec la diaspora.

Principaux mécanismes adoptés pour assurer la mise en œuvre de l'initiative. La stratégie PDM du Kérala garantit la participation d'un nombre élevé de parties prenantes, aussi bien pour l'élaboration de la stratégie que pour son application. La stratégie PDM et le Plan prospectif pour le Kérala ont été formulés de concert avec de nombreuses parties prenantes, notamment des décideurs politiques, des associations de migrants, des migrants et des membres de la diaspora, des administrateurs, des universitaires, des ONG, des membres de la société civile, des entreprises du secteur public et du secteur privé, des étudiants, des citoyens et d'autres groupes d'intérêt. Le dialogue concernant la mise en œuvre et le suivi de la stratégie PDM entre ces différents acteurs est constant. De plus, des stratégies participatives du gouvernement du Kérala incluent la reconnaissance des organisations des NRK selon un système leur permettant de s'inscrire de manière officielle.

La stratégie en soi repose sur les piliers suivants :

Connaître la diaspora : l'État du Kérala reconnaît l'importance des activités de recherches pour cartographier la diaspora et en évaluer les besoins et opportunités de développement afin de fournir une approche stratégique basée sur la recherche et des données probantes. Ces actions nécessitent de bien comprendre les aspirations de la diaspora, ce qu'elle souhaite proposer, l'ampleur de son éventuelle contribution, et de créer des inventaires des compétences.

Établir la confiance : la stratégie met l'emphase sur l'instauration d'un climat de confiance entre les groupes de la diaspora et a pour cela recours à différents moyens. Tout d'abord, la confiance s'instaure en créant des infrastructures permettant de relier les groupes de la diaspora à leur patrie afin de soutenir les flux et portails d'informations et, ainsi, faciliter les communications. Le magazine mensuel au format électronique et la création de Comités consultatifs de la diaspora, qui se réunissent deux fois par an pour discuter de sujets en lien avec la diaspora ou d'autres événements organisés dans le cadre de la diaspora en sont quelques exemples. Par ailleurs, le Kérala a pour objectif d'instaurer la confiance en fournissant des services à ses migrants vivant à l'étranger en s'adressant à leurs ambassades et consulats. Enfin, le Kérala soutient des activités culturelles et sociales, l'enseignement et l'apprentissage des langues pour construire un « patriotisme de la diaspora » comme « condition préalable » pour s'assurer que les membres de la diaspora ont réellement le désir et l'envie de contribuer au développement du Kérala avec enthousiasme.

Mobilisation de la diaspora et des transferts de fonds : si le Kérala reconnaît que les transferts de fonds venant de l'étranger sont d'ordre privé et que les membres de la diaspora peuvent librement choisir d'e remettre leur argent comme ils l'entendent, le Kérala promeut également les actions philanthropiques et la création d'entreprises ainsi que de réseaux professionnels transnationaux, de réseaux de connaissances spécialisés et de réseaux d'expatriés très qualifiés afin d'accéder aux ressources économiques, sociales et techniques que la diaspora est disposée à proposer pour contribuer au développement du Kérala. Par exemple, le Kérala a établi un fonds de collecte d'argent (le Kerala Fund) en organisant des événements sociaux et de travail en réseau avec la diaspora pour financer des initiatives de développement.

Exode inverse des compétences et capacités : le Kérala souhaite exploiter les talents des territoires de destination et encourage donc la circulation ou les pépinières de cerveaux, par exemple avec des retours temporaires de migrants hautement qualifiés qui peuvent améliorer le niveau de certains secteurs. La stratégie PDM du Kérala cherche également à exploiter le potentiel de développement de sa « diaspora par affinité », c'est-à-dire des entreprises, entrepreneurs, étudiants et autres acteurs non kéralais qui résident temporairement au Kérala. Enfin, le Kérala reconnaît le potentiel des migrants qui ont choisi de revenir chez eux de façon permanente ainsi que l'aide dont ils ont besoin pour se réintégrer à la société. Pour les aider, la stratégie tente de créer une base de données des compétences des migrants de retour pour faciliter leur réinsertion sur le marché du travail, promouvoir l'investissement et l'entrepreneuriat et impliquer les ONG pertinentes afin de supporter ces migrants qui doivent surmonter les difficultés d'une réinsertion sociale, économique et culturelle.

Immigration : l'immigration vers le Kérala est réglementée par un réseau d'agences de recrutement et l'État gère déjà un programme de protection sociale appelé le Programme des travailleurs migrants entre États (Inter-State Migrant Workers Scheme)

qui leur offre des services de santé et l'accès à l'éducation. Toutefois, ce programme n'a pas remporté le succès escompté et peu de migrants s'y sont inscrits. La stratégie PDM tente donc de l'améliorer en créant une base de données à laquelle il est obligatoire de s'inscrire, en proposant des logements à bas prix aux migrants et en faisant la promotion de services d'intégration et favorisant la cohésion sociale.

Mise en place et évaluation du succès de la stratégie PDM : le Kerala s'est beaucoup investi dans le développement institutionnel afin d'améliorer l'efficacité de la stratégie tout au long de sa mise en œuvre. Il a fallu analyser les défis auxquels sont confrontés les acteurs et les points faibles des institutions pour identifier la meilleure manière d'améliorer leurs services et la coordination. Cette analyse a également permis d'établir de bonnes pratiques et de présenter des projets qui ont réussi dans d'autres pays, pouvant être sources d'inspiration, et qui peuvent être adaptés au contexte kéralais. Une partie de la stratégie PDM est donc de renforcer également le ministère des NORKA, d'encourager l'instauration d'une politique migratoire propre au Kerala et d'allouer des budgets spécifiques pour assurer le bon fonctionnement des mécanismes de mise en œuvre. Enfin, le Kerala a l'intention de procéder à un suivi et à une évaluation de tous les programmes menés à bien.

Principaux éléments d'intégration de la migration. La stratégie présentée dans le Plan prospectif de 2030 pour le Kerala est un excellent exemple d'intégration de la migration dans la stratégie de développement du Kerala. Les éléments clés de cette intégration sont entre autres :

- **Un processus participatif complet :** cette initiative promeut l'intégration de la migration, en assurant celle des migrants et de leurs associations, de leurs besoins et de leurs idées de développement, dans les processus de planification du développement, la mise en œuvre de la stratégie PDM ainsi que son suivi et son évaluation.
- **Institutionnalisation renforcée de la MGD :** la création d'une stratégie spécifique, des entités d'exécution, l'allocation d'un budget et une volonté d'améliorer la performance de ces institutions le tout effectué dans le cadre de la stratégie du PDM ont, ensemble, de fortes chances d'aboutir à une institutionnalisation de la MGD dans les plans de développement du Kerala.
- **L'importance du recueil de données :** les activités de recherche, la cartographie et la consultation des migrants ont permis de comprendre non seulement ce qui les caractérise mais également leurs aspirations, leurs compétences et leurs besoins, et ainsi de s'assurer que les politiques répondent à leurs besoins réels.
- **Autonomisation des migrants :** en dialoguant avec les migrants et les membres de la diaspora, en leur proposant des outils et des services et en appuyant leurs activités et projets, l'initiative leur donne également les moyens de devenir des acteurs du développement.

4.7 Milan, Italie :

Le programme « Milan pour le codéveloppement »⁶⁴

Présentation de l'initiative. L'objectif du programme « Milan pour le codéveloppement » est de consolider le capital à la fois humain, social, économique et financier des migrants vivant à Milan et en Lombardie, en renforçant leur capacité à nouer des relations et des partenariats stratégiques et en créant de nouvelles opportunités de développement, aussi bien dans leur pays de destination que d'origine. Pour y parvenir, l'initiative se concentre sur les processus de coopération décentralisés.

Finalité	<ul style="list-style-type: none">• Encourager les migrants à participer activement à leur propre intégration dans leur pays d'accueil et au développement de leur pays d'origine.• Encourager des partenariats institutionnels avec les autorités locales des pays du Sud afin de renforcer leurs capacités.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des politiques locales avec l'aide des migrants (pas seulement sur les questions de coopération mais également sur des politiques locales).• Entretien des relations institutionnelles avec des partenaires du Sud par la création de « couloirs institutionnels ».• Impliquer des nouvelles parties prenantes (secteur privé, universités, syndicats) afin d'encourager de nouveaux partenariats mondiaux dans des programmes de coopération décentralisés.
Principales parties prenantes	Municipalité de Milan, division des relations internationales et autres divisions que concernent ces enjeux, le CeSPI (Centre d'études en politiques), 14 institutions financières, les migrants et leurs associations, des ONG de Lombardie
Bénéficiaires	Les migrants et leurs associations, les Milanais et les territoires partenaires
Zone géographique	Milan, Lombardie (Italie) et les territoires partenaires décentralisés au Sud
Budget	4 050 000 EUR de 2007 à 2014

Contexte migratoire. Près de 350 000 citoyens étrangers vivent à Milan, de nationalités très diverses et appartenant à plus de 150 groupes ethniques différents. La ville abrite plus de 500 associations en lien avec les communautés étrangères. La situation de Milan est similaire à celle des autres grandes villes européennes puisque, en 2013, 18 % de sa population était identifiée comme étant des migrants.

Ce qui fait la particularité du contexte milanais est que cette immigration de masse est récente et multi-ethnique : cette nouvelle richesse et diversité migratoire à Milan a élargi les horizons bien au-delà de quelques principales communautés d'étrangers. À Milan, les migrants les plus actifs (issus du Sénégal, d'Albanie, du Maroc et d'Équateur) n'appartiennent pas systématiquement aux communautés étrangères les plus importantes (des Philippines, d'Égypte et de Chine, p. ex.).

Contexte de décentralisation. Au niveau national, le ministère italien des Affaires étrangères, conformément aux directives de l'ONU et de l'UE, a rédigé un avant-projet des Principes directeurs de coopération internationale décentralisée en 2010. Selon le ministère, un développement Nord-Sud est essentiel et il doit être mutuel : la migration et le développement sont des composantes fondamentales de la coopération internationale. La nouvelle loi italienne de coopération internationale pour le développement, promulguée en 2014, reconnaît chez les associations de migrants un rôle de soutien à l'aide et au développement des communautés des pays d'origine.

En 1989, Milan a été la première ville italienne à créer une unité dédiée à la coopération internationale décentralisée et à l'éducation au développement (sensibilisation au concept de citoyenneté mondiale). À la base de cette initiative, une loi italienne (n° 49/1987) actuellement en vigueur portant sur les échanges de l'Italie avec les pays développés qui définit le rôle des autorités locales dans les activités de coopération pour le développement. Plus de 100 ONG et associations italiennes œuvrant dans le domaine de la coopération internationale sont basées en Lombardie.

⁶⁴ Bureau du maire de la ville de Milan, *Milan for co-development: Assessment 2015* (International Relations Mayor's Office Development Aid, City of Milan, 2015). Consultable sur <http://mediagallery.comune.milano.it/cdm/objects/changeme:43106/datastreams/dataStream20627641262958408/content>.

Contexte institutionnel de l'initiative. La ville a commencé à s'investir dans le domaine de la migration et du développement en 1997. Depuis 2007, elle instaure peu à peu un programme expérimental sur le long terme appelé « Milan pour le codéveloppement » conformément au cadre des Objectifs de 2006 des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement et aux directives du Parlement européen et de la Commission européenne. Avant le gouvernement actuel, la migration était politiquement perçue essentiellement comme un problème de sécurité. La municipalité proposait une pléthore de services et d'initiatives dans ce domaine, mais en dehors des politiques de développement local. Désormais, la municipalité tente de s'éloigner du concept précédent reposant sur des « appels d'offres ». Elle souhaite en fait favoriser des actions coordonnées et organiques, dans le cadre desquelles la migration et le développement sont considérés comme des thèmes transversaux impliquant plusieurs secteurs administratifs et nécessitant de développer des politiques intégrées et cohérentes.

Principales parties prenantes impliquées. Le Bureau d'aide au développement de la division des Relations internationales de la municipalité de Milan est chargé de la coordination et de la mise en œuvre du programme. Il travaille en étroite collaboration avec d'autres départements pour permettre une véritable intégration de la migration et éviter le compartimentage de ses actions. Ainsi :

- Le Département de la culture coopère avec celui des Relations internationales sur l'organisation du Forum de ville monde (« Forum della Città Mondo ») pour renforcer les communautés de migrants et les associations d'étrangers et les encourager à participer activement à la vie publique de la ville.
- Le Département des relations internationales coopère lui avec celui des politiques sociales pour fonder un Centre de la migration, le premier bureau d'information à Milan se consacrant à la migration internationale. Ce centre fournit des informations aux migrants et sert de lieu de rencontre aux associations travaillant dans l'immigration et l'intégration dans la ville. Même si ce centre joue un rôle essentiellement au niveau local, le défi à relever par la municipalité est d'élaborer une politique d'intégration qui incarne et soit en phase avec les politiques de coopération internationale.

Le CeSPI (Centro Studi di Politica Internazionale), un centre d'études en politiques, est l'un des principaux partenaires du programme. Il fournit expertise et données et soutient la mise en œuvre. Milan a mis en place un groupe de travail avec le CeSPI et des associations de migrants, dont la mission est d'évaluer la possibilité d'instaurer un bureau de protection sociale multinationale dans l'environnement professionnel du centre.

Quatorze institutions financières, coordonnées par la Fondazione Cariplo, et d'autres bailleurs soutiennent la pérennité du programme en le finançant.

Les migrants et leurs associations basés à Milan et en Lombardie participent à leur manière à cette initiative par exemple :

- En tant que responsables ou partenaires dans la planification et la mise en œuvre de projets et d'initiatives de codéveloppement.
- En tant que stagiaires, assistant à des cours de formation sur le renforcement des capacités et le soutien aux associations de migrants.
- En tant que participants au partage et à l'échange d'idées, d'expériences et de connaissances.
- En tant que promoteurs ou participants à des réseaux et groupes de travail locaux, nationaux et internationaux.

Plusieurs ONG de Lombardie, qui opèrent sur le terrain de l'aide au développement international et de la sensibilisation à la citoyenneté mondiale, participent également à leur manière. Par exemple :

- En tant que responsables ou partenaires de la planification et de la mise en œuvre de projets et initiatives de codéveloppement.
- En tant que formateurs ou professeurs en gestion d'associations et de projets de développement.
- En tant que participants au partage et à l'échange d'idées, d'expériences et de connaissances.
- En tant que promoteurs ou participants à des réseaux et groupes de travail locaux, nationaux et internationaux.

Des partenaires décentralisés sont aussi des acteurs essentiels de ce programme de codéveloppement Nord-Sud. D'autres parties prenantes de Lombardie et de territoires étrangers, où les projets sont mis en place (par exemple, des associations à but non lucratif, le secteur privé, des universités, des syndicats et des gouvernements locaux) participent aux projets en tant que partenaires ou membres de réseaux.

Principaux mécanismes adoptés pour assurer la mise en œuvre de l'initiative. La municipalité de Milan, avec le soutien du CeSPI, a lancé en 2007 le programme « Milan pour le codéveloppement » après avoir constaté le succès de projets de coopération décentralisée mis en place par des migrants eux-mêmes.

Le CeSPI a tout d'abord mené une étude comparative des expériences et des modèles d'autres villes européennes, en organisant de nombreux entretiens avec des migrants. Le CeSPI a collaboré avec le programme depuis son lancement dans de nombreux domaines :

conception de l'initiative et appels d'offres, formation et renforcement des capacités, entretiens avec des migrants participant aux projets, analyses et modèles de projets, rapports de suivi, indicateurs et critères d'évaluation, et rencontre avec les communautés étrangères absentes du programme.

Les migrants et leurs associations ont été consultés pendant la conception, la planification et la mise en œuvre de l'initiative à l'occasion de réunions, de séances de formation, d'ateliers, de conférences et de présentations en lien avec le programme et ses projets. Pour faciliter cette consultation, le Bureau d'aide au développement a préparé une longue liste d'adresses détaillée pendant la mise en œuvre du programme (partagée avec les Départements des politiques sociales et de la culture). En outre, Milan, qui sans pour autant bénéficier du statut de capitale européenne, abrite le plus grand nombre de services consulaires et de délégations diplomatiques qui soutiennent l'instauration d'un dialogue avec les étrangers dans la ville.

À ce jour, le programme « Milan pour le codéveloppement » a financé trois appels d'offres et plusieurs activités de soutien des associations de migrants. Il a pu être mis en œuvre ayant bénéficié de fonds que la municipalité de Milan a dédiés au financement de la coopération décentralisée et à d'autres fonds émanant d'institutions financières en préparation à l'Exposition universelle de 2015. Grâce à la participation financière d'institutions privées et philanthropiques, le programme « Milan pour le codéveloppement » a pu s'investir sur le long terme et faire d'importants appels à subventions.

Cette continuité a été essentielle pour garantir la mise en œuvre des projets et renforcer le lien entre le Bureau d'aide au développement et les diverses communautés étrangères essentiellement originaires d'Afrique et d'Amérique latine, et qui représentent plus de 150 groupes ethniques. Ces appels d'offres se basent sur un nouveau paradigme de coopération internationale et de développement local, car ils soutiennent des actions de mise en œuvre de projets à la fois sur les territoires d'origine et de destination. Les projets financés dans le cadre de ces appels d'offres doivent permettre des interventions qui renforcent le capital humain et l'intégration sociale des migrants de sorte à aboutir à des résultats concrets et vérifiables soit dans le pays d'origine soit sur le territoire de résidence. Ces appels d'offres appellent aussi à un certain degré de cohérence entre les activités menées sur les deux territoires et éventuellement à la prévision d'initiatives transnationales entre deux ou plusieurs pays. À ce jour, 63 des 66 projets cofinancés ont été totalement ou en grande partie mis en œuvre. Ils sont clôturés et des rapports ont été rédigés révélant une évaluation globale positive à 98 %.

Le programme comprend plusieurs activités de soutien et d'assistance aux associations de migrants comme : (1) des activités de formation, de recherche et de ralliement, des débats et des ateliers de travail ; (2) un partage d'idées, d'expériences et de connaissances avec d'autres départements de la municipalité ; et (3) des échanges et une collaboration avec la société civile locale, d'autres villes, des institutions, des initiatives et des réseaux de codéveloppement européens (ICMD, OIM, Eunomad et d'autres projets financés par l'UE).

L'initiative est toujours en cours, malgré une réduction considérable des ressources économiques allouées à la coopération décentralisée de Milan, suite à la crise économique mondiale et aux difficultés financières auxquelles font face les autorités locales italiennes depuis lors.

Principaux éléments d'intégration de la migration

- **Approche multipartite** : l'inclusion de diverses parties prenantes importantes tout au long du processus, notamment de différents départements municipaux, de membres de la société civile, de migrants et d'institutions de recherche, assure une approche intégrale et conçue sur mesure de gestion de la migration en faveur du développement local.
- **Coordination avec la législation nationale et les cadres européens** : l'harmonisation des initiatives et politiques locales avec les cadres nationaux et européens assure le soutien et l'adhésion des autorités nationales et européennes qui garantissent la durabilité et l'efficacité des projets.
- **Recherches et recueil de données** : une évaluation initiale et une comparaison avec d'autres expériences permettent d'affirmer que cette initiative est plus apte à répondre aux véritables besoins, à tenir compte des enseignements tirés et à exploiter les opportunités offertes.
- **Tirer parti des initiatives déjà mises en place par les migrants** : en s'appuyant sur des initiatives existantes, la confiance s'instaure parmi les migrants qui adhèrent aux initiatives et s'engagent pleinement dans les projets.
- **Processus participatif** : cette initiative tient compte également des besoins et des idées des migrants tout au long du processus de mise en œuvre et d'intégration.

4.8 Souss Massa Drâa et L'Oriental, Maroc :

Connecter les territoires entre eux à travers la migration et le développement

Présentation du projet. Le projet « Connecter les territoires entre eux à travers la migration et le développement », mis en œuvre dans les régions de Souss Massa Drâa et de L'Oriental, soutient les efforts déployés en faveur des M&D via trois axes qui poursuivent le travail d'initiatives déjà opérationnelles, menées dans le cadre de plans communaux de développement. Le projet se déroule sur la base de trois axes prioritaires : les droits sociaux des migrants, l'intégration la migration et du développement dans les plans communaux de développement et le renforcement des capacités des migrants et du rôle qu'ils peuvent jouer en collaboration avec les acteurs locaux. Soutenu par l'ICMD, ce projet a été lancé en 2014 et s'achèvera en 2016.

Finalité	Renforcer les capacités des migrants et tirer parti du rôle qu'ils peuvent jouer dans le développement local du Maroc, en encourageant la collaboration avec les autorités locales et d'autres acteurs de la région.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et éduquer la société civile, les élus locaux et les autorités locales sur les droits sociaux des migrants. • Sensibiliser les autorités locales et renforcer leurs capacités des autorités locales en vue de l'intégration d'une approche de M&D dans les plans de développement municipaux. • Encourager une plus grande implication des migrants dans la dynamique de développement économique local par la création de coopératives, d'entreprises et d'opportunités liées au commerce équitable.
Principales parties prenantes	Le conseil régional de Souss Massa Drâa, les conseils provinciaux de Tiznit et de Tinghir, les unités de gouvernement local de Tiznit, Taroudannt et Tinghir, les autorités locales de Ammeln, Taфраoute, Arbiaa Sahel, Oum El Guerdan, Tinzert, Azaghar N'irs, Taliouine, Siroua, Ouislsate et Tinghir, l'Agence régionale pour la coopération internationale et locale en Méditerranée (ACIM), l'Agence de l'Oriental (ADO), le Centre régional d'investissements (CRI) des régions de Souss Massa Drâa, l'Agence nationale pour la promotion du travail et des compétences (ANAPEC), la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), la plate-forme euro-marocaine Migration Développement Citoyenneté et Démocratie (MDCD) et l'ICMD.
Bénéficiaires	16 jeunes migrants, 12 organisations de la société civile et des responsables locaux, des femmes migrantes, des réfugiés et des demandeurs d'asile de la région.
Zone géographique	Régions de Souss Massa Drâa et de L'Oriental, Maroc.
Budget	ICMD (230 041 USD) Agence française de développement (23 017 USD) Banque africaine de développement (19 723 USD) Agence de l'Oriental (19 835 USD) Communes rurales (13 275 USD) Total : 305 892 USD sur 22 mois

Contexte migratoire. Le Maroc est un pays avec une longue tradition d'émigration. Les estimations du recensement indiquent qu'à l'heure actuelle, plus de 4 millions de Marocains vivent à l'étranger. Les principaux pays de destination sont la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas. Depuis les années 90, le Maroc est également devenu un pays de destination et de transit essentiellement pour des citoyens d'autres pays africains. Les habitants des régions de Souss Massa Drâa et de L'Oriental ont toujours beaucoup émigré vers la Belgique, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Cette tendance migratoire a débuté dans les années 30 et s'est intensifiée dans les années 60 et 70 suite à la signature d'accords de main-d'œuvre temporaire avec ces pays. Située au centre du Maroc, la région de Souss Massa Drâa traverse le pays sur toute sa largeur, de la frontière algérienne à la côte atlantique. Elle est donc exposée à de nombreux mouvements migratoires de transit dans le sens Sud-Nord.

Contexte de décentralisation. En 1997, le Maroc comptait 17 régions dans un cadre de déconcentration avec un faible degré de décentralisation. Depuis 2010, le processus de « régionalisation avancée »⁶⁵ a tenté d'accorder plus d'autonomie aux régions et a amélioré le fonctionnement des autorités territoriales élues telles que les conseils régionaux. De mars à juillet 2015, de nouveaux décrets

⁶⁵ Commission consultative de la régionalisation, Rapport sur la régionalisation avancée, Consultable sur http://www.regionalisationavancee.ma/PDF/Rapport/Fr/L1_ConceptionGenerale.pdf.

et lois organiques portant sur la gestion territoriale ont été approuvés, divisant le territoire marocain en 12 régions, 62 provinces et 13 préfectures, à leur tour regroupant 1503 communes. Cette nouvelle approche de régionalisation vise à faire avancer les politiques de développement intégral dans l'ensemble du pays en mobilisant des acteurs locaux pour qu'ils participent aux plans de développement durable économiques, sociaux et environnementaux. L'organisation territoriale repose sur les principes de liberté administrative, de coopération et de solidarité.

Les communes sont des autorités locales sont des personnes morales financièrement autonomes, gérées par un conseil où siègent un président et plusieurs vice-présidents.⁶⁶ Ce conseil doit former des commissions chargées de régler les différents problèmes sur ses territoires et de mettre en œuvre des mesures de développement économique, social et culturel sur le territoire.⁶⁷ En outre, un conseil peut coopérer avec les autorités provinciales et régionales, soumettre des propositions et faire part de suggestions directement aux institutions centrales.

Contexte institutionnel de l'initiative. Pour faire face aux enjeux de la migration, le gouvernement marocain a créé un ensemble d'institutions comme, en 1990, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger et, en décembre 2007, le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME). Le CCME est une institution nationale dotée d'une mission à la fois de consultation et de prospective, responsable entre autres de maximiser la contribution des migrants au développement économique, social et humain du Maroc.

La dernière réforme constitutionnelle, adoptée en 2011, a permis d'instaurer un cadre visant à créer un environnement institutionnel favorisant l'engagement auprès des migrants et réaffirmant le rôle et les droits civiques des Marocains résidant à l'étranger (les MRE). Cet engagement s'est traduit par la création d'un Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger (MCMRE).

Les territoires reliés les uns aux autres grâce à ce projet de migration et développement font partie d'une plus large dynamique de travail actuellement en cours grâce à l'organisation Migration & Développement (MD) de la région de Souss Massa Drâa. L'organisation MD est une association de migrants franco-marocaine d'un certain renom créé en 1986. Son objectif est de renforcer la société civile pour favoriser le développement local en s'appuyant sur le soutien de la diaspora marocaine. Forte des contributions économiques, sociales et techniques des migrants, MD a pu soutenir la construction et la modernisation de routes, mettant ainsi fin à l'isolement des populations rurales ; tout comme elle a pu s'investir dans des initiatives d'amélioration des conditions de vie des populations en leur donnant accès à l'eau, à l'électricité et à l'éducation.⁶⁸

Un atelier de travail sur la contribution des associations de migrants au développement, organisé lors du Forum mondial sur la migration et le développement en 2011 en Suisse, a été l'occasion de présenter les résultats des interventions de MD et de l'aide apportée par les autorités locales. De même, le rapport intitulé « *Maroc de demain : Bilan et perspectives de Migrations et Développement* » a été présenté en mai 2012 à Taroudant. À l'issue de cet événement, l'Agence de l'Oriental (ADO) a fait, auprès de MD, une demande d'aide en faveur de l'intégration de la migration dans le Plan communal de développement de l'ADO.

La stratégie de MD est de mobiliser les Marocains vivant en Europe, d'ancrer ses programmes dans les Plans communaux de développement (PCD) et dans les actions menées par des groupes locaux qui se sont engagés en faveur des programmes de migration et développement. En ce qui concerne sa mise en œuvre et son suivi, un comité de pilotage a été formé où siègent un représentant de MD, un représentant du Conseil régional de Souss Massa Drâa, un représentant de chaque Conseil provincial (Tiznit et Tinghir), un représentant de chacune des trois directions des gouvernements locaux (Taroudant, Tiznit et Tinghir) et un représentant de l'ADO. Les mécanismes de discussions instaurés dans la région de l'Oriental ont donné naissance au Collectif d'associations de migrants pour le développement de l'Oriental (CADO) qui s'est distingué dans la région par la mise en œuvre du projet. MD continue de fournir un appui et des conseils.

⁶⁶ Charte communale, Loi n° 78-00 portant sur la charte communale, consultable sur <http://www.sgg.gov.ma/Accueil.aspx>.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Y. Bourron, « Jamal, un migrant acteur du développement », La revanche du territoire (Paris, Publisud, 2011).

Principales parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet. Organisation créée par des immigrants dans les années 80, Migration & Développement (MD) compte en son sein des émigrés de retour au pays, des Marocains qui n'ont jamais quitté le Maroc, des Français et des jeunes Marocains expatriés. En plus de soutenir le projet, MD fait le lien entre maints acteurs clés, comme des autorités locales et nationales, des groupes de migrants et des ONG. L'expérience qu'elle possède des projets de M&D, entrepris dans la région de Souss Massa Drâa, a permis aux associations d'accéder à des connaissances utiles et de travailler en réseau afin de reproduire le projet dans d'autres régions, comme cela a été le cas dans la région de L'Oriental. Son siège social, situé à Agadir, coordonne le projet en collaboration avec le bureau de Marseille, en France, et les bureaux de la Maison du développement à Taliouine, au Maroc.

En 2013, plusieurs réunions organisées avec des associations et des migrants marocains se sont tenues en France. C'est suite à ces réunions que le Collectif d'associations de migrants pour le développement de l'Oriental (CADO) a été créé. Il regroupe toutes les associations de la diaspora marocaine et des habitants de la région de l'Oriental engagés dans le développement économique et social du Maroc ou qui soutiennent le développement, la coordination et le partage d'informations dans cette région.

Les institutions et autorités locales, notamment le Conseil régional de Souss Massa Drâa, les Conseils provinciaux de Tiznit et Tinghir, les divisions des gouvernements locaux de Tiznit, Taroudant et Tinghir, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et le Centre régional d'investissements (CRI) de la région de Souss Massa Drâa, forment le comité de pilotage du projet.

L'Agence pour la coopération internationale et le développement locale en Méditerranée (ACIM) est une association basée à Marseille qui œuvre sur des projets de développement économique local au Maghreb. Elle coordonne des activités de formation en investissements des migrants, assistée des centres régionaux d'investissements (CRI) de Souss Massa Drâa et de L'Oriental, des gouvernements locaux sur les territoires et d'organisations de Marocains résidant à l'étranger (MRE) qui se chargent d'organiser des visites mutuelles.

Organisation publique fondée par le roi du Maroc pour soutenir les acteurs nationaux et locaux dans la mise en œuvre des programmes de développement, l'Agence de L'Oriental (ADO) évalue le potentiel d'embauche des jeunes gens dans le cadre d'initiatives articulées autour de la vente de produits locaux et du tourisme rural, tout en identifiant les acteurs locaux pouvant y contribuer.

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) aide les migrants marocains retraités dans le domaine des droits sociaux qu'ils ont acquis en contribuant aux régimes de retraites des pays européens où ils ont travaillé. Son objectif est de permettre le transfert de ces droits afin que les migrants se les voient restituer pour en jouir une fois de retour au Maroc.

La Plateforme Euro-marocaine Migration, Développement, Citoyenneté et Démocratie (MDCD) est l'organe de coordination transnational des actions des citoyens et des ONG de codéveloppement européens et marocains. Elle rassemble une centaine d'organisations qui mènent des actions efficaces directement en lien avec le développement, la citoyenneté, la démocratie, l'économie solidaire, la protection de l'environnement et la promotion des droits humains dans le domaine de l'immigration. Elle promeut également des activités éducatives pour la défense de certaines causes et la solidarité internationale. La convention relative à la création de la plateforme a été signée par plus de 85 associations et un appel dit « Déclaration de Sadia » a été lancé afin de préciser collectivement les bases d'un développement inclusif porté par les associations de migrants marocains et leurs partenaires.

Principaux mécanismes adoptés pour assurer la mise en œuvre de l'initiative. Le projet s'organise sur la base de trois principaux axes :

Garantir les droits sociaux des migrants : les expériences passées ont démontré que les migrants qui retournent vivre au Maroc perdent leurs droits à une retraite qu'ils ont acquis dans leur pays d'accueil et qu'ils rencontrent souvent des difficultés de réinsertion dans la société de leur pays d'origine. La MDCD souhaite les aider en formant des représentants politiques et du personnel technique sur les droits sociaux et les mécanismes de versement des retraites et d'accès aux services de santé. Elle s'efforce également de sensibiliser les Marocains à la situation des migrants sub-sahariens et crée des centres locaux d'accueil et d'orientation.

Création et actualisation de plans communaux de développement intégrant la dimension locale de la migration et du développement : avec pour objectif d'élaborer des plans communaux de développement (PCD), intégrant aussi la dimension locale de la migration et du développement, le MD aide six communes rurales dans la création et l'actualisation de leurs PCD. Il encourage

ainsi l'innovation et une gestion de projets locaux à l'échelle territoriale. Les migrants et leurs associations jouent un rôle clé dans l'élaboration de ces PCD par l'organisation d'ateliers de travail collaboratif. Ce processus a permis de créer une dynamique de développement territorial multipartite qui, à son tour, a donné lieu à l'instauration de Commissions de parité et d'égalité des chances (CPEC) au sein des conseils communaux.

De surcroît, ceci pour que les municipalités de France et du Maroc partagent leurs connaissances et se soutiennent mutuellement, le MD organise des voyages d'étude pour que les Marocains partent à la rencontre des Français et explorent la manière dont ils apprécient le potentiel et la valeur des territoires et exploitent les synergies entre différents acteurs. Ces voyages ont instauré des dynamiques de coopération décentralisée entre la municipalité de Taliouine au Maroc et la Communauté de communes Pays des Écrins en France.

Renforcement des capacités : ce projet fournit également des formations et une aide aux jeunes Marocains désireux d'agir en faveur du développement local en renforçant leurs capacités à promouvoir et commercialiser des produits locaux chez eux au Maroc et à l'étranger. Des efforts d'institutionnalisation des outils de formation sur la migration et le développement local, créés dans le contexte de l'ICMD, sont déployés dans le cadre de cours organisés au Maroc, notamment à l'université de Zohr d'Agadir. L'objectif est d'aboutir à une utilisation pérenne des connaissances recueillies par l'ICMD, afin de poursuivre l'éducation des populations sur l'importance de la migration et du développement au niveau local et de contribuer à des actions de MGD plus efficaces.

Principaux éléments d'intégration de la migration

- **Intégrer la migration dans les plans de développement local :** en œuvrant à l'amélioration des PCD, en intégrant les enjeux de la migration et des migrants eux-mêmes à leur conception et leur mise en œuvre, cette initiative permet de planifier le développement local en tenant compte des besoins des migrants et des opportunités qu'offre la migration.
- **Promotion du partage des connaissances :** cette initiative met également l'accent sur les échanges entre les territoires français et marocains, échanges qui ont abouti à la mise en place de processus de coopération décentralisée permettant de gérer la migration dans les régions d'accueil et de destination dans un esprit de coopération et de soutien mutuels.
- **Approche multipartite :** l'implication de nombreuses parties prenantes pertinentes à tous les niveaux garantit des services de soutien et une coordination adaptés et efficaces.

4.9 Bicol, Philippines :

Intégrer la migration et le développement dans la gouvernance des autorités locales au sein de la région de Bicol

Présentation de l'initiative. Sur la base des efforts de M&D déjà engagés dans la ville de Naga, l'objectif principal du projet intitulé « Intégrer la migration et le développement dans la gouvernance des autorités locales dans la région de Bicol » est d'élargir l'expérience pilote de Naga menée par l'OIM afin d'intégrer la migration dans la planification du développement local de la région de Bicol. Il s'agit d'un projet financé par l'ICMD lancé en 2014 qui s'achèvera en 2016. Les activités du projet sont mises en œuvre dans 15 unités d'administration locales (UAL), dont 6 gouvernements provinciaux, 7 grandes villes et 3 autres villes importantes de Bicol.

Finalité	Intégration transversale des projets et problématiques de migration et de développement dans les provinces, villes et municipalités les plus importantes de la région de Bicol.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les principaux gouvernements locaux de Bicol sur la valeur stratégique de la migration et du développement.• Développer les capacités de certaines unités d'administration locales (UAL) de Bicol à intégrer la migration et le développement (M&D) dans leurs plans locaux.• Mettre en place et institutionnaliser des structures et mécanismes locaux de promotion de la M&D dans les UAL sélectionnées de Bicol.• Mettre en place des projets locaux pour les Philippins de l'étranger et leur proposer des services dans les UAL sélectionnées de Bicol.
Principales parties prenantes	La Commission des Philippins de l'étranger (CFO), l'université Athénée de Naga (ASSRC & CLG), les Associés dans la recherche et les services d'autonomisation des communautés (ARCES), le Bureau régional du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales (DILG), le Bureau régional de l'Autorité nationale de développement économique (NEDA) et l'ICMD.
Bénéficiaires	Six gouvernements provinciaux, sept grandes villes et trois villes capitales de la région de Bicol. Les bénéficiaires directs de ce projet sont les unités d'administration locales (UAL) de la région de Bicol, les migrants et leurs familles, le monde universitaire, des organisations de la société civile, le secteur privé et le conseil populaire.
Zone géographique	Région de Bicol, Philippines, Asie
Budget	ICMD : 230 000 USD sur 22 mois

Contexte migratoire. Les zones urbaines des Philippines ont connu une croissance démographique considérable en raison d'une immigration toujours plus intense des populations rurales, conséquence directe entre autres des catastrophes naturelles qui ont frappé le pays. La situation économique précaire des centres urbains du pays contribue à la marginalisation et à la pauvreté des populations, qui comptent parmi les facteurs poussant toujours plus de Philippins à quitter leur pays pour aller travailler à l'étranger. Selon des données actuelles publiées par l'Institut de la statistique des Philippines (Philippine Statistical Authority, PSA), l'Arabie saoudite est le premier pays de destination des travailleurs philippins expatriés (24,8 %).⁶⁹ Les autres pays de destination sont les Émirats arabes unis (15,6 %), Singapour (6,4 %), Le Koweït et le Qatar (5,3%) et Hong Kong (5 %). Bicol est l'une des régions avec le plus haut pourcentage de Philippins expatriés. Selon le PSA, en 2014, 3,4 % des émigrés philippins venaient de Bicol (soit près de 78 880 personnes⁷⁰), plaçant Bicol au 8e rang du classement des 17 régions d'origine des populations émigrées.

Contexte de décentralisation. Les Philippines sont une entité gouvernementale centralisée unitaire avec un gouvernement local décentralisé. Au niveau infranational l'on trouve des unités d'administration locales (UAL) actuellement regroupées en 18 régions (la région de Negros a rejoint ce groupe en 2015), chacune dirigée par un administrateur général local élu (local chief executive ou LCE) et gouvernée par un organe législatif également élu. Chaque niveau de gouvernement dispose d'une autonomie quant aux responsabilités qui lui incombent. C'est le cas de la prestation des services de base comme les services sociaux et de

⁶⁹ Institut de la statistique des Philippines, « Total Number of OFWs Estimated at 2.3 Million » (2015). Consultable sur <https://psa.gov.ph/content/total-number-ofws-estimated-23-million-results-2014-survey-overseas-filipinos%2%B9> (en anglais).

⁷⁰ Institut de la statistique des Philippines, « Distribution of Overseas Filipino Workers by Sex and Region » (2014). Consultable sur <https://psa.gov.ph/sites/default/files/attachments/hsd/article/TABLE%201%20Distribution%20of%20Overseas%20Filipino%20Workers%20by%20Sex%20and%20Region%20%202014.pdf> (en anglais).

santé, les infrastructures, l'eau et l'aménagement du territoire. Cependant, les autorités de niveau supérieur ont un droit de contrôle sur les autorités d'un niveau inférieur au leur.⁷¹

Le modèle décentralisé, adopté par le pays, fait des autorités locales de véritables décideurs politiques et les renforcent dans ce rôle. Le dialogue avec les autorités nationales a lieu par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales (DILG) chargé de soutenir le développement des programmes et de contribuer à l'amélioration des services que proposent les gouvernements locaux.⁷² La région de Bicol est constituée de 6 provinces, 7 villes et 107 municipalités. En 2012, sa population était estimée à 5 938 000 habitants.⁷³

Contexte institutionnel de l'initiative. Il y a plus de dix ans, la ville de Naga a mis en place des initiatives de renforcement des mécanismes de participation des citoyens. Le concept d'intégration de la migration dans les plans de développement local de la ville Naga est né en 2010 lors d'un événement sur la migration et le développement organisé par l'université Athénée de Naga. C'est en dialoguant et en partageant leurs idées que les chercheurs alors présents ont insisté sur l'ampleur des enjeux de la migration au niveau local. Les acteurs locaux ont manifesté un vif intérêt et une forte volonté de résoudre ces problématiques et de les intégrer aux plans de développement local. Ainsi, en 2011, ils se sont associés à l'OIM pour trouver un moyen d'y parvenir en agissant ensemble. Ce partenariat a débouché sur le projet de l'OIM mis en œuvre de 2010 à 2012 intitulé « Intégrer la migration dans les plans de développement local ». Il s'agit en fait d'un projet pilote mené dans la ville de Naga, région de Bicol, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales (DILG) et les autorités de la ville de Naga.

Le projet incluait des interactions multisectorielles, avec la tenue de conférences et de séances de consultation aux niveaux national et local auxquels participaient de nombreux acteurs clés. Ce processus a contribué à la préparation du Plan de développement local de la ville de Naga pour 2011-2020 qui prend soin d'intégrer l'approche M&D. En septembre 2012, le soutien l'OIM arrivant à terme, le Groupe de travail technique du projet est devenu le Comité consultatif des Philippins expatriés (CACOF) par arrêté municipal. Ce comité sert de lien institutionnel afin de fournir des services, satisfaire les besoins de la diaspora et conseiller les autorités municipales dans leurs efforts constants d'intégration de la migration dans la planification du développement locale, l'élaboration de politiques, le développement de programmes et la mise en œuvre de projets.

Principales parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet. Dans le cadre du projet de la région de Bicol, ce sont les autorités locales, les institutions publiques et les organisations de la société civile qui œuvrent à l'intégration de la migration et du développement dans la gouvernance de niveau local.

Suite au succès remporté lors d'un précédent projet, la municipalité de la ville de Naga fait office d'unité d'exécution du projet, aidée d'autres acteurs clés. La ville de Naga est parvenue à réunir plusieurs partenaires locaux de toute la région afin de reproduire son modèle.

La Commission des Philippins de l'étranger (CFO) est la principale agence gouvernementale philippine qui se consacre à la promotion et à la défense des intérêts des travailleurs migrants philippins et des Philippins résidant à l'étranger de façon permanente. L'un de ses objectifs est de préserver et renforcer les liens entre les communautés de Philippins à l'étranger et celles restées aux Philippines.

L'université Athénée de Naga est un centre de recherche important qui réunit des professionnels se consacrant à l'étude de la diaspora philippine. Elle met en lumière les défis auxquels font face les communautés locales en lien avec la diaspora et les opportunités qui s'offrent à elles. Il est intéressant de noter également que l'université Athénée participe activement à des forums spécialisés. Cette même université a aussi fondé le Centre de recherche en sciences sociales d'Athénée et le Centre pour la gouvernance locale, un établissement de formation accrédité par le Bureau régional de Bicol du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales (DILG). Ces deux centres sont des pionniers dans la recherche qualitative et les projets de formation.

Organisme à but non lucratif, les Associés dans la recherche et les services d'autonomisation des communautés (ARCES) se consacrent à la recherche, à la formation et à la prestation de services juridiques.

La Ligue des villes et municipalités urbaines de Bicol (League of Bicol Cities and Urban Municipalities) est une organisation réunissant des municipalités urbaines et des villes de la région de Bicol et créée pour défendre les intérêts des UAL membres,

⁷¹ Code du gouvernement local des Philippines.

Consultable sur http://www.dilg.gov.ph/PDF_File/reports_resources/dilg-reports-resources-2016120_fce005a61a.pdf (en anglais).

⁷² Ibid.

⁷³ Institut de la statistique des Philippines (National Statistics Office, NSO).

Consultable sur https://psa.gov.ph/sites/default/files/2013%20PY_Demography.pdf (en anglais).

renforcer leurs capacités et établir des réseaux et une coopération entre elles. La Ligue se réunit tous les trimestres pour discuter et aborder les différents programmes et politiques sur divers thèmes, comme les stratégies de développement durable et les bonnes pratiques de gouvernance.

Un autre acteur institutionnel participant au projet est le Bureau régional de l'Autorité nationale de développement économique (NEDA) qui, depuis un certain temps, aide la ville de Naga et d'autres gouvernements locaux de la région à coordonner et planifier la politique de développement social et économique. De surcroît, la NEDA est vice-présidente et secrétariat du Conseil de développement régional. Sa participation témoigne bien de l'importance que les autorités locales vouent au dialogue multinationnel pour assurer la cohérence des modèles de développement créés aux niveaux local, régional et national. Les stratégies de dialogue ne se limitent pas à un échange local-national ; mais elles encouragent également les échanges aux niveaux local-local et local-régional. La NEDA Région V est aussi le secrétariat du Comité de développement régional de Luçon.

En tant qu'organe de contrôle des gouvernements locaux, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales (DILG), et tout particulièrement son Bureau de développement des gouvernements locaux, s'emploie à également impliquer au maximum les UAL dans le processus d'intégration de la migration et à encourager les responsables locaux à participer aux activités de renforcement des capacités.

Les activités de ce projet soutenu par l'ICMD sont directement coordonnées sur le terrain par un point focal de l'ICMD qui fait le lien entre les différents partenaires d'exécution et l'ICMD et maintient le contact entre eux. Ce point focal fournit une assistance technique et assure le suivi de la mise en œuvre des activités menées dans le cadre de l'initiative.

Principaux mécanismes adoptés pour assurer la mise en œuvre du projet. Les précédentes expériences de la ville de Naga ont confirmé qu'en associant des processus participatifs inclusifs à la planification du développement local, les autorités locales sont plus à même d'identifier les besoins réels de leurs citoyens et d'y répondre. Conçu dans ce dessein, le projet de Bicol privilégie la continuité et la consolidation de ces processus participatifs.

Les principales activités du projet incluent la sensibilisation des principaux gouvernements locaux de Bicol sur la valeur stratégique des enjeux de M&D et le renforcement des capacités de certaines unités d'administration locales (UAL) de Bicol sur le plan de l'intégration de la M&D dans leurs plans locaux. Ces deux sphères de travail clés initiales devraient aboutir d'une part à la mise en place d'activités en lien avec l'édification et l'institutionnalisation de mécanismes et structures locaux de promotion de la M&D dans certaines UAL de Bicol et, d'autre part, au développement de projets et services locaux au profit des Philippins expatriés dans certaines UAL de Bicol.

Mise en place de mécanismes de coordination

La mise en œuvre de ce projet implique l'établissement de centres et conseils locaux de M&D, dotés des ressources humaines et financières nécessaires, travaillant en partenariat avec des agences de migration locales et régionales déjà implantées, telles que l'Administration philippine pour l'emploi à l'étranger (Overseas Employment Administration) et l'Administration chargée du bien-être des travailleurs à l'étranger (Overseas Workers Welfare Administration). Ces centres représentent les bureaux institutionnels responsables d'identifier et de valoriser les opportunités qu'offre la migration pour le développement local, par l'adoption d'une perspective fondée sur le genre et les droits humains. Le concept institutionnel du projet nécessite d'identifier et de définir les services prioritaires que les centres doivent proposer à leurs clients dans le but de créer une « charte de la citoyenneté » couvrant ces services.

Ce processus exige de mettre à disposition des espaces de dialogue institutionnel entre les organisations de Philippins expatriés et les UAL. Dans le but d'impliquer les membres de la diaspora dans la vie sociale, communautaire, culturelle, économique et autres activités se déroulant sur leurs territoires d'origine, des stratégies participatives sont institutionnalisées par l'intermédiaire du Comité consultatif des Philippins expatriés (CACOF). Le mandat du CACOF est de :

- Créer et tenir à jour une base de données locale détentrice de connaissances approfondies sur les phénomènes migratoires.
- Fournir des conseils et une orientation stratégique pour intégrer la migration dans la planification, la formulation et la mise en œuvre des initiatives de développement.
- Renforcer l'institutionnalisation de la dimension horizontale de la M&D.
- Créer des réseaux, les renforcer et les étendre pour relier les autorités locales aux migrants et à leurs organisations afin d'encourager leur participation à la vie et aux activités de leurs territoires d'origine.
- Coordonner, soutenir et mobiliser les ressources en collaboration avec toutes les entités gouvernementales locales et nationales, et avec toutes les autres parties prenantes concernées.

En plus du CACOF, les groupes de migrants sont totalement intégrés aux processus de gouvernance locale car ils font partie du Conseil populaire de la ville de Naga (Naga City People's Council). De ce fait, ils peuvent s'associer aux UAL pour mieux défendre les intérêts, participer au dialogue sur les politiques et aux activités de planification, y compris à l'établissement des budgets. Ces processus sont reproduits dans 15 UAL ciblées.

La formation de groupes de travail techniques est également un élément clé que ce projet souhaite encourager avec d'autres UAL. Ces groupes de travail sont composés de représentants d'institutions publiques et privées, comme des autorités locales, des organisations de la société civile, des universités, des organisations religieuses et des familles de migrants. Les participants aux groupes de travail techniques sont chargés et ils se sont engagés à le faire d'intégrer et de promouvoir la M&D dans leurs plans de développement et d'investissement locaux. Une fois la M&D intégrée dans les plans de développement et les programmes d'investissement locaux, les groupes de travail techniques peuvent envisager de se constituer en mécanismes plus officiels, structurés et institutionnalisés, à l'instar d'un Conseil de M&D, un Groupe de coordination ou un Conseil de coordination à la discrétion de l'UAL.

Initiatives de renforcement des capacités

L'université Athénée de Naga, par les formations qu'elle propose, est la pierre angulaire du renforcement des capacités des UAL qui, grâce à ces cours, sauront intégrer la migration dans leurs programmes de développement et institutionnaliser avec succès les expériences de M&D. Les supports de formation utilisés dans la région de Bicol incluent des documents et des guides mis au point par la Commission des Philippines de l'étranger (CFO), le Groupe mondial sur la migration (GMG) et l'OIM, ainsi que des présentations par des personnes ou organisations-ressources comme le Forum des migrants en Asie, le Centre Batis pour les femmes et le Centre de migration Scalabrini. Les cours sont avant tout conçus pour former les décideurs du secteur public afin de les sensibiliser sur l'importance de l'intégration de la M&D. Ils se sont également avérés être d'une grande efficacité pour identifier des champions et des responsables locaux clés capables de défendre les politiques et les programmes, d'en assurer l'adoption et la mise en œuvre et garantir une dotation suffisante en moyens humains et financiers.

Principaux éléments d'intégration de la migration

- **Intégrer la migration dans les plans de développement local** : en œuvrant en faveur d'une intégration de la M&D dans les plans de développement des unités d'administration locales, par l'intégration des enjeux de migration et l'inclusion des migrants et de leurs familles dans leur conception et leur implémentation, cette initiative s'assure que les besoins des migrants et les opportunités qu'offre la migration dans la planification du développement local et les programmes d'investissements ont bien été intégrés.
- **Processus participatifs** : l'inclusion des migrants expatriés, de leurs familles et de leurs associations par des stratégies participatives du Comité consultatif des Philippines expatriés (CACOF) ou d'autres structures du même type (comme le Conseil de M&D, les groupes de travail techniques) est extrêmement importante si l'on veut garantir que les politiques locales répondent aux besoins spécifiques et que les opportunités de développement, le bien-être et les intérêts des migrants sont promus et valorisés.
- **Approche multipartite** : l'implication de nombreuses parties prenantes pertinentes à tous les niveaux assure la fourniture de services de soutien et d'une coordination efficaces, tout en encourageant l'intégration, notamment transversale, de la migration dans d'autres domaines potentiels de développement dans tous les secteurs.
- **Renforcement des capacités et sensibilisation** : renforcer la sensibilisation et les capacités des gouvernements locaux est également une composante clé de l'intégration de la migration. Elle permet de reconnaître l'importance des travaux réalisés sur la M&D au niveau local, de son institutionnalisation et d'améliorer l'efficacité des efforts qui y sont investis.

4.10 Sédhiou, Sénégal :

PAICODEL-S, soutenir les initiatives de codéveloppement en faveur du développement économique local dans la région de Sédhiou

Présentation de l'initiative. Le PAICODEL-S, c'est un outil dynamique de promotion et de durabilité de l'initiative HOM (Bureau d'aide aux migrants) soutenue par l'ICMD et toujours en cours de réalisation. Lancé en 2014, ce projet repose sur une initiative déjà existante, l'Agence régionale de développement de Sédhiou (ARDS) et vise à soutenir l'Agence régionale de développement à renforcer sa structure « Bureau d'aide aux migrants » (HOM).

Le concept d'amélioration des services du HOM dispensés aux migrants va de pair avec une panoplie de mécanismes participatifs de sorte que les migrants, les autorités locales et d'autres acteurs locaux puissent instaurer un dialogue et mettre en place des activités conjointes contribuant aux priorités de développement local. Ces mécanismes participatifs prennent soin d'encourager l'implication et l'adhésion des autorités locales et de la diaspora, dans le but de dynamiser l'intégration de la migration dans la planification du développement local et d'innover dans ce domaine.

Finalité	Le projet a pour objectif de soutenir le Bureau d'aide aux migrants (HOM) à développer un cadre politique de M&D au niveau local, facilitant l'émergence de projets de codéveloppement.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Plaider en faveur de l'élaboration d'un cadre stratégique de M&D et encourager l'émergence de projets de codéveloppement tenant compte des besoins des femmes.• Permettre à l'Agence régionale de développement de Sédhiou de dynamiser et consolider l'initiative HOM afin d'harmoniser au mieux les initiatives des migrants et les priorités socio-économiques de développement régional.• Renforcer le rôle des collectivités locales de la région dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de codéveloppement économique en collaboration avec les migrants.• Encourager le développement de mécanismes de dialogues et d'action concernant les liens de la M&D au niveau des organismes et des groupes locaux pour promouvoir des politiques locales de planification de codéveloppement.• Favoriser les échanges d'expériences et le partage de connaissances sur la M&D entre acteurs des collectivités locales des territoires d'origine et acteurs des territoires d'accueil en Afrique (Guinée-Bissau) et en Europe (France et Espagne) à l'aide d'outils de valorisation.
Principales parties prenantes	Agence régionale de développement de Sédhiou (ARDS) et son Bureau d'aide aux migrants (HOM), Conseil régional de Sédhiou (CRS), Association GRDR Migration-Citoyenneté-Développement, Associations de citoyens en Afrique de l'Ouest et en Europe et leurs partenaires de coopération décentralisée en Europe, l'ICMD.
Bénéficiaires	Agence régionale de développement de Sédhiou (ARDS) et son Bureau d'aide aux migrants (HOM), les habitants de Sédhiou, les associations de migrants et les migrants eux-mêmes.
Zone géographique	Sédhiou, Sénégal
Budget	ICMD (230 000 USD), GRDR (102 324 USD), ARDS (42 920 USD) Total : 375 244 USD sur 18 mois.

Contexte migratoire. Le Sénégal peut être décrit aussi bien comme une terre d'émigration, de migration et de transit. En effet, ce pays est un pôle d'immigration ouest-africaine du fait de son histoire, de sa stabilité politique et de son développement économique. Selon l'OIM, les migrants à destination du Sénégal viennent de la Guinée (39 %), de la Mauritanie (15 %), de la Guinée-Bissau (11 %), du Mali (8 %), de la France (8 %), du Cap-Vert (4 %), de Gambie (3 %), du Maroc (2 %) et du Burkina Faso (1 %). Les principales destinations des émigrants sénégalais vers l'Europe sont la France, l'Italie et l'Espagne. Les transferts de fonds, qui représentent 7,3 % du produit national brut du Sénégal, contribuent à une hausse de près de 60 % du revenu par habitant des familles bénéficiaires sénégalaises, par rapport aux foyers qui ne reçoivent aucun argent de l'étranger.⁷⁴

⁷⁴ O. Le Masson, P. D. Fall et M. Y. Sarr, « La dimension locale de la dialectique Migration et Développement : Le cas France - Sénégal » (GRDR [Migration-Citoyenneté-Développement], Institut fondamental d'Afrique Noir Cheikh Anta Diop, Agence française de développement, 2015). Consultable sur http://www.grdr.org/IMG/pdf/etude_afd_mig_et_dl_senegal-france_grdr-ifan_rapport_global_vf_.pdf.

Contexte de décentralisation

La République du Sénégal est constituée de 14 régions et de 45 départements. La population de la région de Sédhiou compte 452 994 habitants, dont 76,11 % sont âgés de moins de 35 ans dont la majorité vit dans les zones rurales.⁷⁵ Sédhiou est l'une des trois régions du sud du Sénégal, notamment avec la Casamance, une région géographiquement en périphérie et historiquement marginalisée. Le modèle décentralisé actuel sénégalais est le résultat d'un processus politique toujours en cours qui a débuté avec la réforme de l'État menée en 2008. Le processus de décentralisation, associé aux dispositions institutionnelles et juridiques établies, a renforcé le rôle des entités régionales et locales. Ce cadre a peu à peu évolué et, en 2014, le ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales a créé des conseils départementaux⁷⁶ pour rapprocher les institutions publiques des citoyens, tout en conservant les agences régionales de développement (ARD). L'objectif des ARD, d'ailleurs celui de toutes les institutions publiques disposant d'un degré relativement élevé d'autonomie, est de fournir une assistance technique aux autorités locales et aux conseils départementaux dans leur mission de soutien et de prestation de services aux acteurs socio-économiques du territoire.

Contexte institutionnel de l'initiative

Le Bureau d'aide aux migrants (Help Office for Migrants ou HOM) a été créé par l'ARD de Sédhiou (ARDS) en 2010.⁷⁷ Il cherche à canaliser les investissements des migrants et de leurs organisations en fonction des territoires, des secteurs d'intervention prioritaires et des subventions économiques. Le HOM est un service intégré à l'entité institutionnelle ARDS et est donc géré selon un modèle de gouvernance propre à l'ARDS ; il a conçu et créé une base de données des migrants de Sédhiou et de leurs organisations, permettant de procéder à un recensement.

En 2012, l'ARDS a effectué une mission en Europe avec pour but d'établir des points focaux du HOM en France, en Espagne et en Italie. La mise en place de ces points focaux en Europe met en exergue la nature transnationale des problèmes à surmonter et des activités organisées par l'ARDS. Ces points focaux aideront les migrants à se tenir informés des activités et des projets en cours et à contribuer à l'identification des priorités de développement. Elle permet aussi la création d'espaces de dialogue et d'échange des points de vue pour encourager les nouveaux liens entre territoires d'origine et de destination. Cette mission a été un succès puisqu'elle a permis de sensibiliser les émigrants de Sédhiou et d'en renforcer l'autonomie. Pour compléter ces efforts de sensibilisation, l'ARDS a organisé des consultations régionales avec des parties prenantes locales (autorités locales, maires, migrants de retour dans leur pays d'origine, services techniques décentralisés et organisations de citoyens) pour discuter du rôle et de l'implication des migrants, et renforcer la collaboration et l'appui entre toutes les parties prenantes. Ceci a amené à la création du Double-espace du développement et de la migration de la région de Sédhiou, qui rassemble tous ces acteurs autour d'une charte pour discuter des enjeux de MGD locaux, du rôle de chaque acteur et de l'aide dont chacun a besoin.

Principales parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet. L'Agence régionale de développement de Sédhiou (ARDS), par le truchement de son Bureau d'aide aux migrants (HOM), coordonne le projet et assure la liaison avec tous les acteurs participant à sa mise en œuvre.

Le Bureau d'aide aux migrants (HOM) achemine les investissements des migrants et de leurs organisations en fonction des territoires, des secteurs d'intervention prioritaires et des subventions économiques.

Trois conseils départementaux de la région de Sédhiou ont remplacé l'ancien Conseil régional pour faire face aux priorités départementales. Si ces départements ont des difficultés à procéder au suivi de toutes les activités anciennement à la charge du Conseil régional, ils font néanmoins preuve d'une grande volonté, d'engagement et d'adhésion pour relever les défis locaux et explorer de nouveaux domaines de coordination, comme la migration et le développement.

Le Conseil régional de Sédhiou (CRS) collabore depuis 2011 avec le GRDR Migration-Citoyenneté- Développement, une organisation créée en 1969. Le GRDR travaille avec des pays d'Afrique de l'Ouest (Mali, Sénégal, Mauritanie et Guinée-Bissau) et en France.⁷⁸ Dans le cadre de ce projet, le GRDR assume un rôle d'experts en consultation, prodiguant des conseils sur des questions programmatiques.

⁷⁵ La grande jeunesse de la population de Sédhiou est l'une des caractéristiques de la population sénégalaise en général, avec une moyenne d'âge de 22 ans et la moitié de la population étant âgée de moins de 18 ans. Consulter : Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) (2013), *Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE)*, ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. Consultable sur <http://www.ansd.sn/ressources/RGPHAE-2013/ressources/doc/pdf/2.pdf>.

⁷⁶ Ces conseils ont été remplacés par des Conseils régionaux de développement.

⁷⁷ Le Conseil administratif de l'ARDS est formé des présidents des conseils départementaux et des maires des villes et des communes de la région. Consultable sur <http://www.ardsedhiou.org/?q=content/organes>.

⁷⁸ Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Web à l'adresse : <http://www.grdr.org/>.

Il assure également la liaison avec les autorités locales et les organisations de migrants en Europe. Il est aussi intéressant de noter le rôle des organisations de migrants à l'étranger qui sont des acteurs clés du développement et de la mise en œuvre des projets de codéveloppement dans la région de Sédhiou.

Les activités de ce projet soutenu par l'ICMD sont coordonnées depuis Dakar, avec des visites régulières sur le terrain du point focal de l'ICMD qui sert de lien et de contact entre les différents partenaires d'exécution et promeut cette initiative auprès des institutions nationales basées dans la capitale.

Principaux mécanismes adoptés pour assurer la mise en œuvre de l'initiative. Le Double-espace de migration et développement de la région de Sédhiou a été créé à l'issue d'une consultation réalisée dans chaque département et réunissant des organisations de migrants, des migrants, des services techniques, des ONG, des citoyens, des représentants du GRDR et des autorités locales, afin de discuter des stratégies de MGD à mettre en place dans la région. Ces échanges ont été organisés avec l'appui de l'ARDS, des conseils départementaux et des associations de maires. Ces consultations préliminaires ont abouti à la création de l'espace régional dont la première mesure a été d'élire un présidium composé d'un président de département, d'un migrant et d'un représentant de service technique et de préparer à l'intention de leurs membres une charte qui définit la mission et le rôle assignés à chaque partie prenante. Alors que l'ARDS assure le suivi de la mise en œuvre, le pilotage de cette structure est du ressort de ses membres, ce qui garantit un haut degré d'adhésion et de pérennité.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, le HOM, avec l'appui du GRDR, a mis au point une base de données contenant des informations sur les associations de migrants qui soutiennent le développement de projets dans la région. Ces données sur les associations de migrants sont à la disposition des associations de migrants et des autorités locales afin d'encourager les partenariats et le travail en réseau pour un soutien mutuel et des initiatives conjointes. De plus, et ce en partenariat avec des universités de la région, un processus a été enclenché pour récolter des données sur les contributions spécifiques des migrants au développement régional.

Enfin, l'ARDS et le GRDR continuent d'apporter leur soutien aux autorités locales en les aidant à intégrer la migration aux plans de développement local.

Principaux éléments d'intégration de la migration

- **Processus de consultation participatif** : un élément à la base du succès de ce projet a été de promouvoir la consultation avec les migrants et leurs associations pour permettre au HOM et aux plans de développement local de répondre aux besoins réels des territoires locaux, des migrants et des migrants à l'étranger.
- **Approche multipartite** : l'implication de nombreuses parties prenantes clés tout au long du processus a permis d'opter pour une approche intégrale et adaptée de gestion de la migration en faveur du développement local.
- **L'importance du recueil de données** : avec la création d'un processus de recueil de données, cette initiative met l'accent sur la disponibilité de renseignements précis pour élaborer des politiques locales plus efficaces et répondant aux besoins.
- **Processus transnational** : des efforts axés sur l'implication des migrants et des autorités locales sont déployés simultanément dans la région de Sédhiou, en France et en Espagne grâce au Double-espace de migration et de développement de Sédhiou. Cela permet de prendre en considération les idées et perspectives des migrants pour les intégrer aux plans de développement local et optimiser le lien entre migration et développement.

4.11 Barcelone, Espagne :

Intégration de la migration dans la planification du développement local dans le cadre du plan de travail pour l'immigration de Barcelone

Présentation de l'initiative. Les plans de travail pour l'immigration de Barcelone 2008-11 et 2012-15 sont des plans d'action conçus par la municipalité de Barcelone pour faire face aux défis et tirer profit des opportunités que présente la population barcelonaise de plus en plus diverse et multiculturelle. Ils contiennent des actions stratégiques dans des domaines comme l'intégration, l'amélioration des services sociaux pour tous les citoyens, le dialogue interculturel, ainsi que des plans spécifiques d'intégration de la migration dans tous les secteurs municipaux. Les plans de travail illustrent bien comment une ville peut mettre en place des actions spécifiques en matière de migration qui encouragent l'intégration des migrants, tout en s'efforçant d'intégrer la migration à tous les secteurs pertinents pour en assurer une gestion plus intégrée, coordonnée et efficace favorisant la cohésion sociale et le développement local.

Finalité	Garantir que la migration est intégrée à tous les secteurs municipaux pour qu'elle soit gérée de manière plus efficace et globale dans le cadre des plans de travail pour l'immigration de Barcelone.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">Assurer un consensus politique autour du thème de la gestion de la migration à Barcelone.Renforcer la coordination et la cohérence dans tous les secteurs pour une meilleure gestion de la migration en faveur d'une cohésion sociale et du développement.Faire en sorte que tous les quartiers de la ville bénéficient des initiatives de migration.
Principales parties prenantes	Les autorités municipales de Barcelone, la Commission de politique sur l'immigration du Conseil de Barcelone, le Bureau catalan pour l'intégration de l'immigration, la Direction de l'immigration du Conseil municipal de la ville de Barcelone, le Conseil municipal d'immigration de Barcelone
Bénéficiaires	Les immigrants et les résidents de Barcelone
Zone géographique	Barcelone, Espagne
Budget	6,5 millions EUR par an (frais de personnel non inclus)

Contexte migratoire. Barcelone est la deuxième plus grande ville d'Espagne après Madrid. Selon des données de janvier 2012, la communauté autonome de Catalogne est devenue l'une des régions les plus riches et les plus importantes d'Espagne.⁷⁹ Début 2015, la population d'étrangers de Barcelone représentait 16,7 % de la population totale de la ville, avec 262 233 étrangers enregistrés auprès de la municipalité.⁸⁰ En 2014, la majorité des migrants à Barcelone venaient d'Europe (37,3 %), tandis que 31,8 % venaient du continent américain, 31,8 % d'Asie et 7,4 % d'Afrique.⁸¹ Les plus grandes communautés d'immigrants à Barcelone sont les Italiens, les Pakistanais et les Chinois. Des données récentes suggèrent que les flux migratoires traditionnels en provenance de Bolivie, de l'Équateur et du Honduras régressent en raison des retours volontaires et des naturalisations.⁸²

Contexte de décentralisation. La Constitution de l'Espagne stipule que l'État est divisé en municipalités, provinces et communautés autonomes.⁸³ Les communautés autonomes sont au nombre de 17 et elles se divisent à leur tour en 50 provinces et plus de 8 100 municipalités. Les municipalités sont gouvernées par des conseils municipaux formés de maires et de conseillers tandis que les provinces ont à leur tête un conseil provincial.⁸⁴ Les communautés autonomes sont responsables de l'organisation de leurs institutions d'autogouvernement, de l'organisation et de l'entretien de leur territoire, des transports et travaux publics, dans leurs territoires respectifs et du tourisme et de la culture.⁸⁵ Les communautés autonomes fonctionnent selon un régime parlementaire avec un parlement, un conseil exécutif et une Cour supérieure de justice.⁸⁶

⁷⁹ Gouvernement de la ville de Barcelone, département des statistiques (base de données de l'Institut national de la statistique, INE). Consultable sur <http://www.ine.es/en/welcome.shtml> (en anglais).

⁸⁰ Informes Estadístics, « La població estrangera a Barcelona » (Gener, 2015). Consultable sur <http://www.bcn.cat/estadistica/catala/dades/inf/pobest/pobest15/pobest15.pdf> (en catalan).

⁸¹ Ibid.

⁸² Ibid.

⁸³ Constitution espagnole, consultable en espagnol sur http://www.lamoncloa.gob.es/documents/constitucion_es1.pdf.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ Ibid.

La Constitution espagnole confère des compétences exclusives en matière de nationalité, d'immigration, d'émigration, de droits des étrangers et de demandes d'asile à l'État espagnol.⁸⁷ De ce fait, le gouvernement national espagnol se doit de gérer ces questions mais, en réalité, les gouvernements des communautés autonomes sont également impliqués. Étant donné l'augmentation de l'immigration dans l'ensemble du pays, une loi nationale portant sur les droits et les libertés des étrangers en Espagne est entrée en vigueur en 2005 (Loi organique 4/2000). Elle a considérablement et efficacement modifié la gestion locale de la mobilité humaine en octroyant davantage de compétences juridiques aux conseils municipaux comme, entre autres, l'obligation de transmettre des rapports sur la disponibilité des logements pour les résidents étrangers demandant une réunification familiale.⁸⁸

Par ailleurs, la Generalitat de Catalunya (gouvernement de Catalogne) dispose également de compétences dans le domaine de la migration grâce au statut d'autonomie de la Catalogne qui prescrit que le gouvernement catalan est tenu de gérer l'intégration économique et sociale des migrants et de leur remettre des permis de travail sur le territoire de la Catalogne.⁸⁹ C'est dans ce contexte qu'en 2010, le gouvernement catalan a promulgué la loi d'accueil des personnes immigrées et des personnes de retour en Catalogne (Leyes de Acogida de las Personas Inmigradas y de las Regresadas a Cataluña)⁹⁰ qui offre un cadre juridique de résolution des problèmes sociaux, urbains et démographiques liés à l'immigration et toujours plus nombreux au niveau local.

Contexte institutionnel de l'initiative. C'est à la fin des années 90 que la ville de Barcelone s'est lancée dans une politique publique de migration, alors que la population étrangère représentait à peine 2 % de la population totale de la ville. Depuis, disposer de politiques répondant aux besoins d'une interaction et d'un dialogue interculturels est devenu une priorité. Cela est d'autant plus le cas avec l'émergence du premier Plan municipal pour l'interculturalisme développé en 1997.

La Commission de politique sur l'immigration de la mairie de Barcelone (Comisión Política de Inmigración del Ayuntamiento de Barcelona) a été créée en 2001. Dirigée par le maire de Barcelone, ce sont aussi bien des responsables de politiques migratoires que des responsables de différents secteurs politiques représentés au gouvernement municipal qui la gèrent. L'objectif de la Commission est d'évaluer et discuter des enjeux migratoires et d'assurer l'intégration de la migration dans tous les secteurs du gouvernement local.

C'est sur le Plan municipal pour l'immigration de Barcelone approuvé en 2002 que repose la politique migratoire de la ville. En 2002, le Service de médiation interculturelle (Servicio de Mediación Intercultural) de Barcelone a été également créé. Ce service fait le lien entre le gouvernement de la ville, les immigrants et les populations autochtones, ainsi qu'avec différents groupes d'origines culturelles diverses qui vivent à Barcelone.

En 2008, Année européenne du dialogue interculturel, Barcelone a organisé de nombreuses activités sous l'égide du Programme pour un dialogue interculturel de Barcelone (Programa Barcelona Diálogo Intercultural).⁹¹ Il s'agissait avant tout de procéder à une analyse particulièrement pointue et d'amorcer un dialogue social faisant intervenir plus de 84 professionnels de tous les horizons, notamment des entités gouvernementales et non gouvernementales. Le but était d'identifier les défis et les opportunités nés de la transformation interculturelle et démographique rapide et en constante évolution qui a lieu dans toute la Catalogne.⁹² Cette analyse a abouti à un Pacte national pour l'immigration (en vigueur dans toute la Catalogne) signé en décembre 2008 par 32 agences institutionnelles, politiques, économiques et sociales.⁹³ Ce pacte propose trois principaux plans d'action : (1) gérer les flux migratoires et l'accès au marché du travail ; (2) adapter les services publics à une société plus diversifiée ; et (3) encourager l'intégration sur la base d'une approche inclusive et participative pour vivre ensemble dans la diversité. Il insiste également sur l'engagement du gouvernement et du Parlement catalans, du Panel pour la citoyenneté et l'immigration, et d'autres institutions et organes sociaux et économiques, à mettre en place les politiques définies dans le Pacte et à créer une commission chargée d'en suivre les avancées.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Loi 4/2000 (Ley Orgánica 4/2000, de 11 de enero, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social, BOE-544. Consultable sur <http://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2000-544> (en espagnol).

⁸⁹ Parlament de Catalunya, *Estatuto de autonomía de Cataluña* (2013). Consultable sur <http://www.parlament.cat/document/catalag/48146.pdf> (en catalan).

⁹⁰ LLoi 10/2010, Comunidad Autónoma de Cataluña, *Leyes de Acogida de las personas inmigradas y de las regresadas a Cataluña* (Lois portant sur l'accueil des personnes immigrées et des personnes de retour en Catalogne) BOE-A-2010-9107. Consultable sur <https://www.boe.es/> (en espagnol).

⁹¹ Pour en savoir plus, veuillez consulter le *Programa d'activitats, Barcelona dialèg interultural du gouvernement* de la ville de Barcelone. Consultable sur http://www.bcn.cat/novaciutadania/pdf/es/dialèg/programes/prog_bcn_intercultural_es.pdf (en catalan).

⁹² Generalitat de Catalunya Departament d'Acció Social i Ciutadania Secretaria per a la Immigració, « Un pacto para vivir juntos y juntas - Pacto Nacional para la Inmigración » (2008). Consultable sur http://www.gencat.cat/eapc/revistes/RCDP/Documents_interes/RCDP_40/4B_Pacte_Nacional_Immigracio_es_doc_final_rcdp40.pdf (en espagnol).

C'est dans ce contexte que le plan de travail pour l'immigration de Barcelone a été inscrit comme un ensemble de directives de mise en œuvre du Pacte national pour l'immigration dans la ville de Barcelone (Plan de trabajo de inmigración, 2008-2011),⁹⁴ Il a été approuvé en 2008 avec l'accord de tous les partis politiques.

En 2010, une autre loi catalane portant sur l'accueil des personnes immigrées et des personnes de retour en Catalogne (Leyes de Acogida de las Personas Inmigradas y de las Regresadas a Cataluña) a été promulguée.⁹⁵ Elle sert de cadre juridique aux municipalités catalanes pour faire face aux problèmes urbains, démographiques et sociaux liés à la migration, au niveau local.

En 2011, le Plan de travail pour l'immigration de Barcelone a été revu et un deuxième plan a été créé : le *Plan de travail pour l'immigration 2012-2015*.⁹⁶ Se référant aux réalisations passées, le plan de travail actuel souligne l'importance de prendre en considération la diversité, les interactions, la territorialité et l'intégration de la migration comme plate-forme de développement, de créativité et d'innovation, et donc de penser la diversité comme une ressource moteur du développement et comme un élément qui contribue à faire de Barcelone une ville innovante et cosmopolitaine.⁹⁷

Principales parties prenantes impliquées. Le gouvernement municipal de Barcelone a dirigé l'élaboration du Plan de travail pour l'immigration afin de promouvoir une approche multisectorielle et multiterritoriale et de gérer les questions de l'immigration et de la pleine reconnaissance des migrants tout en assurant l'intégration de la migration dans les plans de développement.

Créée en 2011, la Commission de politique sur l'immigration du conseil municipal de Barcelone (Comisión Política de Inmigración del Ayuntamiento de Barcelona) est présidée par le maire. Elle compte parmi ses membres des présidents de tous les partis politiques représentés au conseil municipal et des personnes responsables de l'élaboration de politiques migratoires. Son objectif est de veiller à la bonne mise en œuvre du Plan de travail pour l'immigration.

Le Bureau pour l'intégration de l'immigration de Barcelone (Mesa Transversal de Inmigración) a été fondé en 2008 pour assurer l'intégration des politiques d'immigration à Barcelone et garantir la réussite de la coopération interdépartementale. Il est formé de représentants de différents départements du conseil municipal et a pour mission de coordonner les politiques d'immigration et de renforcer la collaboration entre les différents quartiers de la ville. Ce Bureau est également responsable du suivi des politiques migratoires à Barcelone, en collaboration avec la Direction de l'immigration du conseil municipal de Barcelone. Ce dernier est également conjointement responsable du bon déroulement du suivi et de l'évaluation des stratégies d'immigration établies dans le cadre des plans de travail pour l'immigration.

Le conseil municipal d'immigration de Barcelone est un département municipal relevant de la Direction de l'immigration du conseil municipal de Barcelone. Il coordonne un réseau d'organisations et groupes d'immigrants et s'emploie à encourager l'interaction et la collaboration avec d'autres organisations de la ville et, ainsi, la participation des migrants à l'élaboration des politiques locales.

Principaux mécanismes adoptés pour assurer la mise en œuvre de l'initiative. Le Plan de travail pour l'immigration de Barcelone 2008-2011 a actualisé les mesures proposées dans le plan municipal de 2002, définissant cinq domaines d'action clés :

- 1) Approfondir les connaissances sur la migration et les diffuser.
- 2) Renforcer et adapter la stratégie de la ville en faveur de l'accueil des immigrants.
- 3) Examiner les responsabilités des gouvernements municipaux vis-à-vis des résidents étrangers de la ville.

⁹³ Generalitat de Catalunya Departament d'Acció Social i Ciutadania Secretaria per a la Immigració, « Un pacto para vivir juntos y juntas - Pacto Nacional para la Inmigración » (en espagnole) (2008). Consultable sur http://www.gencat.cat/eapc/revistes/RCDP/Documents_interes/RCDP_40/4B_Pacte_Nacional_Immigracio_es_doc_final_rcdp40.pdf (en espagnol).

⁹⁴ Gouvernement de la ville de Barcelone, *Plan de trabajo inmigración 2008-2011*. Consultable sur <http://www.bcn.cat/novaciudadania/pdf/es/pla-cast.pdf> (en espagnol).

⁹⁵ Loi 10/2010, *Leyes de Acogida de las personas inmigradas y de las regresadas a Cataluña* (lois portant sur l'accueil des personnes immigrées et des personnes de retour en Catalogne), BOE-A-2010-9107. Consultable sur https://www.boe.es/diario_boe/txt.php?id=BOE-A-2010-9107 (en espagnol).

⁹⁶ Ayuntamiento de Barcelona, *Plan de Trabajo inmigración 2008-2011* (2008). Consultable sur <http://www.bcn.cat/novaciudadania/pdf/es/pla-cast.pdf> (en espagnol).

⁹⁷ Ibid.

- 4) Travailler sur l'interculturalisme et encourager la participation pour assurer une intégration pleine et entière.
- 5) Garantir l'intégration de la migration à tous les secteurs municipaux pour une gestion améliorée et globale de la migration.

Le cinquième domaine d'action (garantir l'intégration de la migration à tous les secteurs municipaux pour une gestion améliorée et globale de la migration) se base sur la reconnaissance par la ville de Barcelone qu'une collaboration intense entre les différents secteurs et territoires est indispensable pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du plan de travail en faveur de l'immigration. Pour y parvenir, Barcelone s'est appuyée sur des entités et des espaces de travail déjà en place pour instaurer un dialogue bilatéral, fluide et continu sur tous les domaines d'action du plan et entre tous les secteurs du conseil municipal.

Pour surveiller ces efforts d'intégration de la migration, un Bureau pour l'intégration de la migration a été créé en 2008. Composé de représentants de tous les secteurs gouvernementaux, il a pour mission de coordonner en bonne et due forme des politiques d'immigration et de renforcer la collaboration entre les départements et avec les différents quartiers de Barcelone.

Des actions spécifiques ont été menées dans les secteurs suivants : éducation, services sociaux, droits civils, insertion économique, culture, logement, santé, sécurité, sports, coopération internationale, égalité hommes-femmes, jeunesse et formation professionnelle. Elles se traduisent par une multitude de projets bien particuliers comme :

- La promotion de projets de codéveloppement auprès des associations de migrants.
- L'adoption d'une perspective tenant compte du genre pour toutes les politiques migratoires, en accordant la priorité à la lutte contre la violence fondée sur le genre et en préconisant une meilleure compréhension de la féminisation de la migration.
- Assurer l'intégration des besoins particuliers des migrants dans la mise en œuvre du Plan de logement de Barcelone 2008-2016.
- Renforcer le budget et les services, entre autres sociaux, aux migrants et aux réfugiés.
- Tenter de résoudre le chômage des migrants par l'accès à des formations professionnelles.

En tenant compte des différents contextes migratoires des quartiers de la ville, le Plan de travail 2008-2011 a également permis de renforcer le rôle de ces quartiers dans les politiques migratoires de Barcelone, en façonnant des plans d'actions de gestion de la migration propres à chacun d'entre eux avec l'aide d'un représentant officiel chargé d'en superviser la coordination et d'un coordinateur de projets basé dans chaque quartier. En outre, certains quartiers accueillant un très grand nombre de primo-arrivants ont bénéficié de projets spécifiques, visant à promouvoir la cohésion sociale et à réduire le phénomène de concentration des communautés de migrants et par là-même leur marginalisation.

Le plan de travail pour l'immigration 2012-2015 de Barcelone propose deux objectifs clés : (1) promouvoir un changement dans la manière dont sont actuellement perçus les migrants (comme des acteurs passifs et des personnes assistées) ; (2) consolider la diversité pour en faire un atout et un outil de développement en Catalogne. Pour atteindre ces objectifs et s'assurer que l'égalité, la diversité et l'interaction sont les moteurs clés des politiques migratoires, le plan repose sur sept piliers qui sont les suivants :

- 1) Une bonne gestion des politiques d'accueil.
- 2) Des politiques migratoires intégrant la migration de façon transversale et la territorialité.
- 3) Des politiques sociales encourageant l'équité.
- 4) Une reconnaissance du potentiel de la diversité.
- 5) Des politiques qui encouragent l'interaction, la convivialité et le sentiment d'appartenance à l'ensemble de la société catalane.
- 6) La promotion à l'international d'un leadership catalan et des bonnes pratiques d'immigration.
- 7) La reconnaissance des nouveaux résidents comme membres et citoyens de la communauté barcelonaise.

En ce qui concerne le deuxième pilier (politiques migratoires intégrant la migration de façon transversale et la territorialité), et s'appuyant sur des réalisations du plan de travail précédent, le Plan 2012-2015 a poursuivi le dialogue sur les politiques pour arriver à un consensus général autour de la migration sur la base d'une approche participative et multipartite qui implique tous les secteurs de la gouvernance locale.

Des mécanismes de coordination territoriale supplémentaires ont été mis en place dans les quartiers afin de consolider. Ces mécanismes permettent également aux responsables de plans de quartier spécifiques d'être reconnus, dans leurs propres communautés, comme des personnes à qui s'adresser en tant qu'intermédiaires entre les activités menées et les institutions qui les soutiennent.

Le renforcement des capacités des responsables était également un élément clé de ce Plan de travail : des responsables de quartiers ont suivi des formations spécifiques afin d'améliorer leurs capacités de gestion territoriale et d'intégration des migrants. Pour sensibiliser et expliquer les problèmes migratoires à tous les secteurs du conseil municipal de Barcelone, un programme de formation a été organisé à l'attention des représentants municipaux et territoriaux en charge des plans de migration de quartiers.

Principaux éléments d'intégration de la migration

- **Création d'un organe spécifique en charge de l'intégration de la migration** : grâce à la création, au niveau municipal, d'une Commission de politique sur l'immigration chargée de l'intégration de la migration dans tous les secteurs gouvernementaux assortie d'actions spécifiques pour réaliser cette intégration, la composante « intégration de la migration » du Plan de travail a pu être institutionnalisée, garantissant ainsi sa crédibilité et sa pérennité.
- **Approche multipartite et multisectorielle** : en assurant la participation de toutes les parties prenantes concernées, tous secteurs confondus, cette initiative a permis d'intégrer la migration dans toutes les politiques sectorielles. En outre, en définissant des actions spécifiques à mener dans chaque secteur, les efforts d'intégration de la migration ont rendu des résultats concrets dépassant les dimensions purement politiques ou théoriques.
- **Renforcement des capacités** : une priorité donnée au renforcement des capacités et à la sensibilisation des représentants officiels d'autres secteurs, et des personnes gérant directement les enjeux migratoires, garantit une plus grande efficacité de l'intégration de la migration.
- **Renforcement du dialogue et de la coordination** : des mécanismes de coordination et de dialogue spécifiques, mis en place dans tous les secteurs et selon une approche participative, permet à tous les migrants et citoyens de s'exprimer à propos lors des prises de décision sur les politiques migratoires.

4.12 Vaud, Suisse :

Programme d'intégration cantonal (PIC vaudois)

Présentation de l'initiative. Le Programme d'intégration cantonal vaudois (PIC vaudois) a été mis en place en 2014 par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI). Il s'étend sur une période allant de 2014 à 2017 et son objectif est de concevoir et mettre en œuvre une stratégie complète d'intégration des migrants dans le canton de Vaud.

Finalité	Le programme consiste en une stratégie d'intégration des migrants complète dans le canton de Vaud.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'intégration des migrants dans la société vaudoise.• Aider les services du canton à intégrer la migration dans leur mode de fonctionnement.• Mettre en place des services répondant aux besoins spécifiques des migrants.• Définir des stratégies d'intégration solides et dynamiques.
Principales parties prenantes	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) Chambre cantonale consultative des immigrés Commissions communales suisses-immigrés Municipalités Associations Services cantonaux et municipaux (structures ordinaires) Autorités nationales
Bénéficiaires	Immigrants et l'ensemble de la société vaudoise
Zone géographique	Canton de Vaud, Suisse
Budget	12 400 000 CHF sur une période allant de 2014 à 2017

Contexte migratoire. Fin décembre 2013, la population étrangère résidant en Suisse s'élevait à 1 886 630 personnes (dont 68 % étaient des ressortissants des États membres de l'AELE ou des 28 États membres de l'UE). Les ressortissants étrangers sont pour la plupart des Italiens (16 % de la population étrangère), des Allemands (15,5 %) et des Portugais (13,5 %).⁹⁸ Cependant, la diversité de la population immigrante est au rendez-vous en Suisse puisque plus de 175 nationalités sont représentées sur tout le territoire helvétique.

Vaud est le quatrième plus grand canton de Suisse avec une superficie totale de 3 212 km² (7,8 % du pays) et sa croissance démographique a été de 16 % de 2002 à 2012. C'est également le canton enregistrant le deuxième taux d'habitants étrangers le plus élevé (32 % en 2013, avec une variation annuelle de 4 %) après Genève (40 %).⁹⁹

Contexte de décentralisation. La Confédération suisse est formée de 26 cantons souverains avec près de 2 800 municipalités ou communes. La loi cantonale¹⁰⁰ garantit l'autonomie de chaque commune. La Confédération régit l'exercice des droits politiques fédéraux et les cantons décident de leurs propres politiques ayant trait aux affaires cantonales et communales.¹⁰¹ La Constitution stipule que la migration doit être limitée et respecter des quotas quantitatifs annuels.¹⁰² Depuis la fin des années 90, le gouvernement fédéral joue un rôle de leadership dans le domaine de l'intégration de l'immigration mais a délégué la plupart des démarches de naturalisation et d'intégration quotidiennes aux cantons et aux municipalités.¹⁰³ Cependant, le gouvernement fédéral suisse a mis en place des mesures claires en ce qui concerne l'intégration des immigrants et leurs droits de résidence dans

⁹⁸ Secrétariat d'État aux migrations, *Migration Report 2013* (2014).

⁹⁹ Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, Programme d'intégration cantonal (PIC) (canton de Vaud 2014-2017), p. 13. Consultable sur http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/coordination_integration/fichiers_.pdf/Programme_integracion_cantonal_VD_20130628.pdf.

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Ibid.

¹⁰³ J.J. Schindall, « Switzerland's Non-EU Immigrants: Their Integration and Swiss Attitudes, Migration Policy Institute » (2009). Consultable sur <http://www.migrationpolicy.org/article/switzerlands-non-eu-immigrants-their-integration-and-swiss-attitudes> (en anglais).

¹⁰⁴ Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) (2007).

l'Ordonnance de 2007 sur l'intégration des étrangers. En vertu de cette ordonnance, les autorités locales sont tenues de mettre en œuvre des politiques d'intégration pour aider les migrants à se conformer aux lois fédérales.¹⁰⁴ Certains cantons ont ajouté à la loi fédérale d'intégration leurs propres lois locales.¹⁰⁵ Par exemple, la loi cantonale sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR), entrée en vigueur en 2007 dans le canton de Vaud et qui précise les responsabilités cantonales dans ce domaine, a mis en place une coordination cantonale pour l'intégration et la prévention du racisme ainsi qu'une chambre cantonale consultative des étrangers (CCCI).¹⁰⁶

Contexte institutionnel de l'initiative. En 2008, une nouvelle loi fédérale sur l'immigration est entrée en vigueur en Suisse, stipulant entre autres que l'intégration devait être un effort conjoint impliquant la Confédération, les cantons, les municipalités, les partenaires sociaux, des ONG et des associations de migrants. Cela a permis une uniformisation de l'approche de l'intégration dans tout le pays. Chacun des 26 cantons a dû élaborer sa propre politique basée sur huit domaines d'intervention et la faire valider par les autorités fédérales, plus précisément par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM, anciennement le Bureau fédéral de la migration). La mise en chantier des programmes d'intégration cantonaux (PIC) était prévue pour 2014-2017. Avant cette mise en chantier, l'intégration dans le canton de Vaud était du ressort des communes qui avaient plus de 25 ans d'expérience dans ce domaine. Depuis l'adoption des PIC, ce sont les cantons qui sont chargés de l'intégration des immigrés, une tâche tout à fait nouvelle en ce qui les concerne. Chaque canton décide de son PIC et, de ce fait, les PIC diffèrent sensiblement d'un canton à un autre. Tout dépend du contenu des lois cantonales, mais aussi des facteurs historiques et des tendances politiques (selon que le canton se situe politiquement à gauche comme c'est le cas du canton de Vaud ou à droite).

Le Conseil d'État de Vaud a établi des priorités concernant la migration pour le canton de Vaud, pendant toute la période du mandat électoral allant de 2009 à 2012.

Principales parties prenantes impliquées. Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) est l'institution cantonale en charge de la coordination et de l'application de la loi fédérale portant sur l'intégration. La loi cantonale désigne un délégué cantonal à l'intégration (directeur du BCI) comme l'une des deux entités en charge de mettre en œuvre sa politique d'intégration. Le BCI est tenu de faire en sorte que les objectifs des stratégies d'intégration du canton soient atteints et que les directives du Conseil d'État dans ce domaine soient appliquées. Sa mission est aussi de proposer des mesures facilitant l'intégration des étrangers et garantissant la prévention du racisme, tout en instaurant des liens entre l'État, les municipalités, les communautés d'étrangers, le secteur privé et les associations de migrants.

La deuxième entité désignée par la loi cantonale est la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) qui dispose d'un pouvoir limité. Son rôle est uniquement consultatif et son budget uniquement consacré au maintien de son fonctionnement ; elle n'en est pas moins importante car intégrant en son sein des représentants de migrants elle est très impliquée dans le partage des informations.

Les Commissions communales Suisses-Immigrés (Commissions-Suisses-Étrangers) relèvent de la CCCI et s'impliquent au niveau municipal. Elles fonctionnent sur la base de consultations tripartites dans le cadre d'un dialogue entre les municipalités, les associations et les citoyens. Elles sont au nombre de 20 dans le canton et communiquent sans cesse avec le BCI.

Les municipalités, qui étaient responsables de l'intégration et de la coordination avec les autorités nationales avant l'entrée en vigueur des lois fédérales et cantonales énoncées ci-avant, jouent toujours un rôle clé dans le canton de Vaud dans le domaine de l'intégration. Ce n'est pourtant pas le cas dans les autres cantons où elles ont perdu ces responsabilités. Cinq communes importantes disposent de leurs propres programmes d'intégration (des mini-PIC) basés sur le programme cantonal ainsi que de leurs propres délégués communaux à l'intégration. D'autres ont préféré désigner des points focaux souvent représentés par le maire. Les municipalités jouent également un rôle clé auprès des Commissions communales Suisses-Immigrés. Les cinq communes susmentionnées disposent de mémorandums d'entente spécifiques avec le BCI dans des domaines particuliers pour financer le PIC le temps de sa mise en œuvre. D'autres PIC sont financés à travers des appels d'offres.

¹⁰⁵ Conférence tripartite, « Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers » (2009). Consultable sur <https://www.bfm.admin.ch/dam/data/bfm/integration/berichte/ber-tak-integr-f.pdf>.

¹⁰⁶ Le Grand Conseil du Canton de Vaud, Loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (2007). Consultable sur http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/fichiers_pdf/LIEPR.pdf.

Les associations sont au cœur du PIC car elles en mettent en place une partie sur le terrain grâce à des projets financés par le BCI. Certaines d'entre elles, notamment celles qui travaillent dans l'enseignement des langues ou l'interprétation, ont des mémorandums d'entente particuliers avec le BCI pour assurer leur financement et la pérennité de leurs activités.

L'expression « structures ordinaires (ou traditionnelles) » désigne tous les services qui ne sont pas spécifiques aux migrants (comme les hôpitaux, les écoles, les établissements de formation professionnelle), mais qui doivent être capables de faire face aux réalités de la migration sur le terrain. Ces structures comptent parmi les principales parties prenantes et le PIC tend également à renforcer leurs capacités et à les sensibiliser à l'intégration de la migration dans leur fonctionnement. Contrastant avec ces structures ordinaires les « structures spécifiques » sont les structures conçues spécifiquement pour répondre aux besoins des migrants (écoles de langues et services d'interprétation, par exemple) et qui sont le plus souvent mises en places par des associations soutenues par le BCI.

Au niveau national, le Bureau fédéral de la migration (le FOM, aujourd'hui devenu le Secrétariat d'État pour la migration, SEM) a défini les trois piliers des programmes cantonaux et leurs huit domaines opérationnels. Notamment :

- Information et conseils :
 - o Informations pour les primo-arrivants
 - o Conseils (informations sur l'intégration à destination des migrants et des structures ordinaires, sensibilisation de la population)
 - o Protection contre la discrimination
- Éducation et travail :
 - o Langue et formation (apprentissage des langues locales)
 - o Encouragement en amont (notamment pour les enfants)
 - o Accès au marché du travail
- Compréhension et intégration sociale
 - o Interprétation au sein de la communauté (soutien aux services d'interprétation, aux migrants et aux structures ordinaires)
 - o Intégration sociale (participation à la vie sociale).

Principaux mécanismes adoptés pour assurer la conception et la mise en œuvre du programme

Conception

Suite à la promulgation de lois cantonales et fédérales, c'est le BCI qui s'est chargé de la coordination de la conception du PIC vaudois, sous l'égide des autorités nationales responsables des questions migratoires qui étaient ensuite tenues de le valider. Pour concevoir le PIC, les acteurs et la situation actuelle des huit domaines d'exécution ont été analysés. Des études diagnostiques ont été entreprises par des parties prenantes issues du secteur universitaire, de cabinets-conseils ou à travers des processus consultatifs en collaboration avec les parties prenantes pertinentes.

Dans le même temps, le BCI a décidé de suivre une formation et un accompagnement pour se préparer à mieux participer au processus d'élaboration des politiques. Ce renforcement des capacités a permis d'aboutir à un processus d'élaboration plus harmonieux. Pour être certain d'obtenir un consensus politique, une ébauche du PIC a été présentée au Collège des secrétaires généraux qui réunit la haute direction de chaque département du canton.

Le PIC a ensuite fait l'objet de négociations avec le FOM (maintenant appelé le SEM) pour s'assurer qu'il respectait les lois nationales en vigueur ainsi que la législation et les priorités cantonales. Un dialogue avec les municipalités a été essentiel tout au long du processus pour qu'une bonne relation s'établisse entre les municipalités et le BCI. Ces dispositions ont abouti à la nomination de délégués communaux ayant pour responsabilité d'assurer l'intégration dans les cinq plus grandes villes et l'instauration de mini-PIC dans ces municipalités. Les mini-PIC ont été conçus par les municipalités en collaboration avec le BCI et reposent sur cinq des huit domaines prioritaires. Là où des mini-PIC ont été instaurés, la municipalité a signé avec le BCI des mémorandums d'entente dans les mêmes conditions applicables entre le BCI et la Confédération. Pour le reste du canton, le BCI a défini cinq sections régionales.

Mise en œuvre

La mise en œuvre du PIC repose sur huit domaines prioritaires et est passée par plus de 100 étapes convenues avec la Confédération. Pour ce faire, le BCI a coopéré avec plus de 130 partenaires selon le rapport annuel de 2014.

Pour la plupart des huit domaines prioritaires, des mécanismes de consultation réunissant au moins des autorités cantonales et municipales ainsi que des associations ont été élaborés. De même, les sections régionales du BCI continuent de consulter étroitement les Commissions communales Suisses-Immigrés.

Les 100 étapes de mise en œuvre sont infiniment variées, allant du renforcement des capacités à la recherche, au financement de projets, à la publication de rapports et comptes-rendus. Parmi elles, certaines méritent d'être mentionnées :

- Renforcement des capacités, financement provisoire de structures dites ordinaires et sensibilisation de ces dernières aux enjeux de l'immigration afin d'assurer l'intégration de la migration dans leur cadre législatif et opérationnel. Tout cela se déroule de sorte que l'appui n'intervienne qu'une seule fois et soit durable.
- Les municipalités et les associations peuvent organiser des appels d'offres pour des projets qui s'inscrivent dans les huit domaines prioritaires. Cela se déroule aux niveaux cantonal et communal dans chacune des cinq villes avec un délégué communal.
- Les conventions signées avec des municipalités ou des associations pour des programmes particuliers ou par exemple pour des cours de langues sur le long terme sont liées au BCI par une convention ; il en va de même pour les cinq municipalités dotées d'un PIC qui sont également liées au BCI par une convention.

En ce qui concerne les dispositions budgétaires, 60 % à 80 % du budget sont dédiés à des conventions, tandis que les 20 % à 40 % restants sont réservés aux appels d'offres.

Les processus de suivi et d'évaluation se déroulent à différents niveaux. Des rapports annuels sont remis à la Confédération pour savoir si les 100 mesures prises sont pertinentes et se poursuivent. Cela permet également de les modifier si elles ne fonctionnent pas correctement ou si elles s'avèrent tout simplement impossibles à mettre en œuvre. Les rapports et consultations annuels servent également de mesures de suivi permettant d'inventorier les bonnes pratiques et les enseignements retenus. Le document Programme PIC donne une description de l'évaluation externe de l'ensemble du programme.

Principaux éléments d'intégration de la migration

- **Approche multipartite** : l'implication de plusieurs parties prenantes importantes tout au long du processus a permis d'adopter une approche intégrale et adaptée favorisant la cohésion sociale et l'intégration des migrants.
- **Approche multisectorielle** : en travaillant avec des structures dites ordinaires de tous les secteurs, l'intégration est incorporée à tous les services cantonaux concernés.
- **Dialogue multi-niveau** : le canton de Vaud a instauré un mécanisme permettant la participation active des municipalités, tout en respectant les exigences des autorités nationales.
- **Renforcement des capacités** : le BCI a suivi un accompagnement et une formation lors de la phase d'élaboration. De même, les appels d'offres sont appuyés par le personnel du BCI qui aide les associations et les municipalités à rédiger des projets. Ceci non seulement renforce les capacités, mais accroît également l'efficacité des initiatives.

4.13 New York, États-Unis d'Amérique :

Carte d'identité de la ville de New York (IDNYC)

Présentation de l'initiative. La carte d'identité de la ville de New York (IDNYC) est un document d'identification gratuit pour toutes les personnes qui résident à New York. Il s'agit d'une initiative gouvernementale qui fournit aux citoyens de la ville un moyen de s'identifier auprès des autorités, leur permettant ainsi d'avoir accès aux services municipaux uniquement dispensés aux personnes munies d'une carte d'identité en cours de validité. Cette carte « IDNYC » est délivrée à tous les résidents de la ville, y compris aux plus vulnérables tels que les sans-abris, les jeunes, les personnes âgées et les immigrants sans papiers. Cette initiative a été lancée en janvier 2015 par le maire de New York, Bill de Blasio.

Finalité	Donner à tous les résidents de New York un titre d'identité officiel avec une photo.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Aider les immigrants de New York en situation de vulnérabilité.• Promouvoir l'intégration des immigrants de New York.• Informer les migrants de leurs droits.• Élaborer une stratégie d'intégration.
Principales parties prenantes	Bureau de la mairie de New York en charge des affaires relatives à l'immigration (Mayor's Office of Immigrant Affairs, MOIA), Administration des ressources humaines/ Département des services sociaux (HRA/DSS) et services locaux chargés de l'application des lois.
Bénéficiaires	Les résidents new-yorkais
Zone géographique	Ville de New York, États-Unis d'Amérique
Budget	24 529 585 USD pour 2015

Contexte migratoire. La ville de New York se caractérise par son importante migration qui fait partie de son identité. Jamais au cours des cent dernières années la part d'étrangers à New York n'est passée en dessous de la barre des 20 %. À l'heure actuelle, il semble que près de 40 % des New-Yorkais sont nés en dehors des États-Unis et que plus de la moitié d'entre eux parlent une autre langue que l'anglais chez eux. Il semble également que plus de 60 % des nouveaux résidents de la ville sont des immigrants ou des enfants d'immigrants. La plupart des étrangers à New York sont des Latino-Américains (32,1 %), des Asiatiques (27,5 %), des non-Hispaniques des Caraïbes (19,4 %), des Européens (15,9 %) et des Africains (4,2 %), sans parler d'autres groupes ethniques plus petits également représentés. Les principales nationalités présentes sont en majorité les Dominicains (12,4 %), suivis des Chinois (11,4 %) et des Mexicains (6,1 %).¹⁰⁷

Contexte de décentralisation. Les États-Unis d'Amérique sont une union fédérale constituée de 50 états, d'un district fédéral et de cinq grands territoires. La situation politique nationale actuelle suggère que la nation ne se dotera pas d'une législation migratoire globale dans un avenir proche. Même s'il semble que l'idée de modifier des lois migratoires fédérales totalement coupées des réalités locales actuelles gagne peu à peu du terrain, les dernières tentatives de réforme de ces lois ont échoué.¹⁰⁸ L'administration Obama s'est efforcée comme aucune autre à protéger les frontières et à améliorer la politique migratoire des États-Unis d'Amérique. En mesurant les défis que pose la mobilité humaine et les opportunités qu'elle offre, la stratégie migratoire du président Obama se base sur quatre principes : (1) renforcement de la sécurité aux frontières ; (2) rationalisation de l'immigration légale ; (3) processus d'obtention de la citoyenneté ; et (4) sanctions contre les employeurs qui recrutent des travailleurs sans papiers.¹⁰⁹ Pourtant, en 2012, le gouvernement fédéral n'est pas parvenu à faire progresser la mesure administrative sur l'immigration, qui vise à octroyer un statut juridique temporaire aux millions d'immigrants illégaux puisqu'un juge texan, soutenant les 20 États qui s'y opposaient, a statué contre cette mesure qui aurait pourtant permis à tous ces immigrés de ne plus vivre dans la crainte d'une déportation impromptue.¹¹⁰ La procédure d'appel est toujours en cours. Si les lois relatives à l'immigration sont du ressort de l'État

¹⁰⁷ Ville de New York, « NYC, The Newest New Yorkers: Characteristics of the City's Foreign-Born Population » (2013). Consultable sur http://www.nyc.gov/html/dcp/pdf/census/nny2013/nny_2013.pdf (en anglais).

¹⁰⁸ Center for Popular Democracy, "Municipal ID cards as a local strategy to promote belonging and shared community identity: Who we are" (New York, 2013). Consultable sur http://populardemocracy.org/sites/default/files/publications/CPD_Municipal_ID_layout_final.pdf (en anglais).

¹⁰⁹ The White House, "Building a 21st Century Immigration System" (2011).

Consultable sur https://www.whitehouse.gov/sites/default/files/rss_viewer/immigration_blueprint.pdf (en anglais).

¹¹⁰ Immigrant Assistance Service Enforcement Act (A08974).

fédéral, les États et les villes appliquent également, dans l'ensemble du pays, diverses lois en la matière.¹¹¹ Par exemple en Californie, une loi promulguée en septembre 2013 autorise les migrants sans papiers à demander un permis de conduire, pratiquer le droit et payer des frais de scolarité dans les universités de l'État.¹¹²

D'autres villes ont également adopté des initiatives de carte d'identité similaires.

Contexte institutionnel de l'initiative. Les immigrants de New York, y compris ceux sans permis de séjour officiel, ont accès aux services, avantages et programmes offerts par le gouvernement de la ville, et ce en vertu des décrets-lois n° 34 et 41 de la municipalité signés par le maire en 2003.¹¹³ Un autre droit important qui leur est garanti par la loi locale n° 73 (également promulguée en 2003) est celui de l'égalité d'accès aux services à la personne de la ville¹¹⁴ par la prestation de services de traduction et d'interprétation pour ceux qui en ont besoin. Étroitement en lien avec la loi locale n° 73, on trouve le décret-loi n° 120¹¹⁵ qui énonce que la ville doit fournir des services dans au moins six des principales langues parlées à New York. Il est intéressant de noter qu'en 2001, la ville avait commencé à freiner sa coopération avec la Immigration and Customs Enforcement agency (ICE, le service de l'immigration et des douanes des États-Unis). Puis, sur la base des réalisations antérieures, le maire actuel a signé, en novembre 2014, les lois locales n° 58 et 59 limitant encore plus la collaboration avec la ICE afin que les familles ne soient plus inutilement sous la menace de la déportation, sauf dans des cas où des crimes ou délits violents ou menaçant la sécurité publique ont été commis.

Toutes ces lois sont le résultat d'une stratégie d'intégration globale de la ville de New York visant à promouvoir l'accès des immigrants aux services, avantages et programmes qui leur sont spécifiquement dédiés mais aussi à ceux destinés à tous les résidents. Toutes les initiatives liées aux enjeux migratoires sont coordonnées par le Bureau de la mairie de New York en charge des affaires relatives à l'immigration (le MOIA). Cette politique d'intégration repose sur les huit domaines d'action suivants :¹¹⁶

1. Soutenir l'apprentissage de l'anglais pour les migrants.
2. Former les migrants pour qu'ils acquièrent des compétences de base (par exemple savoir lire et écrire dans leur langue maternelle).
3. Aider les migrants à chercher du travail.
4. Sensibiliser les migrants à la gestion de leur argent.
5. Soutenir la création et le développement de projets d'entreprises.
6. Proposer une aide juridique sur les questions d'immigration.
7. Soutenir les programmes qui contribuent à l'égalité d'accès aux services de la ville.
8. Éduquer et sensibiliser sur les droits et les responsabilités individuels.

Le projet de carte d'identité de la ville de New York était l'une des promesses de campagne électorale du maire Bill de Blasio qui s'est réellement engagé à relever les défis associés à la migration et a poursuivi le travail des années précédentes. En décembre 2014, après avoir remporté les élections, le maire Bill de Blasio, le commissaire de l'administration des ressources humaines (Human Resources Administration, HRA) Steven Banks et le commissaire aux affaires des immigrants Nisha Agarwal ont annoncé les critères de délivrance de cette carte d'identité et les détails de son fonctionnement.¹¹⁷ Le programme, officiellement nommé « IDNYC », vise à fournir à tous les résidents de New York âgés de plus de 14 ans une carte délivrée par la mairie de la ville leur permettant un accès aux services locaux, quel que soit leur statut de migrant. Cette carte peut également être présentée aux services de police ou permettre d'ouvrir un compte bancaire dans certains établissements financiers.¹¹⁸

¹¹¹ D. Renwick et B. Lee, « The U.S. Immigration Debate, Council on Foreign Relations » (2015). Consultable sur <http://www.cfr.org/immigration/us-immigration-debate/p11149> (en anglais).

¹¹² Ibid.

¹¹³ EO-41, Executive Order 41 Relating to City Policy Concerning Immigrant Access to City Services (2003). Consultable sur <http://www.nyc.gov/html/dfta/downloads/pdf/EO41.pdf> (en anglais).

¹¹⁴ La loi locale n° 73 exige que les entités suivantes proposent des services de traduction et d'interprétation : Administration des ressources humaines (Human Resources Administration, HRA), Division de la santé et de la santé mentale (Department of Health and Mental Hygiene, DOHMH), Administration des services aux enfants (Administration for Children's Services, ACS) et Division des services aux sans-abris (Department of Homeless Services, DHS).

¹¹⁵ EO-120, décret-loi n° 120, politique de la ville sur l'accès aux services dans une langue étrangère pour assurer une prestation efficace (2008). Consultable sur <http://www.nyc.gov/html/imm/html/eoll/eo120.shtml> (en anglais).

¹¹⁶ Site Web officiel du Bureau de la mairie de New York en charge des affaires relatives à l'immigration : <http://www.nyc.gov/html/imm/html/home/home.shtml> (en anglais).

¹¹⁷ Centre des études migratoires, « New York City Offers Municipal ID for All New Yorkers, Including Unauthorized Immigrants » (2014). Consultable sur <http://cmsny.org/new-york-city-offers-municipal-id-for-all-new-yorkers-including-unauthorized-immigrants/#ixzz3mNT0TFaQ> (en anglais).

Parties prenantes clés participant à la mise en œuvre de la politique. Le MOIA, bureau de l'immigration de la ville, rend des comptes directement au maire. Il s'agit d'un moyen pour le gouvernement de promouvoir le bien-être des immigrants de la ville de New York. Ses initiatives facilitent leur intégration dans la vie civique, économique et culturelle de la ville. Le travail du MOIA est de répondre aux besoins des migrants et d'assurer une articulation interinstitutionnelle des initiatives avec d'autres secteurs gouvernementaux, groupes de migrants, organisations sociales travaillant avec les immigrants, acteurs du secteur privé et d'autres acteurs concernés. Ses principaux axes de travail sont :

- Étude et analyse des propositions législatives et réglementaires aux niveaux municipal, de l'État et fédéral.
- Soutien et renforcement des efforts d'inclusion des immigrants avec l'aide des agences municipales.
- Études statistiques des aspects démographiques, économiques et autres des communautés de migrants de la ville.
- Communication entre les institutions et avec les agences externes sur la participation des communautés au programme de carte d'identité municipale et autres projets et initiatives.

L'Administration des ressources humaines/le Département des services sociaux (HRA/DSS) de la ville de New York joue un rôle essentiel dans le domaine de l'immigration de la ville. Cette agence a pour objectif de lutter contre la pauvreté et les inégalités de revenus en fournissant aux New-Yorkais des produits de première nécessité comme des aliments et une aide d'urgence au loyer.

La HRA est la plus grande agence de services sociaux locale du pays. Elle aide plus de 3 millions de New-Yorkais grâce à plus de 12 programmes d'aide publique de grande ampleur. Il est également intéressant de noter que sa mission implique un travail coordonné avec le MOIA dans la cadre de la mise en œuvre du programme IDNYC, et avec le Bureau de l'administration des ressources humaines de l'accès à l'assurance santé de la ville (Citywide Health Insurance Access, OCHIA) pour s'assurer que les services de santé sont proposés aux plus nécessiteux et aux immigrants sans papiers.

Principaux mécanismes adoptés pour la mise en œuvre de l'initiative. En amont de la conception et de la mise en œuvre de l'IDNYC, le maire a demandé à ce que soit réalisée une étude pour cartographier, comparer et analyser les autres initiatives municipales de carte d'identité dans le pays. Cela a abouti à la publication de « Who we are: Municipal ID cards as a local strategy to promote belonging and shared community identity. »¹¹⁹ (Qui sommes-nous ? Les cartes d'identité municipales comme stratégie locale de promotion de l'appartenance et d'une identité partagée des communautés). Le processus de conception de l'IDNYC tient compte des enseignements tirés de cette étude.

Pour que l'initiative IDNYC réponde aux véritables besoins de tous les citoyens de New York, un processus de consultation participatif a eu lieu dans le cadre de réunions régulières avec des groupes de défense des intérêts (notamment des associations de migrants) pour leur permettre de faire entendre leur voix et contribuer à la conception de cette initiative. Des séances de réflexion en groupe sur certains thèmes ont également été organisées avec des membres spécialement désignés de ces groupes.

Le MOIA a également rassemblé de très nombreuses agences et entités (gouvernementales et non gouvernementales) pour attribuer à certaines personnes certains rôles et coordonner la mise en œuvre de l'initiative. Les agences concernées œuvrent dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture, de l'application de la loi et du secteur de la consommation, l'entité de contrôle des relations entre citoyens et établissements financiers. Un acteur clé a également été le système de bibliothèques publiques, dont les activités de sensibilisation et de promotion en faveur de l'obtention de la carte d'identité ont été décisives.

En 2014, alors que l'IDNYC municipale est devenue une loi,¹²⁰ cette initiative est devenue le programme de carte d'identité local le plus important du pays. La carte est disponible depuis janvier 2015 et le maire a désigné l'Administration des ressources humaines de la ville (Human Resources Administration, HRA) agence gouvernementale responsable de l'application de la loi. Grâce à cette nouvelle carte d'identité, ses détenteurs new-yorkais peuvent accéder aux services de la ville et ceux qui auparavant n'avaient aucun moyen de prouver leur identité peuvent désormais le faire à l'entrée des bâtiments municipaux pour y accéder. En outre, ce titre d'identification est accepté par la police, peut servir à ouvrir un compte bancaire, être présenté pour accéder aux bibliothèques publiques de la ville, aux centres de soin et aux établissements d'enseignement. C'est uniquement lorsque l'accès à des services gouvernementaux dépend de la situation migratoire que des représentants officiels ou des agents du service public peuvent

¹¹⁸ Site officiel de l'IDNYC : <http://www1.nyc.gov/site/idnyc/index.page> (en anglais).

¹¹⁹ Center for Popular Democracy, « Municipal ID cards as a local strategy to promote belonging and shared community identity: Who we are » (New York, 2013). Consultable sur http://populardemocracy.org/sites/default/files/publications/CPD_Municipal_ID_layout_final.pdf.

¹²⁰ Law 35/2014.

demander des informations concernant la situation officielle de la personne concernée. Toutefois, de nombreux services comme les services de sécurité, de santé ou d'enseignement publics sont également à la disposition de tous les migrants, quel que soit leur statut officiel.

Du fait que l'initiative IDNYC est toujours en cours, des processus de consultation et un dialogue se poursuivent avec les tous les partenaires d'exécution et les groupes ciblés par cette mesure.

Le MOIA participe également à des activités de promotion des enseignements tirés de cette initiative IDNYC qu'elle partage avec d'autres villes du pays qui ont également choisi de mettre en œuvre ce type de mesure.

Le programme de carte d'identité de la ville de New York peut être lié aux autres programmes d'aide qui facilitent l'égalité d'accès aux services de la ville dans le cadre de la politique d'intégration globale de New York. Les cartes mettent un terme à la stigmatisation des migrants et rendent leur statut migratoire superflu au moment d'accéder à la plupart des services de la ville ou de s'adresser à ses autorités. Elle contribue donc à l'intégration des migrants, des personnes en situation de vulnérabilité et de tous les New-Yorkais dans la vie sociale, politique, culturelle et économique de la ville.

Principaux éléments d'intégration de la migration

- **Priorité donnée à l'égalité d'accès aux services pour tous** : en remettant une carte d'identité à tous les New-Yorkais, y compris aux migrants quelle que soit leur situation migratoire, ces derniers deviennent des citoyens de la ville de New York avec les mêmes droits que les autres citoyens. Ils bénéficient des mêmes services que les autres citoyens.
- **Approche de consultation participative** : l'implication des citoyens et des partenaires d'exécution dans la conception de l'IDNYC a permis d'accroître l'efficacité de cette initiative et de répondre aux véritables besoins et opportunités.
- **Approche multipartite** : en incluant de nombreuses parties prenantes clés tout au long du processus, la mise en place de l'IDNYC a pu être globale et adaptée.
- **Institutionnalisation élevée** : du fait que cette initiative s'inscrit dans la loi locale, elle repose sur le droit ce qui renforce sa pérennité au-delà des nouveaux mandats politiques et des changements de gouvernements.
- **Volonté politique** : la volonté politique du maire et son engagement envers la mise en œuvre de cette initiative ont été essentiels pour qu'une loi soit promulguée afin que la ville de New York donne à tous ses citoyens le même accès aux services malgré des lois fédérales et d'État en contradiction avec cette mesure.

Bibliographie

Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD)

2013 *Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE)*.
Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan.
Consultable sur www.ansd.sn/ressources/RGPHAE-2013/ressources/doc/pdf/2.pdf.

Agence régionale de développement de Sédhiou

2015 *Organes et fonctionnement*. Site Web officiel, conseil d'administration de l'ARDS.
Consultable sur <http://www.ardsedhiou.org/>.

Ajuntament de Barcelona

2015 *Continua la davallada de població estrangera a Barcelona*.
Consultable sur www.bcn.cat/novaciudadania/pdf/ca/estudis/np.estadistic.2015.pdf (en catalan).

Assemblée de l'État de New York

2013 *Projet de loi 8974 (relative aux services d'aide aux migrants)*.
Consultable sur <https://legiscan.com/NY/text/A08974/2013> (en anglais).

Assemblée nationale française

Non daté *Constitution de la république française*.
Consultable sur www.assemblee-nationale.fr/connaissance/constitution.asp#titre_3.

Banco Central de Costa Rica

2013 *Investigación de Campo: Aspectos Socioeconómicos de las remesas familiares 2012*. División Económica, Departamento Gestión Información Económica Área de Encuestas Económicas.
Consultable sur http://www.bccr.fi.cr/publicaciones/politica_cambiarria_sector_externo/ (en espagnol).

Banque mondiale (La)

2014 *Remittances to Developing Countries to Stay Robust This Year, despite Increased Deportations of Migrant Workers*. Communiqué de presse.
Consultable sur <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2014/04/11/remittances-developing-countries-deportations-migrant-workers-wb> (en anglais).

Bourron, Y.

2011 *Jamal, un migrant acteur de développement. La revanche du territoire*. Publisud, Paris.

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme

2013 *Programme d'intégration cantonal (PIC), Canton de Vaud 2014-2017*.
Consultable sur <http://www.vd.ch/> (en français).

Bureau de la mairie de New York en charge des affaires relatives à l'immigration

2015 Site Web officiel.
Consultable sur www.nyc.gov/html/imm/html/home/home.shtml (en anglais).

Bureau de planification de l'État du Kerala (KSPB)

2014 *Perspective Plan 2030*.
Consultable sur <http://www.ncaer.org/> (en anglais).

Bureau du maire de la ville de Milan

2015 *Milan for co-development. Assessment 2015*. Relations internationales, Bureau d'aide au développement de la mairie de la ville de Milan. Consultable sur <http://mediagallery.comune.milano.it/cdm/objects/changeme:43106/datastreams/dataStream20627641262958408/content>

Bureau national de la statistique (NSO)

2013 *Philippine Yearbook 2013*.
Consultable sur <https://psa.gov.ph/> (en anglais).

Centre des études sur la migration

2014 *New York City Offers Municipal ID for All New Yorkers, Including Unauthorized Immigrants*.
Consultable sur <http://cmsny.org/new-york-city-offers-municipal-id-for-all-new-yorkers-including-unauthorized-immigrants> (en anglais).

Centre pour la démocratie populaire

2013 *Municipal ID cards as a local strategy to promote belonging and shared community identity: Who we are*. New York. Consultable sur http://populardemocracy.org/sites/default/files/publications/CPD_Municipal_ID_layout_final.pdf (en anglais).

Colectivo, I.

2003 La Sociedad Española y La Inmigración Extranjera. Papeles de Economía Española, 98: 16-31.

Commission consultative de la régionalisation du Maroc

Non daté *Rapport sur la régionalisation avancée.*

Consultable sur http://www.regionalisationavancee.ma/PDF/Rapport/Fr/L1_ConceptionGenerale.pdf.

Confédération suisse

2007 *Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE).*

Consultable sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20070995/201401010000/142.205.pdf>.

Conférence tripartite

2009 *Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers.*

Consultable sur <https://www.bfm.admin.ch/dam/data/bfm/integration/berichte/ber-tak-integr-f.pdf>.

Conseil de la ville de New York

2014 *Loi 35/2014.* Concernant une loi locale modifiant le code administratif de la ville de New York et relative à la création d'une carte d'identité pour les habitants de la ville de New York.

Consultable sur <http://www.council.nyc.gov/html/home/home.shtml> (en anglais).

Conseil municipal de Barcelone

2008a *Plan de Trabajo inmigración 2008-2011.* Barcelone.

Consultable sur <http://www.bcn.cat/novaciudadania/pdf/es/assessoria/plans/pla-cast.pdf> (en espagnol).

2008b *Programa d'activitats.* Barcelona dialèg intercultural.

Consultable sur http://www.bcn.cat/novaciudadania/pdf/es/dialeg/programes/prog_bcn_intercultural_es.pdf (en catalan).

2009 *Plan Barcelona Interculturalidad.*

Consultable sur http://www.bcn.cat/novaciudadania/pdf/es/PlaBCNInterculturalitatCast130510_es.pdf (en espagnol).

Código Orgánico de Organización Territorial, Autonomía y Descentralización

2010 *Official Register of Ecuador n° 303.*

Consultable sur http://www.oas.org/juridico/pdfs/mesicic4_ecu_org.pdf (en espagnol).

Dirección General de Estadística y Censos

2013 *Encuesta de Hogares de Propósitos Múltiples 2012 (EHPM).*

Consultable sur <http://www.digestyc.gob.sv/EHPM2012/digestyc/resultado.pdf> (en espagnol).

Escalante, C. A.

2014 *Plan Nacional de Desarrollo 2015-18. Ministerio de Planificación Nacional y Política Económico.*

Consultable sur <https://documentos.mideplan.go.cr/alfresco/d/d/workspace/SpacesStore/cd1da1b4-868b-4f6f-bdf8-b2dee0525b76/PND%202015-2018%20Alberto%20Cañas%20Escalante%20WEB.pdf> (en espagnol).

Federal Office for Migration (FOM)

2014 *Migration Report.*

Consultable sur <https://www.bfm.admin.ch/dam/data/bfm/publiservice/berichte/migration/migrationsbericht-2013-f.pdf> <https://www.bfm.admin.ch/dam/data/bfm/publiservice/berichte/migration/migrationsbericht-2013-f.pdf>.

Fieri, Emanuela Roman

2014 Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers (CNCE). EU-MIA, Nantes, France.

Consultable sur http://www.eu-mia.eu/content_view (en anglais).

FISDL

2005 *Mapa de la Pobreza (carte de la pauvreté).* Fondo de Inversión Social para el Desarrollo Económico Local.

Consultable sur www.fisd.l.gob.sv/temas-543/mapa-de-pobreza (en anglais).

FORIM

2012 *Synthèse des recherches PRIPI.*

Consultable sur www.forim.net/sites/default/files/PRIPI.pdf.

Generalitat de Catalunya Departament d'Acció Social i Ciutadania Secretaria per a la Immigració

2008 *Un pacto para vivir juntos y juntas Pacto Nacional para la Inmigración.*

Consultable sur http://www.gencat.cat/eapc/revistes/RCDP/Documents_interes/RCDP_40/4B_Pacte_Nacional_Immigracio_es_doc_final_rcdp40.pdf (en espagnol).

Gobierno de España

2000 *Loi 4/2000.* Ley Orgánica 4/2000, de 11 de enero, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social, BOE-544.

Consultable sur <http://www.boe.es/> (en espagnol).

2010 *Loi 10/2010. Comunidad Autonoma de Cataluna, Leyes de Acogida de las personas inmigradas y de las regresadas a Cataluña. Lois relatives à l'accueil des personnes immigrées et des personnes de retour en Catalogne. BOE-A-2010-9107.*
Consultable sur <http://www.boe.es/> (en espagnol).

Non daté *Constitucion Espanola.*
Consultable sur www.lamoncloa.gob.es/documents/constitucion_es1.pdf (en espagnol).

Gouvernement de l'Inde

2007 *Constitution de l'Inde. Ministère de la Justice.*
Consultable sur <http://lawmin.nic.in/coi/coiason29july08.pdf> (en anglais).

Gouvernement de la ville de Barcelone, département des statistiques

Non daté Base de données de l'Institut national de la statistique (INE).
Consultable sur <http://www.ine.es/en/welcome.shtml> (en anglais).

Gouvernement du Canada

2005 *Accord Canada-Ontario sur l'immigration.*
Consultable sur www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/ontario/ont-2005-accord.asp.

Gouvernement du Salvador

Non daté Constitution de la république du Salvador, chapitre VI (art. 203).
Consultable à l'adresse : <http://www.asamblea.gob.sv/eparlamento/indice-legislativo/buscador-de-documentos-legislativos/constitucion-de-la-republica> (en espagnol)

Gouvernement français

2014 *Loi n° 2014-773 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.* Consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr/>.

2015 Loi de 2015 sur la réforme territoriale. Consultable sur www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale.

Herrera, G. et al.

2008 *Ecuador: la migración en cifras.* Fonds des Nations Unies pour la population et FLACSO Ecuador, Quito.
Consultable sur <http://www.flacsoandes.edu.ec/libros/digital/43598.pdf> (en espagnol).

IDNYC

2015 Site Web officiel. Consultable sur www1.nyc.gov/site/idnyc/index.page (en anglais).

INEC

2015 Statistiques officielles du Costa Rica.
Consultable sur <http://www.inec.go.cr/> (en espagnol).

Informes Estadístics

2015 *La població estrangera a Barcelona.* Barcelone.
Consultable sur www.bcn.cat/estadistica/catala/dades/inf/pobest15/pobest15.pdf (en catalan).

Institut de la statistique des Philippines

2014 Distribution of Overseas Filipino Workers by Sex and Region.
Consultable sur <https://psa.gov.ph> (en anglais).

2015 *Total Number of OFWs Estimated at 2.3 Million.*
Consultable sur <https://psa.gov.ph/content/total-number-ofws-estimated-24-million-results-2015-survey-overseas-filipinos>
(en anglais).

Irudaya Rajan, S.

2009 *Migration and Development: The Indian Experience.* Conférence internationale sur le lien entre remises de fonds de la migration et développement en Asie du Sud organisée par l'Institut des études politiques du Sri Lanka et Friedrich Ebert Stiftung, 4-5 mai, Colombo, Sri Lanka.

Jokisch, B. D.

2014 *Ecuador: From Mass Emigration to Return Migration?* Institut des politiques migratoires.
Consultable sur www.migrationpolicy.org/article/ecuador-mass-emigration-return-migration (en anglais).

Le Grand Conseil du canton de Vaud

2007 *Loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme.*
Consultable sur www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/fichiers_pdf/LIEPR.pdf.

Le Masson, O., P. D. Fall et M. Y. Sarr

2015 *La dimension locale de la dialectique Migration et Développement: Le cas France-Sénégal.* GRDR (Migration - Citoyenneté - Développement), Institut fondamental d'Afrique Noir Cheikh Anta Diop, Agence française de développement.
Consultable sur www.grdr.org/IMG/pdf/etude_afd_mig_et_dl_senegal-france_grdr-ifan_rapport_global_vf_.pdf.

Maison-Blanche (La)

2011 Building a 21st Century Immigration System.
Consultable sur https://www.whitehouse.gov/sites/default/files/rss_viewer/immigration_blueprint.pdf.

Mission Égalité Intégration Citoyenneté

2012 Coprod Migrants (identifié par une étude menée par le Comité des régions). Ville de Nantes.
Consultable sur <https://ec.europa.eu/migrant-integration/index.cfm>.

New York (ville de)

2003 *EO-41, Executive Order 41 Relating to City Policy Concerning Immigrant Access to City Services.*
Consultable sur <http://www.nyc.gov/html/dfta/downloads/pdf/EO41.pdf>.

2008 *EO-120, Executive Order 120 Citywide Policy on Language Access to Ensure the Effective Delivery of City Services.*
Consultable sur http://www.nyc.gov/html/om/pdf/2008/pr282-08_eo_120.pdf.

2013 *The Newest New Yorkers: Characteristics of the City's Foreign-Born Population.*
Consultable sur https://www1.nyc.gov/assets/planning/download/pdf/data-maps/nyc-population/nny2013/nny_2013.pdf

Parlement de Catalunya

2013 *Estatuto de autonomia de Catalunya.*
Consultable sur www.parlament.cat/document/cataleg/48146.pdf (en espagnol).

Philippines (République des)

1991 *The Local Government Code of the Philippines.*
Consultable sur http://www.dilg.gov.ph/PDF_File/reports_resources/dilg-reports-resources-2016120_fce005a61a.pdf
(en anglais).

PLIQ

2012 Local Settlement strategy and Action Plan.
Consultable sur www.quintelp.ca/images/QLIP2012.pdf (en anglais).

Renwick, D. et B. Lee

2015 *The U.S. Immigration Debate.* Council on Foreign Relations.
Consultable sur <http://www.cfr.org/> (en anglais).

République française service publique

2015 Projet de loi relatif au droit des étrangers en France.
Consultable sur <http://www.vie-publique.fr/>.

Royaume du Maroc

2014 Loi n° 78-00 portant charte communale. Loi relative à la charte communale.
Consultable sur <http://www.sgg.gov.ma/arabe/Accueil.aspx> (en arabe).

Schindall, J.

2009 Switzerland's Non-EU Immigrants: Their Integration and Swiss Attitudes. Migration Policy Institute.
Consultable sur <http://www.migrationpolicy.org/article/switzerlands-non-eu-immigrants-their-integration-and-swiss-attitudes> (en anglais).

Statistique Canada

2014a Faits et chiffres 2014 : *Aperçu de l'immigration – Résidents permanents Canada – Résidents permanents selon le pays d'origine.*
Consultable sur <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/faits2010.pdf> (en anglais).

2014b Faits et chiffres 2014 : *Aperçu de l'immigration – Résidents permanents Canada – Résidents permanents selon la catégorie et la région d'origine.*
Consultable sur <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/faits2010.pdf> (en anglais).

Unión Nacional de Gobiernos Locales

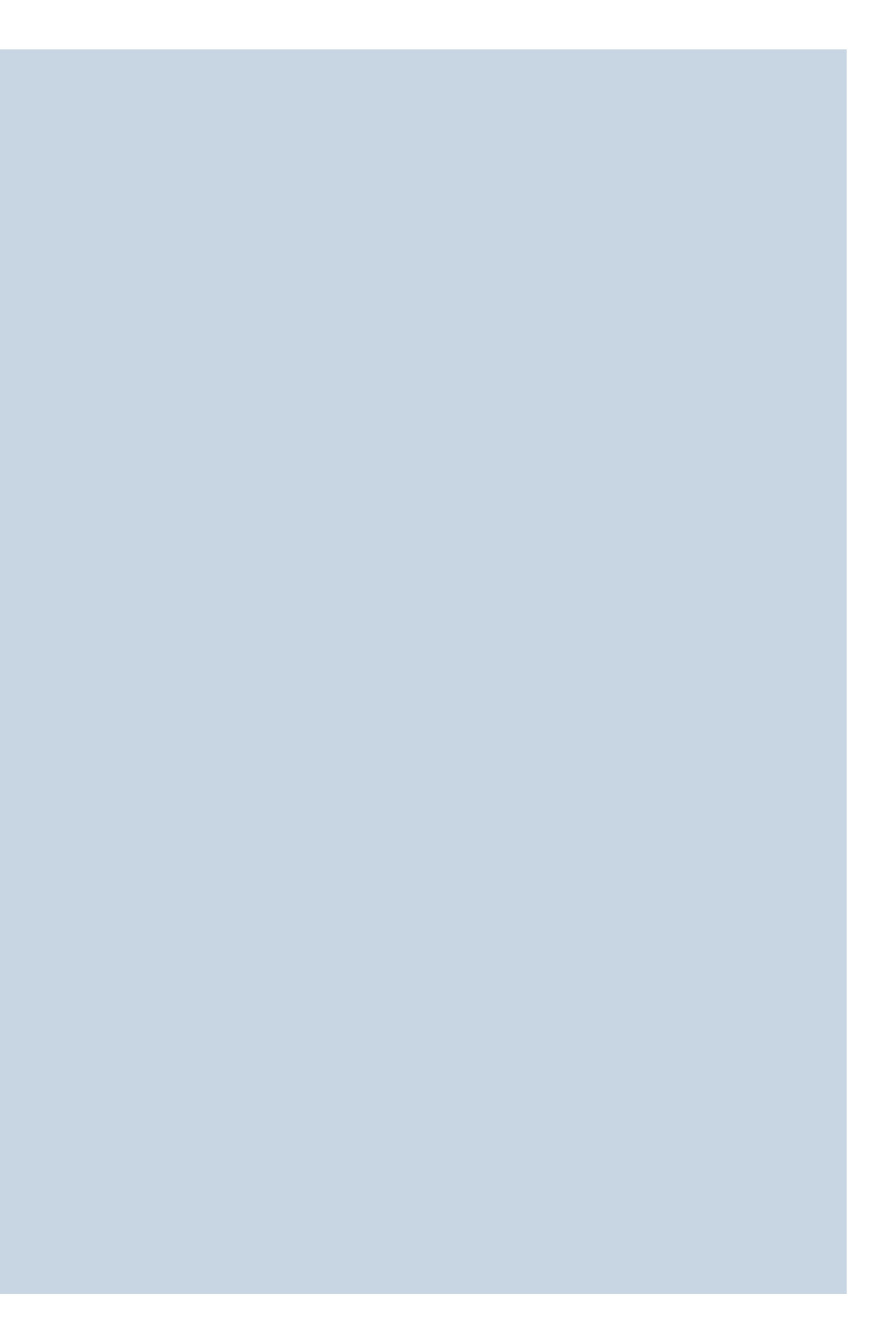
2014 *Código Municipal Comentado Ley N° 7794.*
Consultable sur <http://ungl.or.cr/sites/all/themes/ungl/img/Codigo-Municipal-2014.pdf> (en espagnol).

Universidad Tecnológica de El Salvador and USCRI

2013 Perfil Actual de la Persona Migrante en El Salvador.
Consultable sur <http://www.refugees.org/about-us/where-we-work/albany/> (en anglais).

Robertson, L. J.

2012 *QLIP Local Settlement Strategy and Action Plan.* Partenariat local pour l'immigration de Quinte, citoyenneté et immigration, Canada.
Consultable sur www.quintelp.ca/images/QLIP2012.pdf (en anglais).



L'Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont rassemblé leurs forces et leur expertise pour réaliser une étude intitulée « Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà ». Cette étude a pour objectif d'analyser en profondeur ce qui a été jusqu'à présent effectué en matière d'intégration de la migration au niveau local. Elle permet également d'inventorier les bonnes pratiques et ainsi donner un aperçu général des divers processus de fonctionnement, des enseignements tirés et des orientations politiques recommandées pour répondre aux besoins des exercices d'intégration à venir.

Le monde entier a conscience du rôle important que jouent les autorités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des initiatives de migration et développement (M&D), ainsi que dans l'orientation des processus d'intégration. Parallèlement, le processus d'intégration de la migration dans l'élaboration et la planification des politiques, connu sous le nom de « processus d'intégration transversale de la migration », est de plus en plus perçu comme un outil indispensable pour faire face aux enjeux de la migration et tirer parti des opportunités qu'elle offre. Ce processus repose sur la prise en compte du large éventail de domaines politiques qui ont une incidence sur la migration et qui sont eux-mêmes influencés par cette même migration, ainsi que sur l'instauration en aval d'un renfort de la cohérence entre les politiques et les acteurs concernés. Même si actuellement les processus d'intégration de la migration sont traités au niveau national, leur transposition et leur application au niveau local sont de plus en plus perçues comme un aspect crucial de l'optimisation du potentiel de la migration en faveur du développement. Ainsi, au cours de ces dernières années, plusieurs territoires à l'échelle mondiale ont lancé des processus d'instauration d'un renfort de la cohérence. Par conséquent, leurs expériences constituent une précieuse base de bonnes pratiques et d'enseignements tirés fondés sur la connaissance.

C'est dans ce contexte que le présent livre blanc analyse et compare différentes initiatives d'intégration actuelles, en résume les principales caractéristiques, identifie les bonnes pratiques et les principaux enseignements tirés, et fournit un ensemble de recommandations politiques à un grand nombre de parties prenantes issues d'une pluralité de secteurs, ainsi qu'aux collectivités locales et régionales. De surcroît, ce livre blanc a rassemblé les principaux processus d'intégration de la migration au niveau local en un support visuel pouvant servir de base à d'autres exercices d'intégration.

Mis en œuvre par

